

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.



PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1929



ROUEN

IMPRIMERIE A. LAINE

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1930

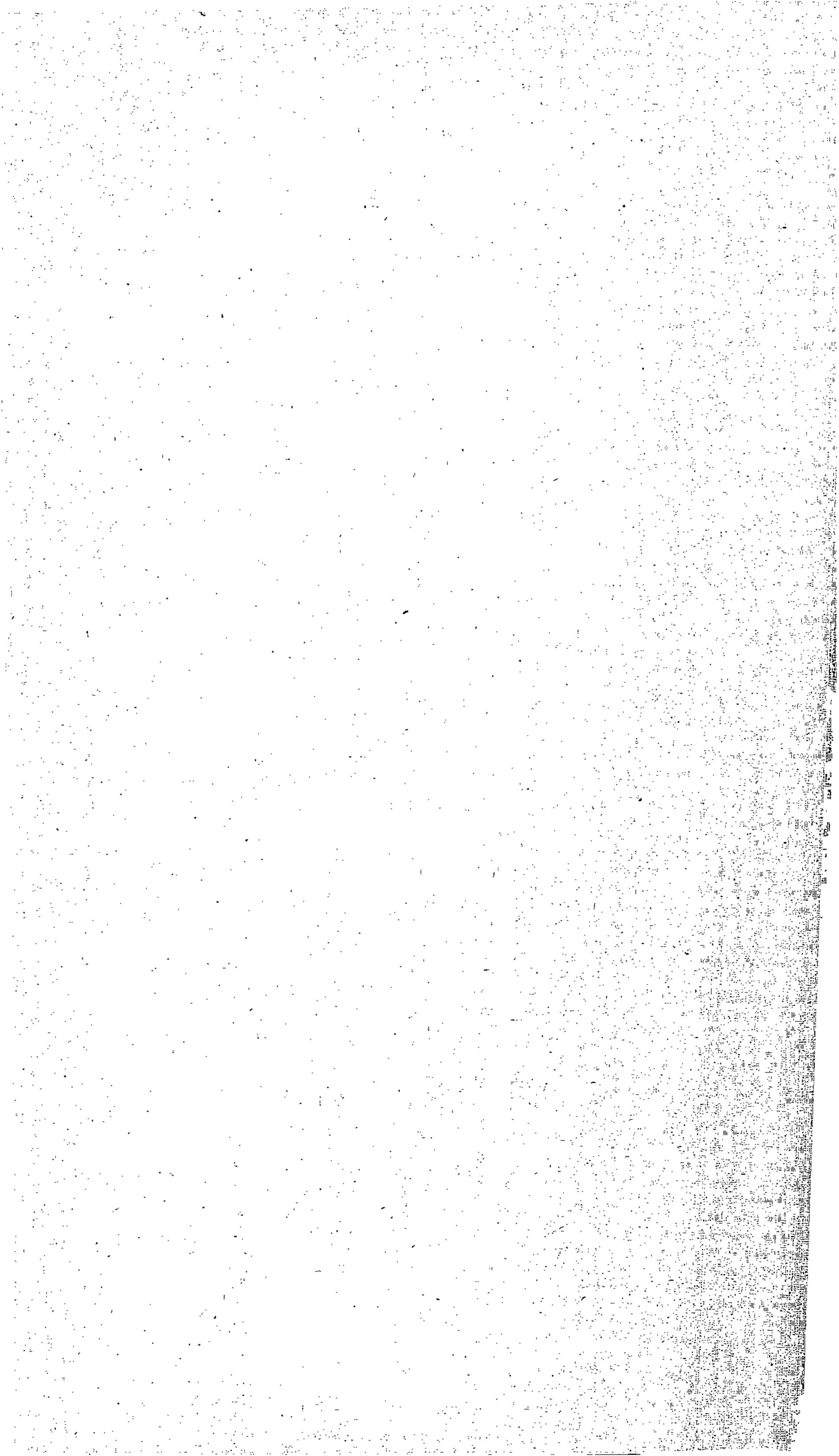
Z

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02476306 3







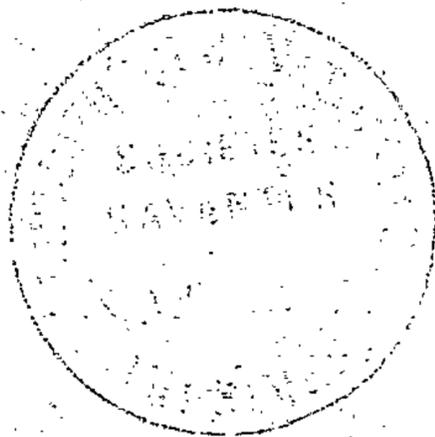
PRECIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE ROUEN

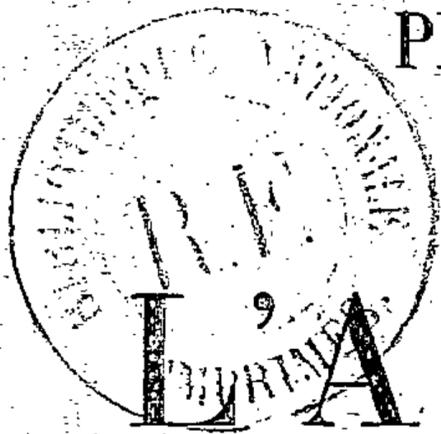
Pendant l'année 1929



ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis* de ses travaux.



PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1929



ROUEN

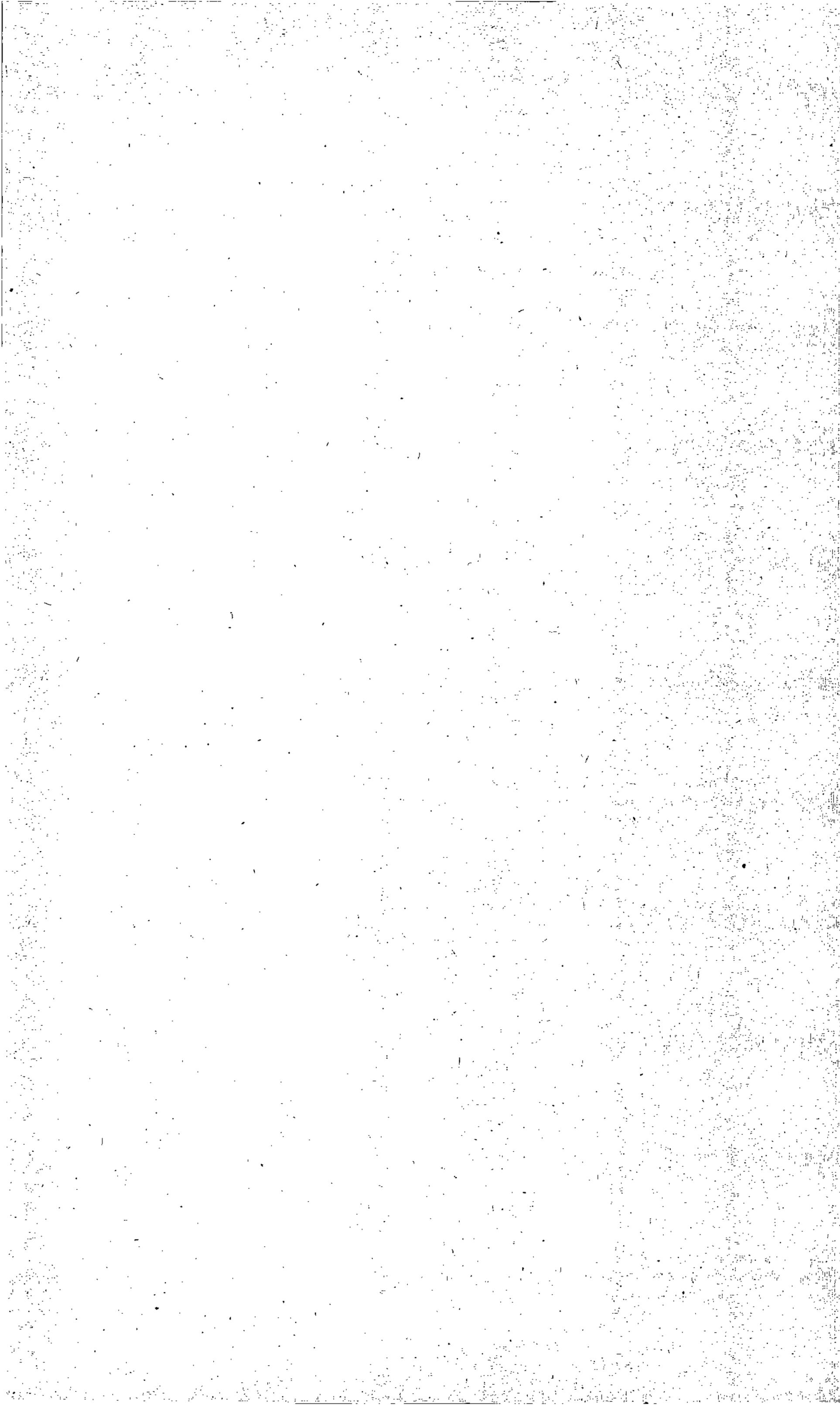
IMPRIMERIE A. LAINÉ

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1930

Pen 80

1891





TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

en 1929

OFFICIERS EN EXERCICE

M. RUËL (Georges), ✱, I 🌿, *Président.*

M. DUBREUIL (Louis), ✱, 🌿, *Vice-Président.*

M. RÉGNIER (Robert), I 🌿, *Secrétaire pour la classe des Sciences.*

M. JOUEN (le chanoine), O ✚, *Secrétaire pour la classe des Lettres et Arts.*

M. BEAUREPAIRE (Georges DE), I 🌿, *Archiviste.*

M. LABROSSE (Henri), I 🌿, *Trésorier.*

Académicien honoraire

M. DELEAU (Charles), admis à l'honorariat le 1^{er} février 1929.

MEMBRES NOUVEAUX

Académiciens résidents.

M. l'abbé BLANQUART, I 🌿, *chanoine honoraire d'Evreux, historien* (élu le 1^{er} juillet 1927, non encore reçu).

M. HALIPRÉ (André), ✱, I 🌿, *docteur en médecine, directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Rouen* (élu le 27 juillet 1927, non encore reçu).

- M. LENOUVEL (Léon), ✱, *docteur ès sciences physiques, directeur de l'École préparatoire à l'Enseignement supérieur des Sciences et des Lettres* (élu le 27 juillet 1928, non encore reçu).
- M. le chanoine LESERGEANT, *vicaire général, archiprêtre de la Cathédrale* (élu le 27 juillet 1928, reçu le 17 mai 1929).
- M. FAUCHOIS (René), *homme de lettres, auteur dramatique* (élu le 27 juillet 1928, non encore reçu).
- M. NAUD (Eugène), ✱, *ingénieur en chef des Ponts et Chaussées* (élu le 11 janvier 1929, non encore reçu).
- M. LANQUETUIT (Marcel), *organiste et compositeur* (élu le 20 décembre 1929).

Académiciens correspondants.

- M. BOUGOURD (René), *Institut d'Hygiène et de Bactériologie de Strasbourg* (élu le 8 février 1929).
- M. DELACOUR (Jean), *ornithologiste* (élu le 31 mai 1929).

Académicien correspondant étranger

- M^{lle} COURTEN (Clementina DE), *docteur ès lettres* (élue le 10 mai 1929).

MEMBRES DÉCÉDÉS

Académicien résidant

- M. CHANOINE-DAVRANCHES, *Président de Cour honoraire*, décédé le 30 septembre 1929.

Académicien correspondant

- Mgr DUBOIS, *cardinal-archevêque de Paris*, décédé le 23 septembre 1929.
-

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE JEUDI 19 DÉCEMBRE 1929, A L'HOTEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Présidence de M. RUEL

L'Académie a tenu ce jour, à 16 heures, sa séance publique annuelle dans la grande salle des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Ruel, président en exercice.

Parmi les notabilités présentes : Mgr l'Archevêque de Rouen; MM. Beaujour-Bourget, premier président de la Cour d'Appel; Jasinski, inspecteur d'Académie; Lhote, directeur des Douanes; Le Parquier, président de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie; Maurice Durand, vice-président de la Société normande de Géographie; Diard, président du Syndicat d'Initiative.

S'étaient excusés : MM. Ceccaldi, préfet; le général Charpy, commandant la III^e Région; Métayer, maire de Rouen; Bazenet, procureur général; Boucomont, trésorier-payeur général.

M. le Président remercie les personnalités présentes de l'intérêt qu'elles ont bien voulu témoigner aux lauréats de l'Académie. Puis il donne la parole à M. Paulme, pour la lecture de son rapport sur les prix Pellecat.

Les deux prix Pelletat, de chacun 1.000 francs, destinés à « récompenser des jeunes gens qu'il est utile d'encourager dans leur carrière », sont attribués l'un à M. Robert Demarre, de Rouen, attaché au cabinet de M. Robinne, architecte, l'autre à M. André Cornière, domicilié à Paris, originaire de notre département, ancien élève de la Maîtrise Saint-Evode et du Conservatoire national de Musique où il a obtenu un prix d'harmonie.

M. Dubreuil a donné lecture de son rapport sur les prix de vertu, décernés, le prix Boulet-Lemoine à M^{lle} Juliette Quesnel, de Rouen; les deux prix Rouland à M^{lles} Henriette Beauchamp, de Gruchet-le-Valasse, et Jeanne Letellier, de Monville; le prix Dumanoir, qui récompense l'auteur d'une belle action, à M. Maurice Gouley, du Havre, qui, depuis 1916, compte à son actif seize sauvetages.

Dans un second rapport, M. Dubreuil énumère et justifie les décisions de l'Académie au sujet de l'attribution des arrérages des fondations Braquehais-Verdrel et Rousselin en faveur des familles nombreuses. On trouvera plus loin la liste des lauréats et bénéficiaires de ces deux fondations.

La séance fut levée à 16 h. 45.

RAPPORT SUR LES PRIX PELLECAT

Par M. PAULME

MESSIEURS,

N'est-ce pas d'une ironie savoureuse qu'est venue à notre cher Président la pensée de charger l'un des plus vieux d'entre nous du rapport concernant les plus jeunes de vos lauréats? Je n'en serais pas autrement étonné, mais je l'en remercie cordialement car il n'est point, pour un vétéran, de plaisir plus complet, de charme plus intense que celui de se plonger en pleine jeunesse et, à son contact, de s'imaginer, pour un instant de raison, qu'on en est encore. Instant de raison, ai-je dit imprudemment! Plutôt instant de folie et d'illusion, car les jours passés sont bien passés et ne se revivent plus. Quand même! c'est bon, dans l'âge avancé que la Providence a daigné vous réserver, de se frotter — pardonnez à la vulgarité du mot — à cette jeunesse dont on a fait partie jadis, et dont, suivant l'expression jolie de je ne sais quel poète, « les roses ont parfumé votre âme », et, c'est bon surtout quand cette jeunesse est de la qualité de celle des deux candidats auxquels d'Académie a attribué cette année les deux prix que la libéralité de M. Pellecat lui donne la joie de décerner.

Jamais qualité ne fut meilleure, puis-je affirmer, sans méconnaître, loin de là, le mérite d'aucuns de leurs prédécesseurs, qui tous jusqu'ici ont fait honneur à vos décisions dans les carrières respectives que votre choix leur a aidé à poursuivre et à atteindre.

Et je ne crois pas pouvoir mieux justifier cette affirmation qu'en laissant parler eux-mêmes ces jeunes gens et ceux de leurs maîtres qui se sont devant vous portés forts de leur intelligence, de leur labeur, de leurs aptitudes et de leur caractère.

C'est, en effet, une délicate jouissance que d'interroger ces braves enfants, et de leur dire : Voyons, contez-moi donc en toute franchise, en toute simplicité, comme causant avec un vieux camarade qui vous affectionne et vous porte une chaude sympathie, contez-moi un peu votre jeune vie, vos premières études, vos dispositions premières et leurs causes, les efforts que vous avez dû faire, les précieux concours que vous avez rencontrés, les difficultés que vous avez surmontées, les réussites que vous avez obtenues, les tendances qui vous guident dans la carrière choisie. Et voici, résumé, ce que m'ont répondu Robert Demarre, élève architecte, et André Cornière, élève au Conservatoire national de Musique, les deux bénéficiaires des prix Pellecat de 1929.

ROBERT DEMARRE

Robert Demarre est né en 1907 à Fécamp, le dernier de quatre enfants, le benjamin de la famille. Son père était alors commis d'architecte et ne devait s'établir à son compte que deux années plus tard, en 1909 ; au début de la guerre de 1914, le cabinet Demarre commençait à prendre une certaine importance, mais M. Demarre dut alors partir, et quatre ans plus tard, à sa mort, au régiment, le cabinet avait, hélas ! perdu toute réelle valeur. La veuve, dont la guerre et l'absence de son mari avaient épuisé toutes les ressources, se mit courageusement au travail — comme l'ont fait avec

vaillance tant de mères françaises pendant et après le terrible cataclysme. M^{me} Demarre voulait élever ses enfants dignement, comme ils l'auraient été si leur père avait vécu. C'est donc à cette mère tendre et dévouée que Demarre et son frère aîné, maintenant ancien élève de l'École polytechnique, doivent d'avoir pu faire leurs études secondaires au collège de Fécamp.

Après avoir passé son baccalauréat, notre lauréat, décidé à exercer plus tard la profession de son père, a voulu suivre les cours de l'École régionale d'Architecture. Mais cette carrière qu'il embrassait ainsi, sans vocation autrement déterminée, uniquement, peut-on dire, par raison sentimentale, l'intéressa rapidement, et c'est maintenant avec goût personnel qu'il l'étudie et la poursuit.

D'autre part, il fallait vivre et ne pas demeurer trop lourdement à la charge de la vaillante mère de famille. D'ailleurs, orphelin de guerre, Robert Demarre dut accepter un poste de surveillant à l'Office départemental des Pupilles de la Nation logé dans l'ancien château Gilles à Trianon, près du Jardin des Plantes, et ce modeste emploi lui permit d'attendre le moment où, deux ans plus tard, ses connaissances techniques assez avancées, il put abandonner ce poste de surveillant de l'Office, dont les chefs, assure-t-il, lui ont toujours témoigné le plus bienveillant intérêt, et « assurer sa matérielle » en travaillant chez un architecte; ainsi pouvait-il consacrer tout son temps au travail de sa future profession.

Actuellement, il est attaché au cabinet de M. André Robinne, dont le talent, vous le savez, Messieurs, justifie avec ampleur le prix Pellecat que l'Académie lui décerna jadis, et voici le jugement que porte ce jeune et habile patron sur son plus jeune attaché :

« Robert Demarre est employé à mon cabinet en qualité de dessinateur depuis un an et demi et je n'ai qu'à me louer de sa collaboration. Intelligent, esprit à la fois scientifique et artiste, ayant acquis à l'Ecole des Beaux-Arts une excellente formation, il est susceptible de mettre au point les études les plus directes qui peuvent être demandées à un architecte. Son état de santé l'éloignera malheureusement de la grande école du chantier et j'avais craint que cela vînt contrarier sa carrière. Mais je crois savoir qu'une collaboration avec son frère, sorti de Polytechnique, lui permettra un jour prochain de s'établir. Tout en regrettant son départ, je me réjouirai de le voir pour son propre compte affronter la vie difficile des affaires, persuadé qu'il y réussira et qu'il honorerà notre belle profession. »

Ce témoignage précieux, qui honore autant celui dont il émane que celui auquel il est rendu, concorde, ai-je besoin d'ajouter, avec le sentiment du maître combien autorisé dont Robert Demarre a été et est encore l'élève à l'Ecole régionale d'Architecture, notre cher collègue Edouard Delabarre.

Intelligence, labeur, compréhension parfaite, sentiment artistique, esprit de discipline, caractère aimable et gai, crayon habile et spirituel, — le chef d'atelier ne tarit pas d'éloges sur le compte de son jeune futur confrère.

De telles appréciations suffisent, n'est-il pas vrai, à justifier le choix de l'Académie; il m'est infiniment agréable d'y ajouter ces quelques lignes de l'interview que votre rapporteur a prise — comme on dit dans la presse — à Robert Demarre : « Mon frère et moi avons dû, pour nos études et le souci de notre avenir, quitter le toit familial de Fécamp où ma mère est demeurée pour garder sa clientèle de couturière, grâce à laquelle elle a pu assurer notre instruction. Je ne

parlerai jamais d'elle avec assez de reconnaissance, car elle aurait pu, comme tant d'autres, nous faire travailler dès notre jeune âge pour subvenir à ses besoins et aux nôtres : elle a préféré peiner elle-même afin de nous mettre à même d'acquérir une situation digne de notre père. Je suis fier d'elle. Je crois avoir bien compris les obligations et les devoirs de ma future profession : l'honneur et la probité. C'est d'après ces principes que j'espère un jour l'exercer. »

ANDRÉ CORNIÈRE

Il y a quinze ans, votre confiance indulgente, Messieurs, m'avait déjà chargé de ce même rapport sur les prix Pellecat, et j'avais l'honneur de vous présenter comme lauréats deux de nos jeunes concitoyens, l'un architecte comme Demarre, l'autre musicien comme André Cornière, et celui-ci était Marcel Lanquetuit, dont la brillante carrière s'est épanouie sous nos yeux et a réalisé l'espoir que j'exprimais en votre nom de le voir, « comme son maître Marcel Dupré, faire honneur à la ville de Rouen et à la Normandie ».

Quelques années après, j'avais encore la bonne fortune, en 1919, de vous exposer les mérites d'un autre jeune musicien, Marcel Lecacheur, et celui-là aussi, déjà pourvu d'un premier prix d'excellence au Conservatoire, promettait un avenir de succès répétés, qu'une mort prématurée lui a si malheureusement interdit.

Notre lauréat de 1929 s'est présenté devant vous avec les suffrages les plus qualifiés ; il me suffira de citer, au nombre des patrons autorisés de sa candidature, l'éminent directeur du Conservatoire national de Musique, M. Rabaud, ses professeurs des classes de fugue et de contrepoint, M. Georges

Caussade; d'accompagnement au piano, M. Estyles; d'harmonie, M. Fauquet, maître de chapelle de Saint-Pierre de Chaillot, auxquels il me plaît de joindre le témoignage de M. l'archiprêtre de la Cathédrale Lesergeant, notre très éloquent collègue, et de M. le chanoine Mansois, curé de Saint-Maclou, dont Cornière tint brillamment le grand orgue de 1919 à 1923. Brillamment, en effet, je n'en veux pour preuve que cette opinion du distingué organiste de la Cathédrale, M. Beaucamp : « Ce qu'on aimait dans le jeu de mon jeune confrère, déclare-t-il, c'était la délicatesse, le charme et la distinction mélodique. » C'est sous de tels auspices, combien précieux, qu'André Cornière nous apparaît en sollicitateur d'un prix Pellecat, et voici les titres qu'il invoque — vous en apprécierez la valeur et la belle franchise :

« Originaire de la ville de Rouen, élevé par mes tantes, deux sœurs qui vivaient modestement de leur travail de couturière, j'ai été mis par elles, dès l'âge de cinq ans et demi, à la Maîtrise Saint-Evode. Là, j'ai reçu, avec la meilleure éducation, une solide instruction primaire et secondaire, en même temps que s'y développaient des aptitudes, probablement naturelles, pour la musique, dont l'étude est si intensément pratiquée en vue des exécutions dominicales à la Cathédrale.

« Mêlé aux chœurs, dès l'âge de sept ans, puis contralto-solo vers ma onzième année, la guerre, qui avait enlevé les organistes, devait m'obliger à mettre les bouchées doubles et me permettre de devenir bientôt (le jeune garçon allait vite en effet!) accompagnateur à la Cathédrale et même au besoin suppléant de M. Haëlling! Au retour de M. Paray et à ma sortie de la Maîtrise, j'avais seize ans. J'eus la

veine d'être désigné pour tenir le grand orgue de Saint-Maclou, et je l'ai occupé jusqu'à l'époque de mon service militaire.

« Je dois certainement à la Maîtrise, à M. le chanoine Bourdon, à M. Beaucamp, qui présida à mes premiers essais au clavier, à M. Haëlling, qui m'a formé comme organiste, d'avoir reçu cette première éducation musicale des plus solides.

« De ma sortie de la Maîtrise date mon entrée dans la vie et dans cette période de luttes incessantes, qui dure depuis dix ans.

« J'étais décidé à me consacrer complètement à la musique, et jusqu'alors il n'est pas d'obstacles ayant réussi à ébranler ma volonté. »

Mais, comme Robert Demarre, Cornière se trouvait en face de la préoccupation urgente, brutale, impérieuse : gagner sa vie, assurer celle de ses bonnes tantes, fatiguées et souffrantes ! Il se résigna à pratiquer le dur métier de musicien de cinéma. Mais plutôt organiste que pianiste, il va prendre conseil de notre compatriote, M. Robert Moreau, excellent exécutant, et ce nouveau professeur non seulement l'initie à la technique de l'instrument, mais lui ouvre, à travers la littérature pianistique, tout un monde nouveau aux vastes horizons, celui de la musique dite profane.

Et Cornière se prend du désir violent de l'explorer à son tour.

Mais pour réaliser de tels projets, il n'avait, hélas ! ni les moyens pécuniaires d'aller à Paris travailler avec des maîtres ni la pratique suffisante pour s'y fixer.

D'ailleurs, sa santé plutôt délicate exigeait des ménage-

ments et des soins particuliers, il passe donc, tout en tenant les orgues de Saint-Maclou, quatre années d'attente au grand air du Mont-Saint-Aignan, à travailler son piano, et aussi la flûte, qui lui permettrait d'accomplir son service dans la musique militaire.

Et, en effet, au mois de mai 1923, incorporé au 46^e Régiment d'Infanterie comme musicien, il prépare, en accord avec son chef, l'entrée au Conservatoire national, lorsqu'une grave pleurésie le retient plus de trois mois à l'hôpital et le fait mettre en congé de convalescence jusqu'à sa libération militaire.

En 1924, Cornière revient à Paris, et sous la direction de Robert Bréard (auquel vous décerniez à lui aussi, en 1921, un prix Pellecat sur le rapport élogieux de notre excellent confrère Albert Dupré, ce maître grand organiste), il se remet à préparer cette entrée au Conservatoire qu'il ambitionnait si ardemment, et au mois de novembre 1924, il est admis dans la classe d'harmonie.

Dès lors, il se met gaillardement au travail, partageant ses heures entre les trois cours hebdomadaires, leur préparation et le métier du soir, dont les modestes gains sont ses seules ressources.

Admis à concourir dès la fin de sa première année de Conservatoire, Cornière subit coup sur coup deux échecs, en 1925 et 1926, le dernier plus décevant encore, car il avait commencé à travailler le contrepoint et la fugue avec le maître Caussade.

Très fatigué à la suite de ce grand effort inutile, il dut prendre un congé et en profita pour accepter un engagement assez avantageux en Égypte, qui lui permit un séjour très reposant de quatre mois dans un splendide palace au pied

des Pyramides. Au retour par Naples et par la Côte d'Azur, Cornière rentre au Conservatoire dans la classe de M. Fauchet, qui venait de remplacer M. Mouquet, démissionnaire, et cette troisième année d'études, 1927-1928, va le dédommager de ses précédents et pénibles échecs, puisqu'il obtient au concours de fin d'année un premier prix d'harmonie, à l'unanimité.

Inscrit au cours d'accompagnement au piano et de fugue, il espérait en sortir aussi brillamment lorsque de nouveau la maladie, — douloureuse surprise, — l'oblige à subir une nouvelle interruption de six mois en mars dernier, et une intervention chirurgicale — une néphrectomie.

Le voici une fois de plus rétabli, mais fort handicapé par la double nécessité de subvenir aux besoins de la vie matérielle et de ménager ses forces afin de poursuivre des études si longues déjà et si fructueuses. Et c'est ce qui l'a déterminé à venir enfin solliciter de l'Académie l'aide précieuse, quoique bien modeste pour les temps actuels, que représente le prix Pellecat.

André Cornière se propose, en effet, d'affronter les cinq épreuves finales du cours d'accompagnement, les plus difficiles peut-être, mais les plus intéressantes du haut enseignement de notre Conservatoire national; en attendant, il assiste aux leçons de direction d'orchestre que préside l'éminent Directeur du Conservatoire, sans caresser autrement beaucoup de projets, que l'expérience du passé et des entraves, dont les circonstances n'ont pas été avares à son égard, lui fait écarter. Depuis longtemps a-t-il ainsi renoncé à l'espoir de concourir pour le prix de Rome de composition musicale et remis à des jours meilleurs ses intentions d'écrire. Pour le moment, il vise à se consacrer à l'enseignement, et son cher maître Paul

Fauchet l'y encourage en lui confiant certains élèves de sa classe.

« Ma seule ambition, me confie-t-il, a toujours été et reste toujours de servir mon art dans toute l'étendue de mes modestes moyens et de toute la force de ma foi. Je me tiendrai pour largement récompensé des efforts fournis et des obstacles surmontés par les joies ressenties. »

Ne trouvez-vous pas, Messieurs, que Cornière est de ceux auxquels on peut appliquer ce mot de Baudelaire :

La musique souvent me prend comme une mer!

Vers quels rivages son flot l'emportera-t-il? Vers les classiques ou les modernes?

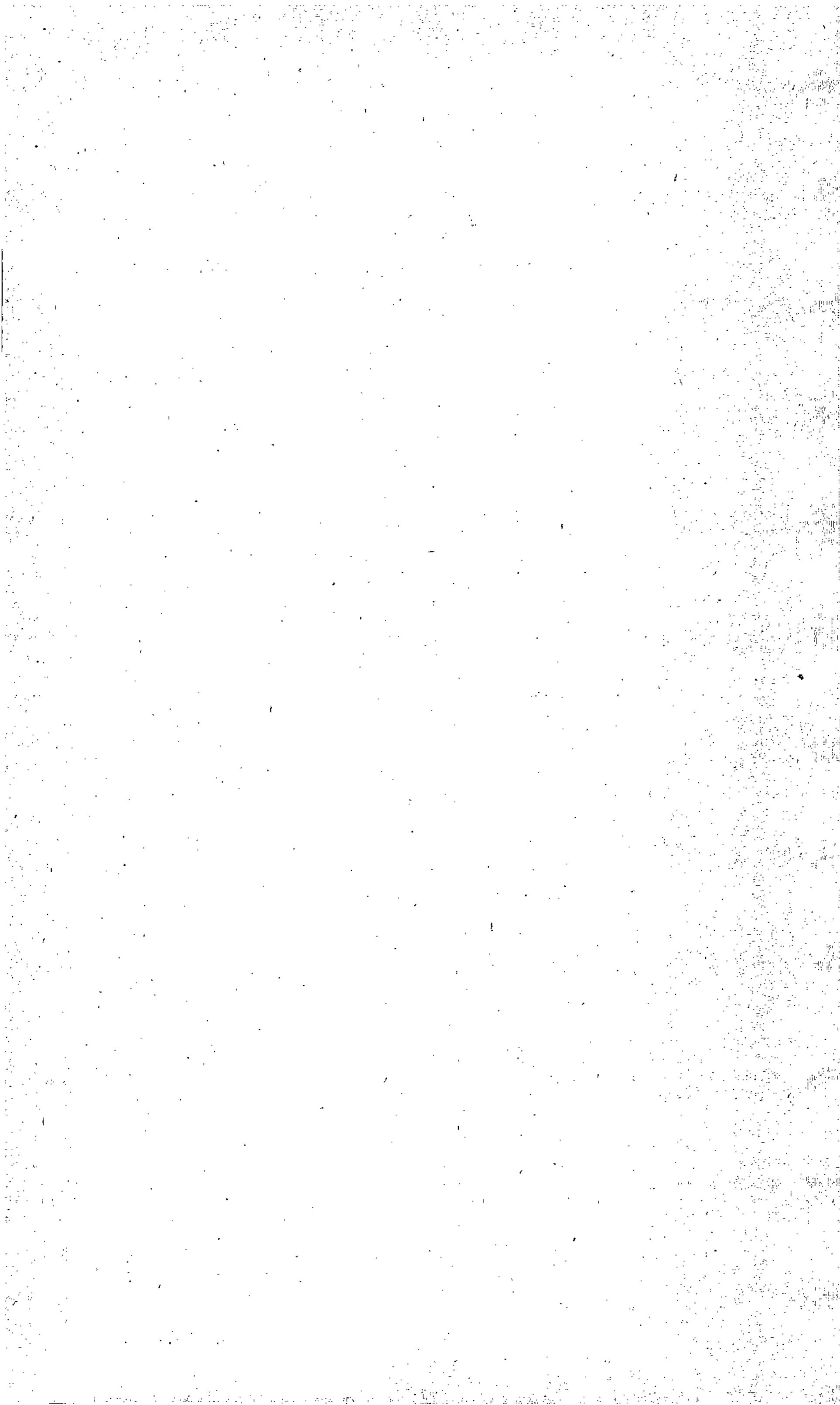
A la question que je lui pose, Cornière répond : « Il m'est difficile en peu de mots de vous traduire les sentiments multiples qu'éveillent en moi les communions d'idées qui peuvent s'établir entre les maîtres de tous les temps, aux tendances les plus opposées, et moi! Quand j'admire l'art consommé d'un Ravel, son goût exquis, sa mesure dans l'emploi des procédés les plus modernes et les plus osés, je ne me laisse pas moins gagner par la poésie d'un Debussy, et bien plus intensément encore par la pensée, peut-être moins essentiellement musicale, mais combien plus humaine et profonde, d'un Beethoven.

« Je me garderai bien de dédaigner les ressources infinies de l'art moderne et la richesse actuelle de notre palette musicale, mais j'aimerais assez les voir au service d'une pensée plus forte, plus généreuse et pas seulement cérébrale. Ce sera, je le souhaite, l'œuvre d'un grand cerveau doublé d'un grand cœur! »

N'est-ce pas aussi joliment dit que pensé? Et Cornière vous paraîtra, j'en suis sûr, justifier cette affirmation du bel et bon écrivain qui a tant aimé les jeunes artistes, j'ai nommé notre collègue et ami cher Georges Dubosc : « A côté de la connaissance scientifique de la technique, il ne faut jamais perdre le grand souci de l'art qui toujours doit dominer l'œuvre! »

Je suis convaincu que ni Demarre ni Cornière, au cours de leur carrière respective, n'oublieront cette judicieuse maxime, car ils sont de la race de ceux qui peuvent parce qu'ils veulent...

Derrière les ennuis et les vastes chagrins
Qui chargent de leur poids l'existence brumeuse,
Heureux celui qui peut, d'une aile vigoureuse,
S'élever vers les champs lumineux et sereins!



RAPPORT

SUR LES

PRIX OCTAVE ROULAND, BOULET-LEMOINE ET DUMANOIR.

Par M. DUBREUIL

Le romancier anglais, Maurice Baring, a, dans son roman *Daphne Adeane*, écrit une scène qui est déjà et qui mérite de rester classique. L'héroïne du roman, Fanny Choyce, vient dans une crise de conscience consulter un prêtre catholique, le Père Rendall. Et pourtant elle est agnostique, ou plutôt, dit-elle, païenne. Et voici la conclusion de cette émouvante consultation :

« Vous vous dites païenne, dit le Père Rendall. Quelle est selon vous l'idée fondamentale du paganisme? Quelle est l'essence même de la tragédie grecque?

— Le sacrifice, dit Fanny, sans hésiter.

— Vous l'avez dit! et maintenant, souvenez-vous que tout sacrifice consenti apporte un baume, tandis que tout acte d'égoïsme n'apporte qu'un arrière-goût de feu, de fumée, de poussière et de cendre. Adieu. »

Messieurs, le sacrifice n'est pas l'essence seulement de la tragédie grecque. Il est l'essence de la vie humaine. Tous, nous avons tous les jours à consentir de petits sacrifices. Mais il est vrai que, parfois, en des jours plus solennels et plus austères, il nous est demandé davantage. L'homme arrive

alors à la croisée des chemins; il a un choix à faire : d'une part, une vie relativement facile et agréable; que dis-je? toute naturelle et honnête, car nulle action répréhensible ne sera commise; de l'autre, un devoir rude, une existence difficile, la renonciation à la fameuse joie de vivre, parfois la renonciation à la vie tout court.

Il y a quelques années, on aurait dit que les uns acceptaient « les missions périlleuses » et que les autres « s'embusquaient ».

Il est vrai qu'entre les deux notre admiration n'hésite pas, mais...

Mais d'abord il faut les chercher, ces héros de l'abnégation. Les poilus de la guerre n'aiment pas beaucoup, sauf parfois entre eux, à raconter leurs souvenirs. Les soldats du devoir quotidien ne font pas non plus étalage de leurs vertus; et volontiers ils s'étonneraient qu'on soit allé les chercher dans l'obscurité qui les enveloppe. Mais encore, si nous leur réservons notre admiration, cette admiration ne doit pas rester stérile, et il est juste et bon qu'elle s'accompagne d'une aide tangible. C'est ce qu'ont compris les gens de bien auxquels nous devons de pouvoir aujourd'hui décerner ces prix, les Boulet-Lemoine, les Octave Rouland, les Dumanoir.

PRIX BOULET-LEMOINE

M^{lle} Juliette Quesnel habite à Rouen, rue Herbière. Le modeste logis abritait le père, la mère et la fille, quand, en 1912, le père mourut. Voici désormais les deux femmes seules; mais la mère est déjà âgée, un mal atroce et implacable, le cancer, la torture; le foyer va sombrer; non pas : Juliette Quesnel trouve dans son amour filial la force et de soigner sa vieille mère et de subvenir par son travail aux

besoins du ménage et d'entretenir le petit intérieur. Elle-même est d'une santé délicate; on lui recommande de rester étendue. A d'autres : qui donc nourrirait la mère, qui donc ouaterait de tendresse le nid où celle-ci achève sa vieillesse? Les prescriptions de la Faculté sont mises en déroute par la piété de la fille. Souffrante, exténuée, Juliette Quesnel restera jour et nuit, s'il le faut, courbée sur l'ouvrage de couture qui lui rapporte 4 francs par jour. Ou plutôt pourquoi parler de souffrance et de fatigue? Savez-vous quel est le premier jour où M^{lle} Quesnel les ressentira? Le jour où sa vieille mère à son tour s'éteindra. Alors, mais alors seulement, une plainte montera : « Ah! je croyais ne jamais la quitter! si seulement nous avions pu rester toujours ensemble! »

Ne pensez-vous pas, Messieurs, que ce prix, destiné « à celui qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à la mort ses père et mère et le survivant d'eux », est justement décerné à M^{lle} Quesnel?

PRIX OCTAVE ROULAND

Les deux prix de 300 francs chacun, donnés par M. Rouland, doivent, eux, récompenser le dévouement fraternel.

M^{lle} Henriette Beauchamp est la vaillante qui bataille sans cesse pour arracher à l'ennemi, à la maladie, à la mort, la famille que la disparition prématurée de la mère lui a en quelque sorte léguée. Et voici : ce sont de braves gens, bien considérés, comme on dit chez nous, ces parents qui élèvent sept enfants.

Et puis la meute noire des malheurs arrive : la guerre, le fils aîné tué; il laisse une veuve dont l'enfant va naître orphelin; la mère de famille ne peut se consoler, elle tombe

aussi; et puis la grande ravageuse, la tuberculose atteint une sœur; on se bat trois ans, pour être vaincu, hélas! C'est le tour d'un frère : quatre ans de lutte, cette fois, et encore une défaite. Enfin, c'est la plus jeune qu'il faut préserver du même sort, et cette fois Henriette Beauchamp arrache sa sœur, son enfant plutôt, à la maladie. Ajoutons qu'au milieu de toutes ces fatigues, au milieu de tous ces deuils, elle élève les autres et soigne avec un tendre dévouement son vieux grand-père, malade lui aussi.

Voilà les titres de M^{lle} Beauchamp, l'Académie est heureuse de lui décerner un des prix Rouland.

L'autre va à M^{lle} Jeanne Letellier, de Monville. M^{lle} Letellier a perdu son père et sa mère et est restée seule en 1914 avec sa sœur aînée. Mais, dès cette époque, de cruelles infirmités atteignent cette dernière; peu à peu toute possibilité de travail lui est interdite et, enfin, la voilà, en 1922, clouée au logis et ne pouvant même s'occuper d'elle. Qu'à cela ne tienne! Jeanne Letellier est là : elle non plus n'est pas bien forte, mais l'âme et le cœur suppléeront le corps défaillant; son travail alimente la maison, et ses heures de repos, ce seront celles qu'elle consacre à sa sœur avec une bonté jamais lassée.

PRIX DUMANOIR

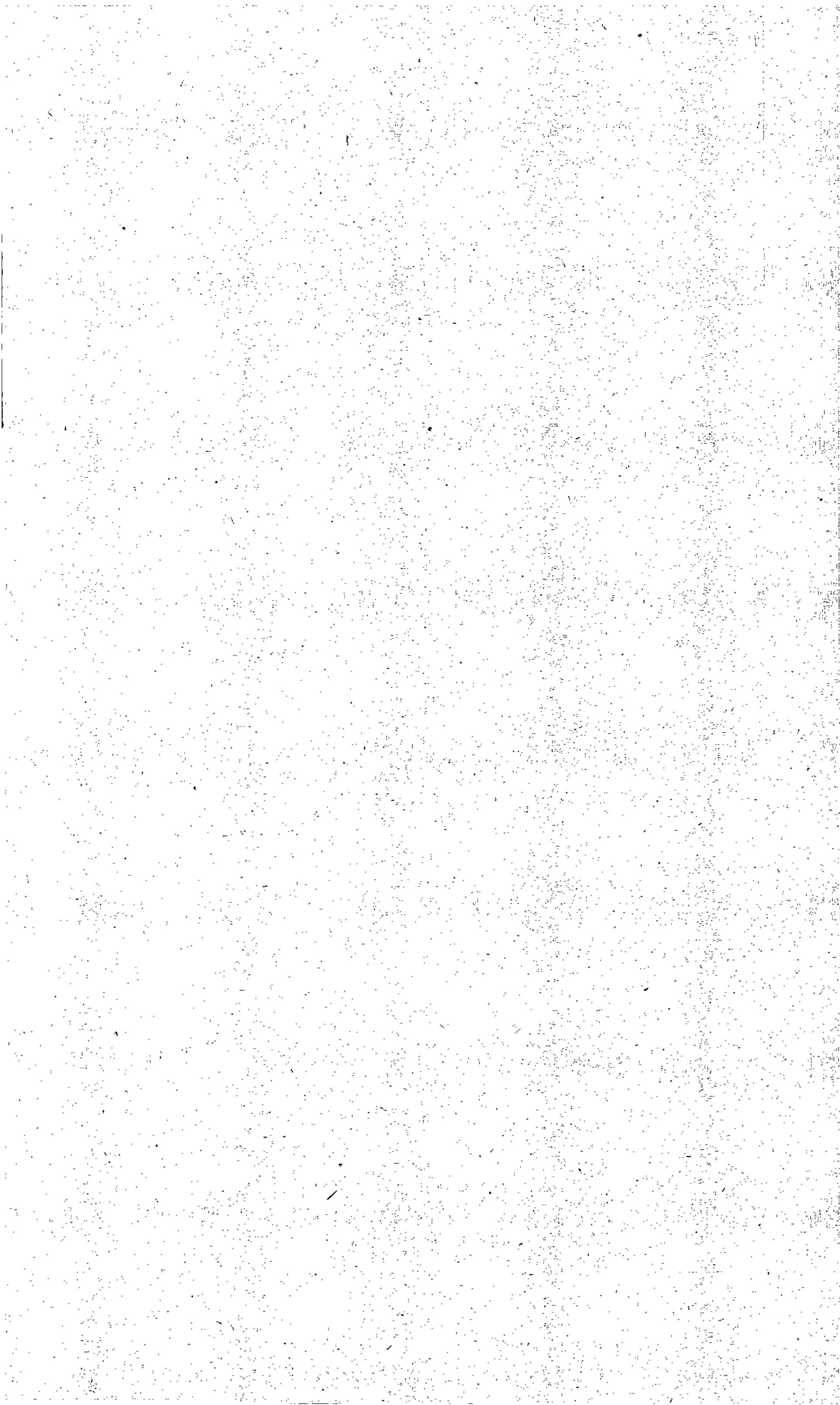
*de 800 francs à l'auteur d'une belle action,
accomplie à Rouen ou dans le département*

Messieurs, dans notre beau département, sur nos côtes de la Manche, ou sur les rives de notre grand fleuve, le souvenir n'est pas éteint des Bouzard ou des David-Lacroix, à Dieppe; des Louis Brune, à Rouen, et de tant d'autres

vaillants gars qui, au péril de leur vie, arrachèrent tant de victimes aux flots. Voici venir un de leurs dignes émules : M. Maurice Gouley, du Havre.

Depuis 1914, il compte à son actif seize sauvetages : c'est une litanie, monotone comme la chanson des flots de la mer, et comme elle émouvante et sublime : un mousse, un soldat, deux jeunes filles, encore des hommes, des enfants, des baigneuses. De temps en temps, en suivant les dates de cette épopée, on croit à une erreur, mais on s'aperçoit vite qu'il n'y a pas d'erreur : c'est que le même jour, à deux heures différentes, il y a eu deux personnes arrachées à la mer. Ou bien on croit qu'on touche à la fin : le sauveteur a été blessé, le voilà sans doute guéri de cette fièvre de dévouement. Pas du tout, quinze jours après, la liste reprend : sauvetage d'un homme, sauvetage d'un enfant... et l'on finit par se demander comment Maurice Gouley pourrait vivre sans sauver quelqu'un de ses semblables.

De nombreuses médailles ont déjà récompensé ce brave : vous avez jugé que l'Académie ne pouvait rester indifférente devant tant de courage et vous avez bien jugé.



RAPPORT

SUR LES

PRIX BRAQUEHAIS-VERDREL ET ROUSSELIN-MAYET

Par M. DUBREUIL.

MESSIEURS,

Une idée juste est émise; mais les esprits ne sont pas préparés à la recevoir; mais la paresse humaine oppose toute sa force d'inertie à cette nouveauté; mais la mode, pour l'appeler par son nom, est tournée vers d'autres préoccupations; mais cette idée nouvelle apporte quelques vues tristes sur nos lendemains, et un pli de rose au lit où s'endort notre égoïsme d'aujourd'hui :

Chi vuol esser lieto sia
Di domani non c'è certezza.

Alors se fait d'abord la conspiration du silence. Puis des esprits, par ailleurs élevés et généreux, apportent à la cause de l'immobilité qu'ête le renfort de paradoxes bien frappés. Mais l'idée germe dans l'ombre : que les événements lui prêtent leur appui, que soudain les faits démontrent la vérité latente, et une révolution s'accomplira. Ce qu'on taisait, ce qu'on niait ou ce qu'on raillait passe au rang d'axiome, et le bon goût s'en mêlant, le triomphe est assuré.

Telle est à peu près l'histoire de ceux qui avertirent la France des dangers que lui faisait courir sa faible natalité.

D'abord on ne les écouta pas : le grand public fut-il, en 1868, ému de l'ouvrage *la France nouvelle*, où Prévost-Paradol poussait le cri d'alarme? Et puis, on se consola par

des réponses éloquentes, comme celle de l'amiral Jurien de la Gravière, un homme de cœur pourtant : « N'abdiquons pas devant la statistique. »

Il y a mieux. La poésie enseignait que lorsqu'on aimait vraiment les enfants, la meilleure manière de leur montrer son amour, c'était de n'en pas avoir. Tel Ugolin mangeait ses enfants pour leur conserver un père.

Et Sully-Prudhomme écrivait :

Du plus aveugle instinct je veux me rendre maître,
Hélas ! non par vertu, mais par compassion,
Dans l'invisible essaim des condamnés à naître,
Je fais grâce à celui dont je sens l'aiguillon.
Demeure dans l'empire innommé du possible,
O fils le plus aimé qui ne naîtras jamais.

Ainsi, contre l'idée en marche, tout se ligua et à l'être le plus sacré aux yeux de la patrie et de l'humanité, à la mère de famille, entourée de sa couronne d'enfants, il était de bon ton d'adresser un sourire d'ironique compassion, en murmurant à mi-voix : « la mère Gigogne ! »

Cependant, à mesure que le péril croissait, la voix des prophètes se faisait plus haute, et l'on commençait à la percevoir au-dessus des sarcasmes et des sophismes. Vinrent les jours de la grande épreuve, et lorsqu'au sortir de la tourmente, on se mit à compter et le nombre des tombes et le nombre des berceaux, le rire s'éteignit. Alors on comprit enfin généralement la noblesse de la famille, de la famille nombreuse et aussi de la famille normale, celle qui n'est pas exposée à disparaître parce que le souffle capricieux de la mort aura éteint l'existence du fils unique.

Nous assistons à cette réhabilitation parfois purement verbale — et c'est déjà quelque chose, c'est un indice heureux —

mais souvent aussi effective et c'est beaucoup mieux. Car c'est sur le terrain prosaïque des réalités journalières qu'il faut continuer la lutte. Il est écrit : « Celui qui ne travaille pas, qu'il ne mange pas. » Mais celui qui travaille, qui pourrait manger et qui, pour donner la becquée à tout son nid, est obligé de fractionner son pain, n'est-il pas juste qu'on lui vienne en aide ?

Et si nous en arrivons aujourd'hui à reconnaître ce que Bossuet me permettrait d'appeler « l'éminente dignité » de la famille nombreuse, nous devons aussi reconnaître les besoins d'une telle famille au milieu des âpres conditions de la vie actuelle et apprendre le devoir de lui apporter une aide fraternelle.

C'est ce qu'ont parfaitement compris les grands cœurs de M^{me} Braquehais-Verdrel et de M^{me} Rousselin-Mayet.

Il y a quelques années, appelée par la ville de Reims à présider la grande fête annuelle où se distribuent les prix de vertu, je disais : « Nous allons entendre tout à l'heure deux longues et solennelles litanies, celle des bienfaiteurs et celle des lauréats. » Aujourd'hui comme alors, à Rouen comme dans la ville des sacres, qu'il nous soit tout d'abord permis d'adresser notre tribut de reconnaissance aux nobles femmes dont la pensée a été vers ces foyers tout pleins d'enfants, espoir et force de notre pays.

Il leur a plu de donner leur confiance à l'Académie et de lui remettre le soin de perpétuer leur acte d'entr'aide civique.

L'Académie a accepté cette charge avec joie : n'a-t-elle pas accueilli dans ses rangs, il y a quelques années, l'un de ceux qui incarnent le plus courageusement l'effort dont je vous entretenais, M. le D^r Cauchois ? Ce geste symbolique

a montré que l'Académie s'associait au grand mouvement d'aide et d'hommage aux familles nombreuses.

La tâche qu'elle a entreprise, pour répondre aux vœux des donatrices, ne va pas sans quelque embarras : si *tout à l'heure* nous allons proclamer les noms de vingt-quatre lauréats, plus de cent dossiers avaient été remis à vos enquêteurs. Il a fallu à ceux-ci, pour peser les titres des compétiteurs, suivre des règles multiples et se livrer à un travail minutieux. Que de crises de conscience ! Que de cas intéressants que l'on voudrait comprendre dans la liste et qu'il faut éliminer ! Éliminer, au moins provisoirement, car dans bien des cas la demande, qui n'a pu être accueillie cette année, pourra, en se renouvelant, recevoir une réponse favorable.

Tenir compte du nombre des enfants et des ressources de la famille, apprécier la bonne tenue de la maison, la fréquentation scolaire, savoir si le prix accordé aidera à la construction d'une maison, c'est-à-dire à la constitution définitive d'un foyer familial, telles ont été les principales préoccupations de nos enquêteurs. Je ne dirai point que les déplacements nécessités par cette enquête furent une fatigue ; de telles visites sont au contraire un réconfort, un voyage au pays du courage et de l'espoir. Vous vous souvenez des paroles qu'un guerrier du Northumberland adressait au roi Edwin : « Tu te souviens peut-être, ô Roi, d'une chose qui arrive parfois dans les jours d'hiver, lorsque tu es assis à table avec tes capitaines et tes soldats, qu'un bon feu est allumé, que le hall est bien chaud, mais qu'il pleut, neige et vente au dehors. Vient un petit oiseau qui traverse le hall à tire d'aile, entrant par une porte, sortant par l'autre. L'instant de ce trajet est pour lui plein de douceur : il ne sent plus ni la pluie, ni l'orage ; mais cet instant est rapide, l'oiseau a fui

en un clin d'œil, et, de l'hiver, il repasse dans l'hiver.
Of wintra ins winter est cymeth. »

Je n'ai pas la prétention de comparer au petit oiseau vos trois enquêteurs : M. le chanoine Jouen, M. Labrosse et moi-même ; mais je vous assure que venir du vaste monde où trop souvent règne l'égoïsme, et visiter ces modestes demeures toutes réchauffées par le dévouement et l'abnégation, c'est se sentir réconforté comme au foyer du roi Edwin, quitte à replonger ensuite dans un univers plus froid.

« *Of wintra in winter.* »

FONDATION BRAQUEHAIS-VERDREL

La volonté de M^{me} Braquehais-Verdrel a été de laisser l'Académie entièrement maîtresse des modalités de la distribution des prix. C'est ainsi que cette année, l'Académie a décidé de fractionner la plupart des prix.

Ce n'est là ni une règle imposée pour l'avenir, ni même un simple précédent. Les circonstances dans lesquelles se présentaient certaines demandes et leur urgence ont seules déterminé cette façon de procéder.

De même, certaines allocations devront être remises en deux fois, la délivrance de la seconde moitié étant soumise à l'accomplissement de conditions particulières.

FAMILLE GOSSELIN

La famille Gosselin demeure à Amfreville-la-Mivoie : seize enfants sont nés à ce foyer, trois sont morts en bas âge. L'aînée a maintenant vingt-neuf ans ; elle est mariée, la dernière n'a pas un an.

Lorsque l'aînée commença à apporter par son travail un peu d'aide dans le modeste ménage, il y avait à nourrir huit

enfants et aujourd'hui encore cinq petits sont à la charge des parents.

Vous figurez-vous quelle somme d'abnégation, de dévouement représentent ces charges sans cesse renouvelées depuis trente ans ?

La mère — dans le style officiel des enquêtes — ne « s'occupe que de son ménage ». Je le crois, certes, et l'occupation paraît suffisante et merveilleuse aussi, car M^{me} Gosselin est ainsi « occupée » à former pour notre pays de bons citoyens et de bonnes citoyennes, et, mère admirable, elle a nourri de son lait ses seize enfants.

Pendant qu'elle s'occupe ainsi de son ménage, rien que de son ménage, le père de famille travaille sans relâche, avec une régularité, une assiduité dont témoignent ses employeurs : « En ce qui concerne Gosselin, nous ont-ils dit, nous ne pouvons faire que des éloges sur lui à tous points de vue. »

Ainsi, au milieu de cette vie pénible, de cette lutte continue pour élever ses enfants, pas un instant de découragement, de lassitude. Pendant les deux dernières années de sa vie, la mère de Gosselin a dû aussi recourir à son fils et celui-ci l'a accueillie : quoi d'étonnant ! un si bon père ne devait-il pas être un bon fils.

Mais ce n'est pas assez : l'amour de sa femme, de ses seize enfants, de sa mère, n'a pas éteint la soif d'altruisme dans ce cœur vaillant. Membre de notre grande Société de Secours mutuels l'Emulation chrétienne, il y accepte la fonction de visiteur et le voilà qui trouve encore et le temps et la force d'exercer ces fonctions pour rendre service. En vérité, la médaille d'argent de la Mutualité qui lui fut décernée était bien méritée, comme est bien mérité le prix Bracquehais-Verdrel de 5.000 francs que vous lui avez attribué.

FAMILLE LEVEUF

C'est à la fois une tragique et une attachante histoire que celle de la famille Leveuf.

Louis Leveuf était marié et un enfant, un petit garçon, venait de naître quand la guerre éclata. Leveuf part aux armées et dès les premiers mois des opérations, il est fait prisonnier. Pendant toute la durée de la guerre, il restera isolé des siens, privé de la joie de voir son fils grandir et s'éveiller à la vie. Quant à sa femme, il lui a dit adieu pour toujours; la malheureuse mourra sans le revoir. Et le petit ? Le petit, l'orphelin de fait, a retrouvé une maman; il s'est rencontré une brave mère de famille, qui courageusement élève ses trois enfants; elle en aura quatre à présent, car le petit tombé du nid, que secouait le grand orage, a trouvé sa place chez elle. Elle-même, M^{me} Calbrix, a son mari soldat; il est tombé dès le 8 septembre 1914 à Berry-au-Bac, mais on n'a pas retrouvé son corps, et M^{me} Calbrix connaît l'angoisse de ceux qui, pendant des mois et des mois, ne sauront quel est leur droit : espérer ou pleurer.

Quand elle eut enfin la triste certitude, les prisonniers rentrèrent au pays, et parmi eux Leveuf qui, en courant embrasser son fils, le trouva chaudement blotti dans les bras de celle qui lui servait de mère. Qu'ajouter ? Il y avait là deux foyers dévastés; sur leurs ruines, il s'en éleva un autre, symbole de la patrie qui renaissait, M^{me} Calbrix et Leveuf s'épousèrent, les enfants retrouvèrent un papa et une maman et cinq autres petits frères et sœurs complétèrent la famille.

La charge est lourde aux courageux parents, dont leurs longues épreuves ont diminué les forces, sans abaisser leur énergie.

Leurs enfants, ils les suivent avec sollicitude, assurant leur instruction et les élevant dans un milieu de travail et de droiture. L'aînée, malheureusement malade et trop faible pour travailler au dehors, s'efforce de suppléer sa mère dans la tenue de la maison.

Et puis, comme ce n'est pas le courage qui manque, une ambition est venue, ambition légitime et louable s'il en fut : avoir sa maison. Elle s'élève déjà cette maison. Puisse-t-elle voir cette famille, après tant de vicissitudes, trouver la paix et le bonheur ! Puisse, Messieurs, le prix que vous avez décerné à M. Leveuf, aider à l'achèvement de ce toit familial !

FAMILLE GILLES

Avec la famille Gilles, nous passons au Petit-Quevilly. Là, au n° 4 de la rue du Maréchal-Joffre, un intérieur tout reluisant de propreté. Il y a eu dix enfants, mais je suis heureux d'ajouter que si je dis : « il y a eu », ce n'est pas qu'aucun soit mort, c'est simplement que l'aîné a trouvé à s'employer au loin. Tous les dix, la mère les a nourris ; tous les dix, ils ont été élevés, suivant le mot d'un témoin, « de façon à suivre les traces de leurs parents ». Leurs parents ? Un courageux ouvrier qui, disent ses employeurs, « a toujours demandé les postes les plus pénibles, parce qu'ils sont aussi les mieux payés, de façon à faire face à ses lourdes charges de famille ». Quand je vous parlais en commençant de ceux qui recherchent les missions périlleuses !

Et une mère, qui est un beau type des femmes de notre pays, supportant vaillamment l'effort que lui impose sa lourde tâche, soignant ses enfants avec amour, et, dans sa demeure si bien tenue, leur donnant l'exemple et le goût du foyer.

Et là aussi la tradition de la famille entretenue par la présence du grand-père logé et soigné par ses descendants.

FAMILLE HAMEL

De la grande ruche urbaine, nous passons aux coteaux charmants qui dominent la vallée de la Seine. Là, à Sainte-Marguerite-sur-Duclair, demeure la famille Hamel. Le père, Henri Hamel, est un modeste ouvrier agricole, mais on n'a pas de temps à perdre quand on est à la tête d'une famille de huit enfants, dont six tout jeunes. La dernière a seize mois. Aussi, M. Hamel a-t-il ajouté à son travail ordinaire une petite exploitation de deux hectares. Dans cette maison bien tenue, sur ce plateau riant et sain, la nombreuse nichée grandit sous l'œil sage et tendre des parents, bien portante de corps et d'esprit.

FAMILLE LE BOUSTOULLER

La Bouille : le joli décor que connaissent bien les Rouennais. C'est là que deux Bretons, M. et M^{me} Le Boustouller sont venus s'installer et que croît et se multiplie la belle famille qu'ils ont fondée. Oh ! ils ont de qui tenir. M. Le Boustouller a eu onze frères et sœurs, sa femme en a eu dix. Ils avaient six enfants quand l'Académie a reçu les premiers renseignements, au mois de mai. Quand nous les avons vus en septembre, ils en comptaient huit. L'Académie, qui commence à être d'un âge vénérable, se demandait si elle ne se trompait pas dans ses calculs : c'est que deux jumeaux étaient nés par un beau jour de vendémiaire.

C'est une impression charmante que celle de ce milieu de jeunesse, de cet intérieur si bien tenu où le père, dès qu'il rentre de son travail un peu éloigné, à Grand-Couronne, aide

la mère à son ménage. Elle, toujours souriante, s'active autour des petits, et ceux-ci, dont l'aîné a huit ans, dans ce milieu de paix et d'affection, s'élèvent dociles et bons.

Aussi ont-ils mérité qu'un témoin nous dise d'eux : « La présence d'une telle famille dans notre petit village est toute une leçon. »

FAMILLE NOTHEAUX

Dans les lotissements qui se partagent l'ancien Bois Cany, à Grand-Quevilly, s'élève un modeste baraquement de deux pièces. C'est là qu'habite la famille Notheaux, composée du père, de la mère et de six enfants de douze ans à huit mois. Par quels prodiges d'économie ont pu être réalisés et l'achat du terrain et la petite construction ? C'est que, tout entiers à leur famille, M. et M^{me} Notheaux ont tendu tous les ressorts de leur volonté pour élever matériellement et moralement leurs enfants. Ceci se voit du reste à la façon dont les aînés, bien propres et bien portants, sont dressés à rendre de petits services dans l'intérieur. Quant au baraquement, c'est le père lui-même qui l'a construit dans ses rares heures de loisir ; mais le logis est trop étroit pour la petite troupe qui se presse déjà dans ses murailles de bois ; on rêve de l'agrandir : oh ! la juste et belle ambition ! élargir un foyer de France. Votre décision, Messieurs, permettra la réalisation de ce dessein.

FAMILLE BOUST

A Saint-Aubin-Epinay, la famille Boust, au contraire, habite une maison relativement confortable et qui lui appartient. C'est que, dans l'ancien logis où s'entassait la famille, deux fois déjà la mort est venue enlever de petits enfants ; alors, le père et la mère, ne calculant que leur courage et

sans trop compter leurs ressources ont voulu du moins garder les six autres. Mais, pour ce sauvetage, ils ont contracté une dette qui pèse lourdement sur leurs faibles ressources : c'est la rançon payée au monstre. Le prix que vous leur avez accordé les aidera dans la tâche qu'ils ont entreprise. Ce prix sera parfaitement placé entre les mains d'un travailleur honnête et consciencieux qui soutient honorablement, mais péniblement, six enfants, dont deux sont d'un premier mariage de M^{me} Boust, entre les mains aussi de cette dernière, qui, malgré une santé atteinte par trop de fatigues, entoure ses fils et ses filles d'une tendre sollicitude et parvient à les maintenir dans une atmosphère de propreté morale et physique réconfortante.

FAMILLE DUPART

M. Dupart est cordonnier à Rouen, rue Victor-Hugo, dans l'immeuble des Petits Logements. Le dimanche, il vend au marché Saint-Marc, — sur le Clos, — de vieux livres. Courageux et fier, il élève ses sept enfants (il en a eu huit) avec l'aide de sa femme, active ménagère qui entretient dans la maison une propreté parfaite. M. Dupart est du nombre des vaillants qui ne comptent que sur eux-mêmes et volontiers il s'étonnerait qu'on soit venu le chercher pour lui décerner un prix. Ce qu'il fait lui semble tout naturel : il a du mal, certes, mais n'a-t-il pas encore plus de courage ? Lui aussi, il veut établir sa famille sous un toit qui soit à lui. Ce but, si désirable au point de vue social, le prix que vous lui attribuez l'aidera à l'atteindre.

FONDATION ROUSSELIN-MAYET

M^{me} Rousselin, née Mayet, décédée le 17 septembre 1926, à Rouen, a légué « à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen..., à charge d'employer la somme, lorsqu'elle la touchera, à l'achat d'un titre de rente 3 0/0, dont les arrérages, tous les deux ans, seront remis en séance solennelle, sous forme de prix, à une famille de Rouen d'au moins cinq enfants; dont les vertus et la situation mériteront d'être spécialement encouragées : 20.000 francs ».

Cette somme ne sera remise à l'Académie que dans un an; mais sur les intérêts déjà reçus, votre Compagnie a décidé d'attribuer cette année un prix de 1.000 francs.

Ce prix a été décerné à M. Villain, rue Albert-I^{er}, à Rouen.

M. Villain, dans une des jolies maisons du foyer de Trianon, élève sa famille, dont l'aînée n'a que onze ans; une petite fille, hélas, a disparu, et, parmi les autres, la maladie vient trop souvent aggraver la tâche des parents. Au milieu de ces difficultés matérielles, au milieu de ces inquiétudes, M^{me} Villain fait face à tout et garde-malade en même temps que ménagère, fait régner dans sa maison la bonne tenue et la propreté. Cependant, son mari, secrétaire administratif à la Bourse du Commerce, a su gagner l'estime de tous ceux qui l'approchent et de plus, se dévouant à la cause commune, il a fondé l'Association du groupe familial qui fait vivre dans la petite cité un esprit de solidarité et de bonne humeur et dont il est le président. Souhaitons que notre lauréat voie enfin tous les siens rétablis en parfaite santé et qu'il jouisse du bonheur qu'il mérite, au milieu d'une robuste famille.

**

J'ai l'honneur de proclamer, au nom de l'Académie, et dans l'ordre alphabétique, les noms des bénéficiaires du legs Braquehais-Verdrel :

Prix de 5.000 francs

Famille Gosselin, à Amfreville-la-Mivoie, seize enfants, treize vivants.

Prix de 4.000 francs

Famille Leveuf, à Rouen, neuf enfants.

Prix de 3.000 francs

Famille Gilles, à Petit-Quevilly, dix enfants.

Famille Hamel, à Sainte-Marguerite-sur-Duclair, huit enfants.

Famille Le Boustouller, à La Bouille, huit enfants.

Famille Notheaux, à Grand-Quevilly, six enfants.

Prix de 2.000 francs

Famille Boust, à Saint-Aubin-Epinay, huit enfants, six vivants.

Famille Dupart, à Rouen, huit enfants, sept vivants.

Secours de 1.000 francs

Famille Bénard, à Fontaine-le-Bourg, onze enfants.

Famille Bouteiller, à Darnétal, six enfants.

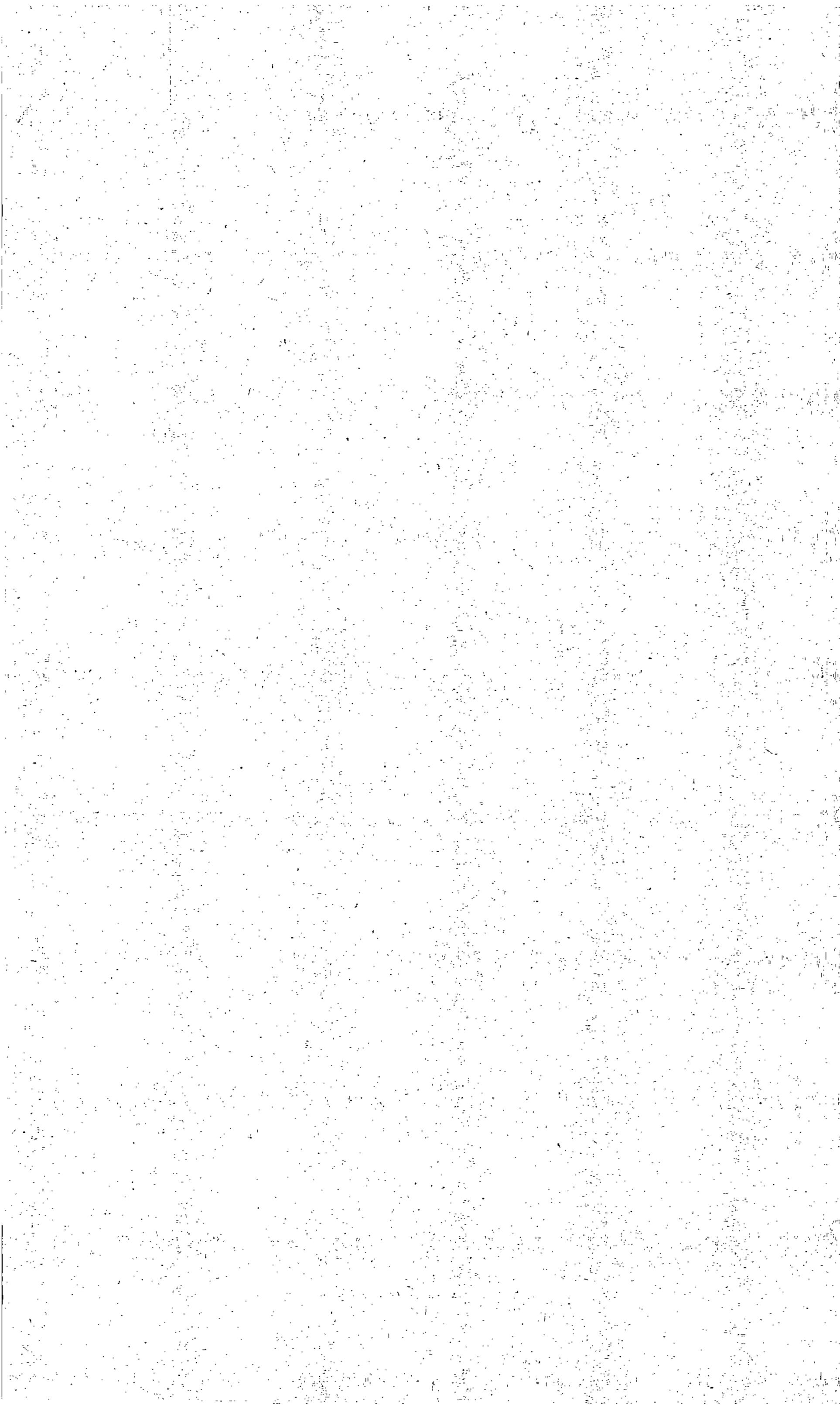
Famille Caron, à Pavilly, huit enfants.

Famille Danez, à Rouen, six enfants.

Famille Desève, à Rouen, six enfants.

- Famille Emerald, à Anneville-sur-Seine, huit enfants.
Famille Goudier, à Eslettes, sept enfants.
Famille Hapdey, à Rouen, neuf enfants.
Famille Isaac, à Houpeville, dix enfants.
Famille Jourdain, à Gueutteville, huit enfants.
Famille Le Braz, à Rouen, sept enfants.
Famille Lemire, à Rouen, neuf enfants.
Famille Ortie, à Rouen, huit enfants.
Famille Sartiaux, à Elbeuf, six enfants.
-

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1929



RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1929

par M. le chanoine JOUEN
Secrétaire de la Classe des Lettres et Arts.

MESSIEURS,

Voici sans phrases — plus je vieillis, moins je les aime —
le résumé de votre vie académique et le bilan de vos travaux
pendant l'année 1929.

I

Le 21 décembre 1928, sous la présidence de M. Gascard,
président sortant, M. Ruel fut élu président et M. Louis
Dubreuil vice-président pour l'exercice 1929.

Dans la première séance de l'année, M. le Président
désigna les membres des diverses Commissions :

Commission du *Précis* : MM. Gascard, Allinne, Le
Cacheux, Paulme, commandant Quenedey;

Commission du prix Bouctot (sciences) : MM. Gascard,
Caille, Dr Cauchois, Dr Coutan, Dr Hue, Féron;

Commission du prix Pellecat : MM. Allinne, Chirol,
Delabarre, Dupré, Guey, Lafond, Manchon, Paulme,
Quenedey;

Commission du prix Houzeau : MM. Gascard, Caille, Féron, D^r Cauchois, D^r Hue.

Les Commissions des fondations Guérout, Braquehais-Verdrel, Gosselin et celle des prix de Vertu restent composées des mêmes membres que l'année précédente.

Les membres du Bureau font, de droit, partie de toutes les Commissions.



Parmi les décisions modifiant ou précisant le règlement intérieur, je vous signalerai les suivantes :

Le 18 janvier, l'Académie, une fois de plus, a fait sienne la proposition de M. Paulme, demandant qu'une notice fût consacrée dans le *Précis* à tout académicien décédé, et celle de M. Gascard, prescrivant qu'à l'entrée de tout membre nouveau fût établi un bref *curriculum vitæ* qu'il sera pas la suite facile de tenir à jour.

Le 6 décembre suivant, elle a décidé qu'à la mort d'un académicien, une brève notice biographique et bibliographique serait rédigée par les soins d'un des deux secrétaires, avec la collaboration de M. Labrosse, que cette notice serait publiée dans le plus prochain *Précis*, ce qui n'empêcherait pas qu'un hommage plus complet fût ensuite rendu à l'académicien disparu.

Le 14 juin, sur la proposition de M. Ruel, président, l'Académie modifie l'article du règlement concernant les vacances : elles duraient jusqu'ici du début d'août au début de novembre ; elles commenceront désormais au 15 juillet et finiront au 15 octobre.



Au Congrès mondial des Bibliothèques et de la Bibliographie, qui s'est tenu à Rome du 15 au 30 juin, M. Labrosse a représenté l'Académie.

MM. Paulme, Guey et Regnier ont assisté, à Paris, au Congrès des Conservateurs de Collections publiques.

M. le D^r Boucher a représenté l'Académie au Congrès de la Fédération des Sociétés normandes, qui s'est tenu au Havre le 26 juin.

Le 25 mars, M. le chanoine Jouen, secrétaire de la classe des lettres et arts, représenta l'Académie à l'inauguration de l'Exposition de l'Art français du XVIII^e siècle, organisée au Musée municipal par M. le D^r Payenneville, président de « l'Aide aux Familles nombreuses », au profit des œuvres de cette Société. Cette exposition a remporté le plus grand et le plus légitime succès.

M. le Directeur de l'Ecole régionale des Beaux-Arts avait demandé à M. le Président de faire partie du jury des examens de fin d'année. M. Ruel étant professeur à l'Ecole, il a désigné M. Manchon pour représenter l'Académie au sein de ce jury.



L'Académie a été heureuse et fière de voir deux de ses membres, MM. Jean Lafond et Guey, nommés le même jour chevaliers de la Légion d'honneur.

Elle a adressé ses plus cordiales félicitations à notre illustre compatriote, son membre correspondant, le D^r Charles

Nicolle, à l'occasion de son élection à l'Académie des Sciences.

Un autre de ses membres correspondants, le chanoine Pisani, doyen du Chapitre métropolitain de Paris, a été élevé à la prélature.

La croix du Mérite agricole attribuée à M. Regnier a été, à notre jugement, une trop modeste récompense des services immenses rendus à l'agriculture française par le savant biologiste qu'est notre aimable secrétaire de la classe des sciences.

Un arrêté ministériel du 5 novembre, paru à l'*Officiel* le 25, a institué une Commission d'organisation de la Lecture publique. Parmi les vingt-cinq membres qui la composent figure notre trésorier, M. Labrosse, directeur des Bibliothèques municipales de Rouen, qui, avec son collègue de Versailles, représente dans cette Commission les bibliothèques de province.

Nos félicitations vont aussi à deux anciens lauréats du prix Pellecat, dont le succès confirme la justesse des prévisions de l'Académie : M. Emmanuel Robin, qui avec son livre : *Accusé, lève-toi*, a remporté le « prix du premier roman », et le cher sculpteur rouennais Busnel, à qui a été décerné le Prix de l'Institut pour le groupe par lui exposé au Salon avec ce titre : *Le Retour*.

A l'occasion du Congrès des Architectes français qui s'est tenu en juin à Rouen, l'Académie a offert à cette Association trois médailles d'argent. Elles ont été attribuées à M. Guilloux, professeur de sculpture à l'Ecole des Beaux-Arts de Rouen; à M. Hamelet, architecte, professeur à la même Ecole, et à M. Lécuyer, contremaître et dessinateur depuis vingt et un ans dans la Maison Villette.

Signalons enfin que l'Académie a voté une souscription

au Comité qui s'était formé pour faire exécuter le buste du D^r Charles Nicolle, et une autre souscription au Comité qui organisait la célébration, à Elbeuf, du centenaire de notre toujours regretté collègue, le chimiste Auguste Houzeau.

**

Deux membres résidants ont été élus au cours de cet exercice :

Le 11 janvier, sur rapport de M. le commandant Quenedey, fut élu M. Naud, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chargé du service de la voirie, auteur de remarquables travaux de balistique et d'un important mémoire sur la signalisation dans le Métropolitain.

Le 20 décembre, sur rapport de M. Henri Hie, a été élu M. Marcel Lanquetuit, organiste de Saint-Godard de Rouen, premier prix d'orgue du Conservatoire national de Musique.

Deux membres correspondants nouveaux ont été agrégés à notre Compagnie :

Le 8 février, sur le rapport de M. Le Cacheux, M. René Bougourd, de l'Institut d'Hygiène et de Bactériologie de Strasbourg, qui a offert à l'Académie un important ouvrage manuscrit comprenant une étude et une traduction des *Sagas royales de Norvège*.

Le 31 mai, sur rapport de M. Regnier, M. Jean Delacour, voyageur intrépide, pionnier de l'acclimatation en France des animaux de tous les continents, auteur de nombreux ouvrages d'ornithologie comparée.

Enfin, le 10 mai, sur rapport de M. René Herval, l'Académie accorda le titre de correspondant étranger à M^{lle} Clementina de Courven, docteur ès lettres, auteur

d'études sur le romantisme italien, les rondeaux de Clément Marot, le *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet, etc.

Au début de l'exercice, M. Deleau, empêché par son état de santé d'assister aux séances, fut admis à l'honorariat.

Parmi les membres précédemment élus et non encore reçus, un seul a pris séance en 1928, M. le chanoine Lesergeant, archiprêtre de la Cathédrale.

Le 17 mai, une assistance d'élite se pressait dans la salle, dite salle d'Albane, nouvellement créée par les soins de la Direction des Monuments historiques et de ses architectes, MM. Colin et Auvray, dans le grand corps de bâtiment du XIII^e siècle, dont les quinze fenêtres donnent sur la Cour d'Albane. Là, M. l'archiprêtre Lesergeant prononça son discours de réception; M^{me} de Bergevin chanta à ravir, et M^{me} Colette Yver répondit au récipiendaire. Un bref remerciement de M. Ruel clôtura cette belle séance.



L'Académie, tous le savent, est fidèle au culte de ses morts. Les décisions rappelées plus haut le prouvent et aussi le soin pieux avec lequel elle fait célébrer, chaque année, en l'église cathédrale, un service solennel pour ses fondateurs, ses membres et bienfaiteurs défunts. Cette année, la messe fut dite par M. le chanoine Jouen, l'absoute donnée par Mgr Prudent, et l'orgue tenu par M. Albert Dupré.

La mort a frappé, au cours des vacances, un des plus anciens académiciens, le très vénéré président de cour honoraire, M. Chanoine-Davranches, mort le 30 septembre. Le jour des obsèques, M. Dubreuil, vice-président de l'Académie, loua, au seuil de l'église Saint-Ouen, d'une façon

touchante, ce noble vieillard, magistrat intègre, artiste délicat et ami généreux des artistes, fin lettré, qui, tant que ses forces le lui permirent, fut un académicien assidu et actif, et qui disparaît, nonagénaire, entouré de l'estime de tous.

L'Académie a pris aussi une vive part aux deux grands deuils qui, en cette année 1929, ont attristé le cœur de la France :

Dans la séance du 22 mars, M. Ruel, président, résuma l'œuvre du maréchal Foch, « dont la mort, dit-il, émeut douloureusement la France et le monde ». La séance fut suspendue en signe de deuil. A la reprise, l'Académie décida l'envoi à M^{me} la maréchale Foch du télégramme suivant :

« Académie de Rouen, profondément émue par la mort du glorieux vainqueur de la guerre et s'associant au deuil de la patrie, adresse à Madame la maréchale Foch ses respectueuses condoléances. »

Le 29 novembre, M. Ruel, debout, rendit en quelques phrases brèves un impressionnant hommage à M. Clémenceau, artisan de la victoire. Puis il leva la séance en signe de deuil.

II

Il me reste, Messieurs, à vous présenter le résumé de vos travaux au cours de cet exercice 1929.

SCIENCES

8 février. — M. Regnier entretient l'Académie d'une question d'entomologie appliquée qu'il a eu l'occasion d'étudier lors d'un récent voyage aux Etats-Unis : il s'agit d'un

petit hanneton, *Popillia japonica*, récemment introduit du Japon dans la région de Philadelphie.

L'acclimatation de cet insecte est un des faits les plus frappants de la rapidité avec laquelle peut se propager un ravageur, lorsque, loin de son pays d'origine, il trouve des conditions climatologiques et biologiques favorables. En effet, alors que ce scarabéidé ne se montre que sporadiquement nuisible au Japon où il paraissait jusqu'ici localisé, il est devenu un véritable fléau pour les cultures de tout genre dans la région où il a été accidentellement introduit, et cela parce qu'il y a trouvé une abondante nourriture sous un climat idéal, sans y rencontrer aucun ennemi sérieux capable d'enrayer sa pullulation.

Les publications entomologiques américaines établissent l'importance des dégâts causés par cet insecte : rongeur à l'état de larve (ver blanc) les racines des céréales, des plantes potagères et des arbres, il n'est pas moins nuisible, à l'état parfait, aux feuillages des plantes herbacées, des arbres fruitiers et forestiers, aux fleurs et aux fruits qu'il dévore avec une avidité surprenante. Il n'est pas rare d'en trouver une centaine sur une pêche ou une poire, et M. Regnier en a compté jusqu'à vingt dans une fleur d'althéa.

Cet insecte paraît avoir été introduit du Japon avec des bulbes d'iris vers 1914. On trouva les premiers, en 1916, à Rivertown. Dès 1919, on pouvait en ramasser plus de 100.000 en une journée dans la même région. En 1923, la tache de Rivertown, malgré les mesures prises pour enrayer le fléau, couvrait près de 2.500 milles carrés; au cours des contrôles, on trouvait sous le gazon du golf de Rivertown une moyenne de 300 à 800 larves au mètre carré; des arbres fruitiers étaient dépouillés de 80 0/0 de leur

feuillage et jusqu'à 30 0/0 des fruits étaient mangés. On signale, dans un contrôle, 278 insectes sur une seule pomme.

Une mission fut envoyée au Japon pour étudier la biologie du *Popillia japonica*. Elle découvrit plusieurs parasites et dépradateurs, dont les Américains poursuivent actuellement l'acclimatation dans la région infestée. Jusqu'ici, deux insectes, un tachnine et un scolyte, paraissent réussir, et, grâce aux efforts des services entomologiques qui disposent là-bas de moyens puissants, la tache paraît, depuis 1923, ne plus s'étendre, mais l'insecte reste très abondant. Parallèlement à ces recherches biologiques sont poursuivis des essais de traitements : le sulfure de carbone contre les larves, les arsenicaux contre les adultes paraissent donner de bons résultats.

Le laboratoire de Moorstown est chargé de cette lutte difficile. M. Regnier, qui l'a visité en détail, donne sur son organisation d'intéressantes précisions et il complète sa communication par la présentation de photographies, de documents et d'insectes mêmes.

15 mars. — M. le Dr Boucher présente à l'Académie l'ouvrage qu'a offert à cette dernière M. H. Gadeau de Kerville : *Autour du Canton de Bagnères-de-Luchon*. Cet ouvrage est le complément d'un précédent : *Bagnères-de-Luchon et son Canton*. L'auteur y étudie les cantons de Barbazan et de Mauléon-Barousse, les vallées de Louron et de la Garonne, Saint-Bertrand-de-Comminges. M. Gadeau de Kerville, « guide consciencieux, archéologue averti, poète à ses heures, ardent patriote », a doublé la valeur de son magnifique ouvrage en l'ornant de merveilleuses illustrations documentaires et artistiques.

26 avril. — M^{me} Colette Yver expose les grandes lignes d'un projet gigantesque qui, on le sent, lui tient très à cœur.

Il consiste à aménager en station antituberculeuse tout le massif de Praz-Coutant, où s'étendent de vastes plateaux disposés par la nature pour recevoir de grands sanatoria, d'autant mieux qu'une chaîne montagneuse, haute de 1.500 mètres, les protège en demi-cercle contre les vents du nord et de l'est. Un de ces plateaux, situé à 1.250 mètres d'altitude, a déjà reçu un sanatorium qui abrite quatre-vingt-dix malades et pourra bientôt en recevoir cent cinquante. Cette organisation de début sera complétée par la construction, sur d'autres plateaux, d'un sanatorium pour classes moyennes, de chalets pour malades riches, d'un centre de chirurgie antituberculeuse, d'un hôtel pour malades (hôtel n'ayant en rien l'allure d'un sanatorium, mais tout de même placé sous la direction médicale du médecin-chef), enfin, d'un pavillon de cinquante lits, où cinquante indigents seront soignés tout à fait gratuitement.

31 mars. — M. Deschamps lit une communication sur les dangers de la Loi sur les Assurances sociales. Le principe de la loi est excellent, car il est nécessaire de donner aux ouvriers un minimum de sécurité que leur salaire seul ne saurait leur assurer. Mais cette loi nécessaire, qui, malgré ses imperfections, doit être appliquée, présente des dangers, car bonne en son principe, elle est mauvaise en son esprit.

Le législateur est resté dans l'équivoque en ce qui concerne le rôle à jouer par la Mutualité. Il paraît compter sur celle-ci et se montre disposé à lui confier l'application de la loi. Mais derrière cette apparence mutualiste, il y a une réalité étatiste qui aboutira à l'accaparement par l'Etat des réserves des caisses de capitalisation.

Autre danger : le pourcentage des cotisations sera à peine suffisant pour assurer les répartitions considérables prévues

par la loi, d'où difficulté très grande de vivre pour les caisses primaires.

Les caisses de capitalisation ne pourront disposer que de la moitié des sommes capitalisées par elles. L'autre moitié devra être versée à la Caisse des Dépôts et Consignations. D'où dessaisissement de fonds appartenant en droit à leurs constituants et allant, en fait, se perdre dans le gouffre de l'Etat, qui assurera le paiement des intérêts, mais dissipera le capital. L'Etat deviendra ainsi dépositaire irresponsable de sommes qui, au bout de quelques années, s'élèveront à 10 milliards. En définitive, on aboutira au régime socialiste : l'Etat est tout; le représentant de l'Etat peut tout.

Autre danger : l'extension des prestations à la femme de l'assuré et à ses enfants de moins de seize ans, alors même que seul il paie les cotisations garantissant les risques. Que coûtera, en ces conditions, l'assurance-maladie? Nous allons en faire l'expérience, et... nous la paierons.

Enfin et surtout, danger des abus : Déjà que de fraudes dans les assurances-accidents! Que sera-ce quand des millions d'ouvriers, avec leur femme et leurs enfants, seront appelés à profiter des avantages considérables de la loi. Il y aura contrôle, oui, mais inopérant : on se trouvera en face de ce qu'en Allemagne on appelle « la culture de la maladie ».

6 décembre. — M. Regnier fait une très vivante causerie sur l'acclimatation en Europe du rat musqué du Canada.



LETTRES ET ARTS

11 janvier 1929. — M. Labrosse, directeur des Bibliothèques municipales de Rouen, fait une communication sur

l'exposition qu'à l'occasion de la nouvelle année la Bibliothèque municipale a consacrée aux Ephémérides, Calendriers et Almanachs.

Cette exposition a réuni plus de deux cents pièces, la plupart tirées du riche fonds Leber, d'autres prêtées par des collectionneurs de la ville : M^{me} Angebault, M. Louis Deglagny, M. le D^r Hélot, M. P. Le Verdier, notre vice-président M. Louis Dubreuil, etc., et l'on a pu ainsi suivre les différentes formes du calendrier à travers les siècles jusque vers 1840.

Parmi les plus anciens manuscrits exposés, citons :

Un Traité de Comput du IX^e siècle (A 292) et le Missel anglo-saxon du XI^e siècle (Y 6) ;

De nombreux livres d'heures (Heures de l'Ecole ganto-brugeoise, Leber 142) et quelques incunables (Heures de Rome 1494-1495 ; Heures de Bourges, 1496) présentaient en leurs enluminures, les travaux des mois. Parmi les livres d'heures, signalons « L'Office de la Vierge Marie avec un nouveau kalendrier historial », dédié à Anne d'Autriche (Paris, Copéan, 1619).

Des Traités de Comput (*Kalendarium Gregorianum*), œuvres de Clavius, de Gassendi, un calendrier du diocèse de Rouen pour décembre 1582, rappelaient la réforme grégorienne.

Si le XVII^e siècle n'était représenté que par un nombre restreint d'almanachs-livres (citons le très rare *Calendrier de toutes les Confréries de Paris*, 1621), par contre, les almanachs en forme d'estampes, presque tous à la gloire de Louis XIV, constituaient un bel ensemble.

Au XVIII^e siècle, les almanachs se multiplient et se diversifient : Almanachs officiels : *La Connaissance des Temps*,

l'*Almanach royal et le Calendrier de la Cour*, aux somptueuses reliures. Almanachs littéraires : *Étrennes d'Apollon*. Almanachs philosophiques : *Calendriers de Philadelphie*, etc. Almanachs galants : *Le Passe-Temps des Jolies Françaises*, *le Petit Boccace*, *l'Almanach dansant*, etc. Almanachs facétieux ou même grivois : *Almanach du Diable*, *de la Samaritaine*, *Almanach de Nuit*, *Cul à Tête*, etc.

Les almanachs révolutionnaires, très nombreux, permettent de suivre les principaux faits de la grande crise : *Almanachs des Célèbres Françaises* du Père Gérard, de l'abbé Maury ; *Almanach des Gens de Bien*, *des Honnêtes Gens*, *Étrennes aux Amis du 18^e*, *Almanach des Mécontents*.

Une part importante de l'exposition fut réservée à la Normandie, et l'on put voir de nombreux almanachs populaires ornés de gravures sur bois, imprimés à Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles chez les Oursel, les Besongne — ou même de savants traités d'astronomie, tel le *Grand Guidon*, de Jean Oursel (1680) — enfin, toute une série d'almanachs : *Flambeau astronomique*, *Tableau de Rouen*, *Almanachs de Normandie*, *de Rouen*, *de Lisieux*, habillés d'élégantes reliures.

Des calendriers rouennais imprimés en forme de placards et ornés de gravures commémorant des événements locaux (apparition d'une comète, incendie de la cathédrale) ou nationaux (prise de la Bastille, mariage de Napoléon et de Marie-Louise) ou reproduisant des légendes populaires (Henriette et Damon, Geneviève de Brabant) étaient accompagnés de leurs bois.

18 janvier. — M. Georges de Beaurepaire lit une notice sur notre regretté collègue, M. Lucien Valin, ancien maire de Rouen. L'Académie décide que cette notice sera, sans

plus tarder, imprimée dans le *Précis* de 1928 et adopte la proposition de M. Labrosse, tendant à publier dans le *Précis* une bibliographie des travaux de M. Valin.

1^{er} février. — M. Féron analyse deux manuscrits appartenant aux archives du château de Baclair, à Nointot. Le premier manuscrit a pour titre : *Abrégé des Vertus de Madame de Reuville*. Le second est relatif au couvent des Carmélites fondé en 1664 à Paris, rue du Bouloir.

M. Féron établit d'abord l'historique des archives de Baclair : Elles intéressent particulièrement les familles Le Seigneur de Reuville et de Montault, et Langlois de Motteville et de Colmoulin. Elles furent apportées dans l'ancien château des de Monchy après le décès de la marquise d'Héricy, née Le Seigneur.

Il cite ensuite quelques passages du manuscrit relatifs à M^{me} de Reuville, née Langlois de Colmoulin, femme d'Adrien Le Seigneur, président des trésoriers de France à Rouen. Ce manuscrit paraît avoir été rédigé peu après la mort de M^{me} de Reuville, c'est-à-dire en 1680 ou 1681.

Il se contente de signaler le second manuscrit qui n'intéresse qu'indirectement la Normandie.

15 février. — M. Manchon lit une intéressante biographie de Corot, et M. H. Paulme rend compte de l'exposition, en la salle Legrip, des œuvres de notre cher doyen, M. Samuel Frère.

22 février. — M. Jean Lafond, signalant la mise en vente de la maison sise 49, rue Bouquet, dans le quartier Campulley, rappelle qu'en cette maison se trouvent une tourelle, une cheminée et des boiseries provenant de l'abbaye Saint-Amand. Les boiseries, ornement jadis d'une des chambres de l'abbaye, sont peut-être l'œuvre de Nicolas Castille, un des

huchiers les plus remarquables ayant travaillé à Rouen sous Louis XII, auteur des portes du grand portail de la cathédrale, des boiseries de la chapelle de Gaillon et d'une partie du grand orgue de Saint-Maclou. Une demande de classement d'urgence a été adressée au Ministère des Beaux-Arts par M. Auvray, architecte des Monuments historiques. M. le Président demande à l'Académie de s'associer à l'effort fait pour sauver ces riches spécimens d'architecture, de hucherie et de peinture décorative. A l'unanimité, l'Académie adopte la proposition de son président.

1^{er} mars. — M. Henri Paulme nous donne la primeur d'un article destiné au *Journal des Arts*, dont il est un des meilleurs et des plus anciens rédacteurs. En cet article, M. Paulme résume les diverses manifestations d'art qui se sont produites à Rouen en ces derniers temps : réfection de nombreuses maisons en pans de bois, initiatives de M. Guey dans la réorganisation du Musée de Peinture, sauvetage de l'Aître Saint-Maclou, projet d'installer en cet aître la collection de céramique de la Ville et les plus belles pièces du Musée d'Art normand, dégagement de l'emplacement du bûcher de Jeanne d'Arc sur la place du Vieux-Marché, où bientôt va se dresser la statue offerte à la Ville par Réal del Sarte, nombreuses expositions particulières de peintures et sculptures : de « l'Atelier », des Artistes normands, de « Quelques moins de trente ans ».

M. le D^r Boucher analyse la pièce d'Oscar Wilde, *The importance of being Earnest*, qui doit être prochainement présentée par des artistes anglais au Cinéma Beauvoisine.

8 mars. — M. Dubreuil entretient l'Académie de l'exposition de reliures récemment organisée à la Bibliothèque Nationale. Il signale d'abord les reliures dont les plats sont

ornés d'ivoires et d'orfèvrerie, et, à propos du Missel du Cardinal de Richelieu, donne d'intéressants détails sur « la chapelle » en or du grand ministre.

Les reliures, jusqu'au XIV^e siècle, ont des plats en bois sur lesquels les peaux sont appliquées, protégées souvent par l'apposition aux quatre coins de gros clous dont la tête s'étale en relief. Les titres des ouvrages, sont inscrits sur les plats, quelquefois sur la tranche, suivant la manière dont les volumes étaient disposés sur les rayons.

La découverte de l'imprimerie donna un grand essor à l'art de la reliure. Le début du XVI^e siècle présente quelques rares reliures en étoffes de soie ou de brocart, de plus nombreuses ornées au moyen de fers posés à froid et dont les motifs ne sont pas dorés.

A la Renaissance, on trouve quelques plats ornés de mosaïques en mastic. M. Dubreuil cite quelques-uns des amateurs célèbres de cette époque : Jean de Groslier, général de France, ami des Alde, qui empruntèrent à ses armes l'ancre qui constituait leur marque : à l'exposition figurent quarante reliures à ses armes, sur quatre cents qu'il possédait ; Henri II, Diane de Poitiers, Catherine de Médicis : les croissants de la première, les C majuscules de la seconde ornent les reliures, comme ils décorent les murs d'Anet ou de Chaumont. Sous Henri III, reliures au squelette ou à la tête de mort.

Sous Henri IV, reliures à la fanfare, terme qui ne date que de 1810. Sous Louis XIII, semis de fleurs de lys et reliures de vélin blanc. Sous Louis XIV, les motifs de décoration sont encore repoussés à la main, alors que, plus tard, les fers seront appliqués au balancier. Les motifs des décors se compliquent et les dentelles dorées se multiplient.

Pour compléter ses explications, M. Dubreuil présente quelques spécimens de reliures appartenant à la bibliothèque de M. Ruel.

22 mars. — A la demande de M. le Président, M. le chanoine Jouen fait une causerie sur les cimetières chrétiens des premiers siècles, leur nombre, leur étendue, leurs transformations, leur situation légale, leur utilisation comme lieu de culte en période de persécution aiguë, leur importance au point de vue théologique et artistique. M. Dubreuil apporte ensuite quelques précisions sur la situation légale des collèges funéraires.

12 avril. — M. Coutil, membre correspondant, résume une communication faite par lui au LXII^e Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne sur l'art mérovingien et carolingien : sarcophages, stèles funéraires, cryptes.

19 avril. — M. Allinne, après avoir résumé la vie étrange de Brunel, le créateur du tube sous la Tamise, à Londres, donne lecture de quelques lettres inédites de ce savant.

3 mai. — M. Poulain, membre correspondant, fait connaître à la Compagnie les résultats des fouilles gallo-romaines effectuées au camp de Vernonnet (Eure), avec la collaboration de M. Gadeau de Kerville.

24 mai. — M. René Herval nous conte l'*Histoire merveilleuse de Notre-Dame de Grâce*.

7 juin. — M. Paulme qui, avec MM. Guey et Regnier, a assisté au récent Congrès des Conservateurs des Collections publiques, tenu au Louvre, raconte ses impressions.

Il nous apprend d'abord qu'au nom de M. le Dr Coutan il a déposé sur le bureau du Congrès et soutenu un vœu tendant à ce que le coupon d'entrée dans les musées soit valable pour la durée entière du jour où il a été délivré.

M. Paulme dit ensuite son admiration pour les salles nouvelles du Musée de Peinture du Louvre. Ces salles, que les congressistes ont visitées sous la conduite de M. Guiffrey, ont été organisées pour recevoir les œuvres des peintres modernes transférées du Luxembourg au Louvre et venant s'ajouter à celles que déjà le Louvre possède. D'où un remaniement général des peintures modernes, disposées maintenant dans trois salles du premier étage et une grande salle du deuxième étage, ce qui permet de suivre facilement l'évolution de la peinture française depuis David jusqu'au triomphe de l'impressionnisme.

M. Paulme insiste spécialement sur la belle salle du second étage : elle mesure 200 mètres de long ; elle est toute tendue d'étoffes aux tons neutres ; les toiles y sont largement espacées ; l'éclairage, par le plafond, y est excellent.

M. Paulme raconte ensuite avec humour l'excursion à Compiègne : la visite du musée de la voiture et du tourisme, la visite du palais et de ses merveilleuses tapisseries des Gobelins, de Beauvais et d'Aubusson, la visite du parc ; et, à ce propos, il évoque avec émotion des souvenirs personnels se rapportant au Prince Impérial que, dans sa jeunesse, il vit plusieurs fois au château de Compiègne.

M. Paulme termine en disant les impressions profondes que lui a laissées l'excursion à Rethondes, où fut signé l'armistice.

Dans la même séance, M. le D^r Boucher décrit les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans ; il insiste sur la perfection de leur organisation et sur la beauté des décorations des rues et monuments. Deux des adjoints d'Orléans sont Normands. Près d'eux, M. le D^r Boucher a recueilli des renseignements

précieux qui pourront guider le Comité rouennais des Fêtes de 1931.

14 juin. — M. le commandant Quenedey fait une causerie sur le remaniement des maisons d'une grande ville, par suite des travaux de grande voirie.

L'aspect d'une ville ancienne doit être respecté dans ses grandes lignes.

Les causes de modification sont :

1° L'obligation de remédier à l'insalubrité. Or, l'insalubrité ne tient pas au plan ancien d'une vieille ville comme Rouen. L'étroitesse des rues, en effet, n'entre pas en ligne de compte dans une ville où les maisons en bordure de rue ont par derrière des cours aérées et des jardins. Au XVIII^e et surtout au XIX^e siècle, les espaces libres ont été diminués et même supprimés. Elargir les rues (ce qui supprime les façades pittoresques) ne détruit pas l'insalubrité, tant que subsiste l'encombrement des cours et la suppression des jardins par l'édification de bâtiments adventices, privés de toute aération et de tout ensoleillement ;

2° L'esprit de lucre. Les commerçants ont la manie de supprimer les façades si décoratives de nos maisons anciennes pour y substituer des façades peinturlurées, qui, pour être voyantes, sont criardes.

Il serait à souhaiter qu'on respectât les façades, même que l'on dégagât les arrières des maisons en supprimant les constructions aussi laides qu'insalubres qui ont, comme des champignons malsains, poussé sur l'emplacement des cours et des jardins, lesquels constituaient autrefois une atmosphère d'air pur à chaque maison du centre de la ville.

M. Dubreuil affirme l'impuissance des villes à établir une législation qui, à la fois, sauvegarde la beauté antique et

satisfasse les exigences de l'hygiène et de la circulation modernes.

21 juin. — M^{me} Lefrançois-Pilion donne lecture de la préface écrite par elle pour les *Index* de la grande publication d'André Michel, *Histoire de l'Art*.

28 juin. — M. Manchon lit une précise et complète notice sur Vélasquez. Cette notice figurera au *Précis*, complétée peut-être par l'auteur si, à la fin de septembre, il peut accomplir le voyage d'études qu'il projette.

5 juillet. — M. le D^r Coutan fait l'historique et la description de l'ancienne église de Saint-Saëns. Les superbes photographies qu'il présente et les savantes explications qu'il donne font davantage regretter la destruction de cette église du XII^e siècle, remaniée au XIII^e et au XVI^e siècle.

18 octobre. — M. Dubreuil fait une causerie sur la vie parlementaire du Sénat romain, et dit comment il était convoqué, où il s'assemblait, quel était le mobilier de la salle des séances, comment se tenaient ces séances, comment se poursuivaient les discussions, quelles étaient les diverses manières de voter et de lever la séance.

8 novembre. — Délégué par l'Académie pour la représenter au Congrès de la Fédération des Sociétés normandes, qui s'est tenu au Havre du 25 au 29 juin, M. le D^r Boucher lui rend compte de ses impressions et observations.

Un fait domine ces congrès : l'importance que les organisateurs, MM. Tournoüer et Le Clerc, donnent aux savants étrangers : en 1927, journée canadienne, à Saint-Lô; à Evreux, en 1928, journée norvégienne; cette année-ci, au Havre, journée danoise.

M. Bernhoft, ministre plénipotentiaire du Danemark à Paris, présida la première séance, dans une des salles du

Musée; M. le Dr Westrup, professeur de droit à Copenhague, y étudia le mariage normand *more danico*; M. le professeur Viggs Brondal y fit un consciencieux exposé des mots normands que l'on retrouve dans les langues danoise et islandaise; M^{me} Lys Jacobsen présenta un rapport sur l'histoire des deux grandes pierres de Jelling (nous possédons à Rouen, dans le jardin de Saint-Ouen, la reproduction de l'une d'elles, consacrant le souvenir du roi Harold).

Les savants danois déposèrent des gerbes de fleurs au pied des monuments de la guerre; un banquet fut donné en leur honneur et le soir des artistes danois interprétèrent des œuvres de Lång Muller, Carl Niebsen, S. Heise.

Un autre fait saillant du congrès fut une exposition des arts du métal, de la céramique et de la peinture réservée aux artistes normands.

15 novembre. — M. Georges de Beaurepaire lit à l'Académie une étude sur le Parlement de Normandie et l'Unification de la Législation. Cette étude paraît dans le présent *Précis*.

13 décembre. — Il en sera de même de la communication qu'a envoyée à l'Académie un membre correspondant, M. Bougourd, bibliothécaire de l'Institut Pasteur de Strasbourg, et qu'il a intitulée : *Indices de l'action des Finnois dans l'ancienne Norwège, antérieurement à l'an mille, relevés dans les Sagas historiques de Snorr Sturlason*.

En cette même séance, M. H. Paulme fait une communication orale sur un rétable acquis par M. Lesecq des Tournelles, et donné par lui au Musée de ferronnerie dont il a doté la ville de Rouen.

L'autel en bois sculpté, placé dans la chapelle du transept nord de l'église Saint-Laurent, siège de ce musée, a été vendu

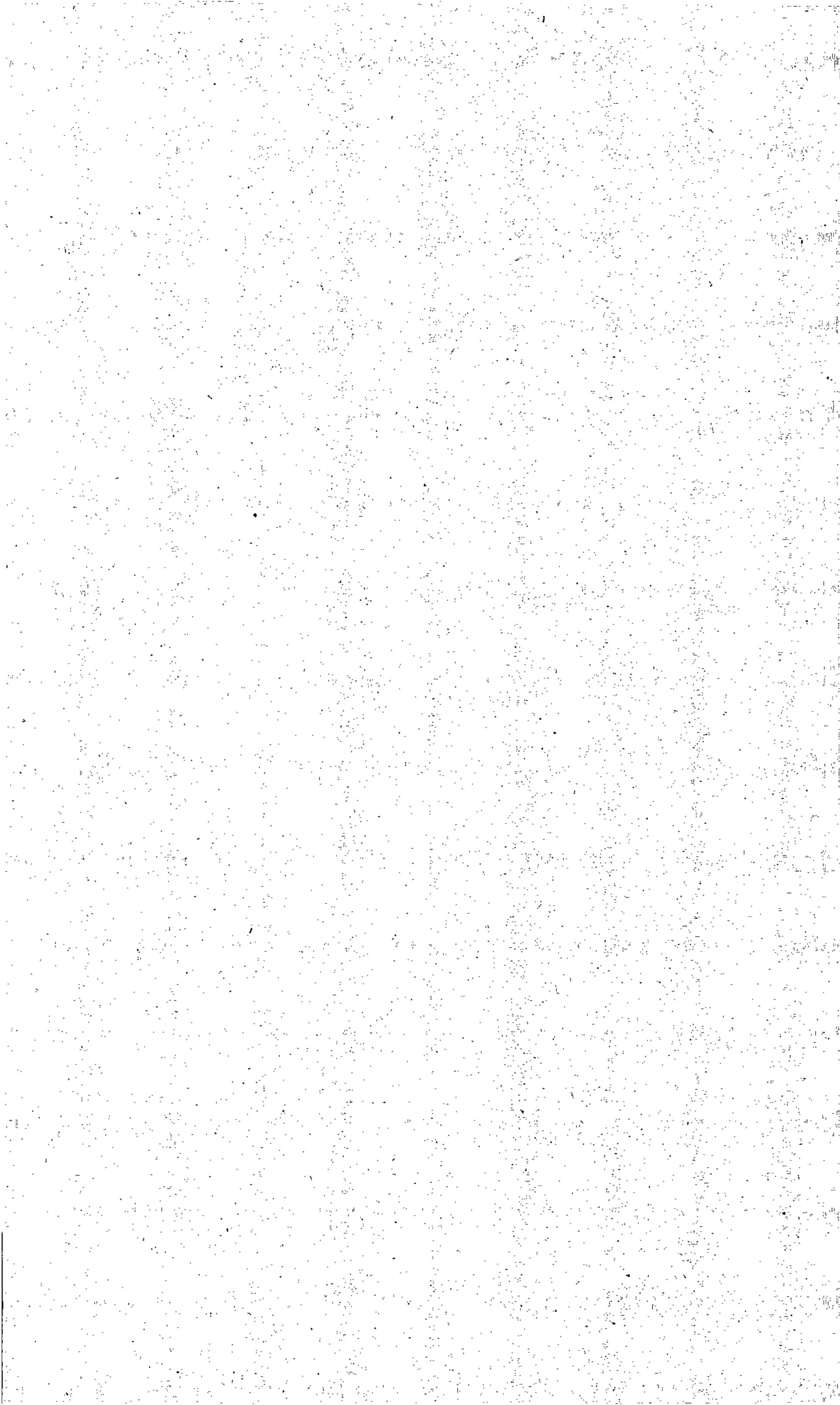
à M. Lesecq des Tournelles par un antiquaire de Paris qui lui a déclaré l'avoir acheté à l'époque où, élève de l'École des Beaux-Arts, il avait été chargé par elle d'un travail artistique d'une durée de près de quatre ans à Piave di Cadore. Cet autel appartenait à la maison des Jésuites de cette localité, qui alors effectuèrent des travaux importants dans leur chapelle. A son retour en France, l'antiquaire se vit refuser, par l'administration de Venise, l'autorisation d'exporter les peintures qui garnissaient les fonds du rétable, et on ne lui laissa emporter que les boiseries. Or, ces peintures étaient, assure-t-il, œuvres du Titien, originaire de Piave di Cadore, et l'autel avait été exécuté, d'après la tradition, sur les dessins du même Titien. Cette affaire remonte à 1873 ou 1874. Les renseignements donnés à M. Lesecq des Tournelles par son vendeur et consignés d'ailleurs sur une photographie remise par celui-ci à l'acquéreur (tous deux sont décédés), ont été confirmés par la veuve du premier à l'Administration du Musée Lesecq des Tournelles. Celle-ci s'étant trouvée par hasard en rapport avec une dame italienne, femme du président de la Société des Antiquaires de Milan, reçut, de cette aimable étrangère, l'offre de rechercher ce qu'étaient devenues les peintures du rétable, de façon à pouvoir en faire exécuter des copies pour reconstituer dans son intégrité l'autel installé au musée.

Or, de l'enquête faite par cette dame, il résulterait qu'à Piave di Cadore, il n'existe pas de résidence de la Compagnie de Jésus et qu'on ne trouve d'ailleurs aucune trace ni aucun souvenir d'une vente d'autel, contrairement aux affirmations catégoriques du vendeur.

Dans ces conditions, et en vue d'éclaircir la situation, M. Paulme, conservateur du Musée Lesecq des Tournelles,

demande à l'Académie et obtient d'elle d'écrire en son nom à l'Administration vénitienne qui, au dire du vendeur, s'est opposée à la sortie d'Italie des peintures dont il s'agit.

En fin de séance, M. Féron donne lecture d'une note sur la conversion de M^{me} de Longueville, conversion dont il précise la date et qu'il ramène à de justes proportions. Cette note est publiée plus loin.



RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 1929

A. — ACADÉMIE

RECETTES :

Coupons	2.002 fr. 37
Intérêts de dépôts	1.112 64
Subvention municipale	1.200 »
Cotisations.	1.284 50
Participation des Fondations aux frais d'adminis- tration	5.709 60
Vente du <i>Précis</i>	100 »
Don	1.000 »
	<hr/>
	12.406 fr. 11
Avoir en caisse au 1 ^{er} janvier	8.845 68
	<hr/>
	21.251 fr. 79

DÉPENSES :

<i>Précis</i> de 1928	8.987 fr. »
Impressions diverses	471 25
Consortium des Sociétés savantes	1.130 45
Frais de banque et de notaire.	736 50
Entretien (éclairage, chauffage, frot- tage, mobilier).	687 95
Assurances.	21 40
Gratifications et rémunérations	320 »
Service funèbre annuel.	215 »
Souscriptions	221 »
Intérêts du dépôt de Caumont	12 72
Enquêtes sur familles nombreuses.	1.710 »
Timbres et divers	350 25
	<hr/>
	14.863 fr. 52
	<hr/>
	14.863 52
	<hr/>
EXCÉDENT des recettes	6.388 fr. 27
	<hr/>

B. — FONDATIONS

FONDATIONS	RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENTS
Bouctot	500 fr. »	» fr. »	500 fr. »
Boulet-Lemoine	1.000 »	1.000 »	» »
Courtonne-Lenepveu .	350 »	» »	350 »
Dumanoir	800 »	800 »	» »
Gossier	1.402 »	2 »	1.400 »
Guérout	5.360 »	5.260 »	100 »
Houzeau	578 »	78 »	500 »
La Reinty	800 »	» »	800 »
Pellecat	2.000 »	2.000 »	» »
Rouland	630 »	630 »	» »
Assises de Caumont ..	376 40	» »	376 40
Braquehais-Verdrel ..	46.356 20	44.856 20	1.500 »
Rousselin-Mayet	3.083 40	1.083 40	2.000 »
	<u>63.236 fr. »</u>	<u>55.709 fr. 60</u>	<u>7.526 fr. 40</u>

c. — BILAN (au 31 décembre 1929)

ACTIF :

Caisse d'épargne		6.042 fr. 31
Banque de France		299 45
Crédit Lyonnais		583 44
Caisse du Trésorier	{ Bons du Trésor. 5.000 fr. »	6.989 47
	{ Espèces 1.989 47 }	

PASSIF :

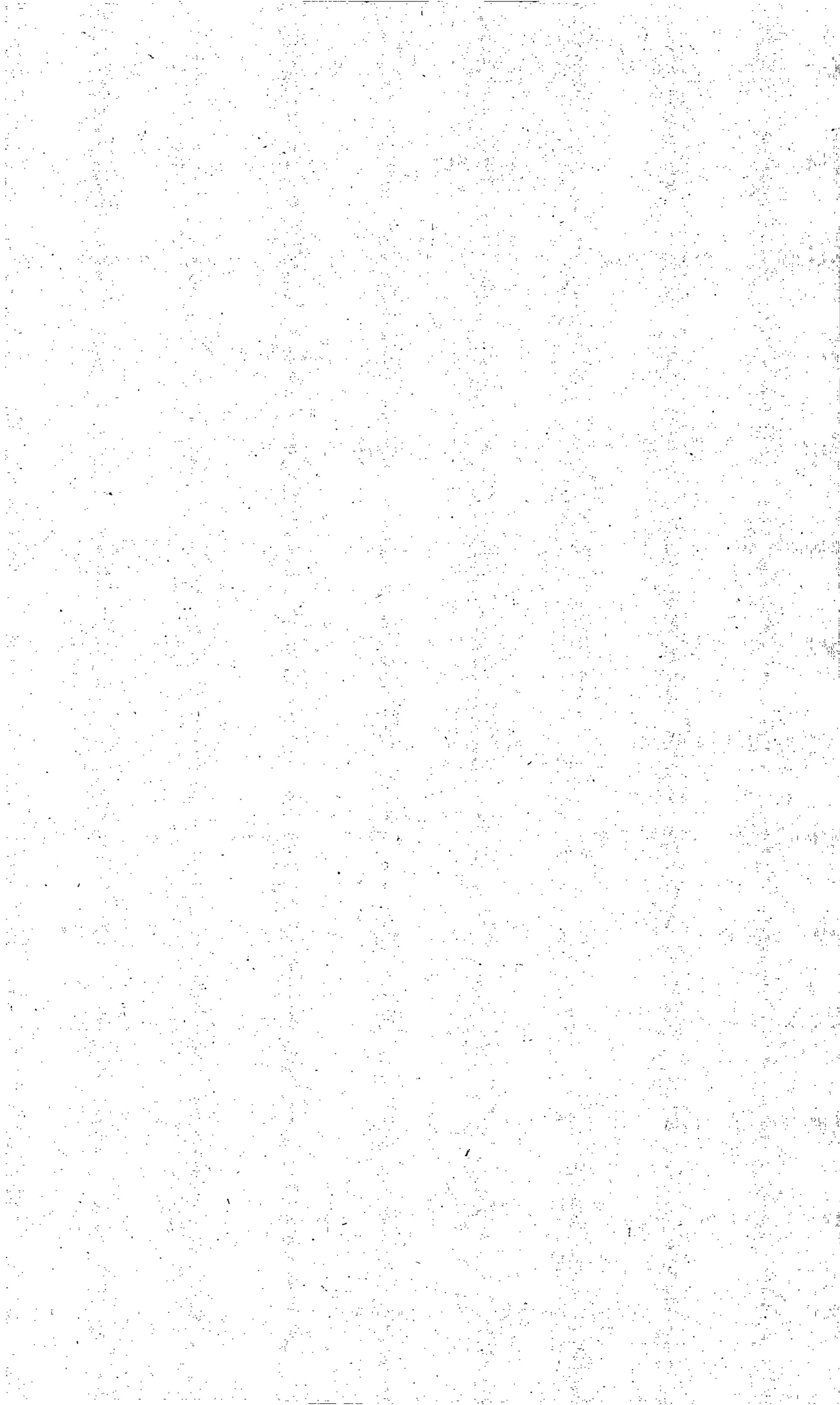
Disponibilités des Fondations	7.526 fr. 40	
Disponibilités de l'Académie	6.388 27	
	<u>13.914 fr. 67</u>	<u>13.914 fr. 67</u>

L'Académie a approuvé ces comptes dans sa séance du 28 février 1930.

Le Trésorier,

Henri LABROSSE.

DISCOURS ET MÉMOIRES IMPRIMÉS



JEANNE D'ARC

LES ÉTAPES DE SA GLORIFICATION

Par M. le chanoine LESERGEANT

Archiprêtre de la Cathédrale

DISCOURS DE RÉCEPTION

17 Mai 1929

MADAME (1),

MESSIEURS,

Jeanne d'Arc! C'est sous ce nom prestigieux que je m'abrite en me présentant devant votre docte Assemblée. Vous m'avez donné l'unanimité de vos suffrages et j'en reste confondu, car, malgré la complaisance avec laquelle chacun se considère, j'ai beau chercher, je ne trouve rien qui ait pu signaler à votre attention, sauf peut-être, et pour une part minime, les efforts sincères qu'il m'a été permis de déployer en faveur de la glorification de notre grande Jeanne d'Arc. Mais, combien d'autres, par la parole, par la science ou par l'art, par l'activité du zèle patriotique au sein de divers comités, auraient mieux mérité cet honneur qui m'échoit aujourd'hui? Malgré cette constatation, si ma dévotion à

(1) M^{me} Colette Yver, membre de l'Académie de Rouen.

sainte Jeanne d'Arc a rallié vos sympathies, je ne puis me défendre d'en éprouver un peu de fierté et beaucoup de reconnaissance. De là, aussi, une sorte d'obligation précise, qui s'impose à moi, en cette circonstance solennelle, de consacrer le présent discours à celle sans laquelle je n'aurais jamais été appelé à le prononcer.

Je voudrais dire ici, comme je le sens depuis si longtemps, l'étonnant et douloureux phénomène de l'apparente ingratitude de la France à l'endroit de l'héroïque Enfant à qui elle dut d'être délivrée d'un des pires dangers qui aient menacé l'évolution de ses destinées; vous dire ensuite les raisons que j'ai cru découvrir de ce phénomène étrange et si peu conforme aux habitudes du cœur français; enfin, tirer de tout ceci la conclusion qu'imposent, avec une rigueur égale, la logique du cœur et la justice nationale.

*
**

Que la mémoire de Jeanne d'Arc ait pu demeurer dans la pénombre durant plusieurs siècles, c'est là un fait, à première vue, déconcertant pour peu que l'on veuille faire réflexion à la personne même de l'héroïne et à l'œuvre qu'elle accomplit, au milieu de son peuple.

L'œuvre d'abord. Faut-il rappeler ici ce que fut, de cette œuvre, le formidable objet?

La France en proie à la plus terrible des crises qui l'aient encore éprouvée, s'achemine à travers une lente agonie vers une décomposition sans gloire. L'ennemi est chez elle, non pas, comme de nos jours, depuis quatre ans, mais depuis bientôt vingt ans, non pas sur une simple bande de territoire, courant comme un large ourlet le long d'une frontière,

mais dans le pays tout entier, jusqu'à la Loire. En 1914, les Allemands n'étaient qu'à Noyon; en 1429, les Anglais sont devant Orléans. Et ils ne sont pas tenus là par cette résistance implacable qui fondit la nation entière en un bloc, sous le soleil ardent du patriotisme, mais, hélas! ils sont en France, appelés par un parti français qui n'a pas hésité à jeter l'épée de l'étranger dans la sinistre balance de la guerre civile; l'Anglais soutient Bourgogne contre France!

Pour prix de leur alliance, les Anglais songent à se faire payer cette longue collaboration de dix-huit années, qui ne fut guère qu'une suite de victoires, et le roi d'Angleterre revendique simplement la couronne de France. A cet effet, il faut en finir avec le dauphin Charles, héritier légitime de cette couronne, et achever la conquête de ce pays, où l'on tient déjà la Bretagne et la Normandie, Paris et tout le pays au nord de la Loire. On prendra Orléans, qui commande la ligne du fleuve, on poussera le Dauphin en Espagne, et le royaume qu'il tient de Dieu ne sera plus qu'un fief anglais. Du reste, le Dauphin est mûr pour l'abdication : faible, timide, indolent, flânant et s'amusant de Bourges à Chinon, déshérité par le roi et la reine, entouré de conseillers douteux, dont plusieurs trahissent sa cause, servi par des capitaines, valeureux assurément, mais dont aucun ne possède le don supérieur qui serait nécessaire dans de telles conjonctures, le don du génie; privé récemment, par le désastre de Verneuil, de ses alliés écossais, Charles est en proie au découragement.

Et le siège d'Orléans commence. Une préparation formidable, analogue à celle des Allemands devant Verdun en 1916, a été interrompue par l'hiver de 1428, mais voici le printemps de 1429. La partie est gagnée d'avance pour les Anglais. Leur volonté d'en finir a jeté la consternation

dans nos âmes, la confusion dans nos conseils. La trahison exploite cette triste défaite des courages. Le Dauphin, prêt à fuir, regarde vers La Rochelle, vers l'Ecosse. Dunois, La Hire et Charles d'Orléans, abattus par l'échec (qui fut presque un désastre) d'une tentative de sortie offensive, estiment la situation désespérée et la ville indéfendable. Poton de Xaintrailles tente d'amorcer des négociations en vue de faire déclarer Orléans, ville neutre. Donc, un prince qui s'abandonne aux lâches pensées, des chefs qui se croient vaincus, un soldat qui cherche une diversion du côté de la politique, l'esprit défaitiste gagnant la masse, autant de signes précurseurs de la fin, et vraiment c'était la fin, sauf un miracle.



Alors, Dieu aimant la France, ce fut le miracle de Jeanne.

Une enfant de dix-sept ans vient d'arriver de son lointain village, dans un bizarre équipage de guerre. En quelques semaines, elle a remis l'ordre dans le chaos, le courage dans les âmes. Elle a une formule, merveilleuse de simplicité; il faut tout de suite battre l'ennemi, puis tout aussitôt faire sacrer le Dauphin à Reims. Et elle ajoute : « Et c'est pour ces deux choses-là que je suis envoyée, envoyée de Dieu. » Elle dit cela avec un accent de confiance stupéfiante, avec le calme rayonnant de l'enthousiasme. Elle est un souffle, une flamme, une vie, elle est la Foi, mais celle dont il est dit qu'elle soulève les montagnes. Tout ce qui manque aux autres elle l'a : la décision, la netteté, l'allégresse, le mouvement. Elle est le mouvement, c'est-à-dire la vie, une vie impétueuse et ruisselante. « Vous tenez trop de conseils »,

dit-elle à Charles, et brûlant l'étape de la délibération, de la discussion, elle agit. Sa volonté vole au but comme une flèche, et crée un sillage dans lequel sont entraînées et roulent à sa suite toutes les volontés hésitantes. Les délais l'impatientent et la font se ronger, mais aussi s'ingénier à les raccourcir, un mois pour persuader Beaudricourt de la conduire au Dauphin, six semaines pour convaincre les théologiens chargés d'éprouver l'étrange enfant, quelques heures pour s'imposer, comme chef de guerre, aux lieutenants de Charles et à leurs hommes, et la voici à Tours où elle s'arme, la voici à Blois, la voici à Orléans où le bombardement fait rage. Huit jours de bataille, du 1^{er} au 8 mai, et les Anglais sont en déroute. Une bataille est gagnée qui compte parmi les quatorze batailles décisives de l'Histoire (il y en a quinze maintenant, depuis la bataille de la Marne), un mois de poursuites et de victoires : Jargeau, Meung, Beaugency, Patay; un mois encore et la route de Reims est libre, Charles est sacré dans la Cathédrale Mère des Rois, sous la bannière de Jeanne. « Et maintenant, gentil Roi, est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait que je fisse lever le siège d'Orléans et que je vous amène en la cité de Reims pour recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes le vrai Roi. » La chose invraisemblable, inespérée, impossible est devenue une réalité par la volonté de cette paysanne lorraine. C'est elle qui a porté à l'Angleterre triomphante le coup fatal dont elle ne se relèvera pas, elle qui a rétabli la fortune de France si solidement que, depuis, elle n'a plus fléchi.

*
**

Qu'une œuvre pareille ait pu ne pas élever aussitôt son auteur au plus haut sommet de la gloire, je le répète, il y a

là, à première vue, quelque chose qui déconcerte l'esprit et inquiète le cœur. Mais ce n'est pas tout, l'œuvre ne fut pas seulement prodigieuse et d'une importance capitale pour les destinées françaises, son auteur était un type tellement admirable et surtout si éminemment représentatif de la race de France, qu'on se demande comment il a pu se faire que cette race ne se soit pas, dans un transport de fierté et d'allégresse, reconnue en elle, aimée en elle, glorifiée en elle, éperdument.

Récemment, un écrivain anglais le notait très justement : « On ne sait peut-être pas, en France, qu'aux yeux de l'étranger, le type du héros le plus expressif du génie et du caractère français, c'est la Pucelle d'Orléans. » Quel honneur pour nous, Messieurs, qu'un tel hommage ! Mais aussi quelle confusion de penser que ce qui frappe à ce point l'étranger, nous ayons pu si longtemps le méconnaître, le mal connaître. Jeanne, incarnation de l'âme de la France !

Oh oui, elle l'était !

Elle l'était par la droiture de l'esprit et la droiture du cœur, un esprit clair et juste dont la finesse et la pénétration font merveille partout, qu'il s'agisse de convaincre de subtils inquisiteurs au début de sa carrière ou de confondre des juges perfides aux jours sombres de son procès ; un cœur loyal et franc qui a l'horreur innée de tout ce qui sent la fraude, l'hypocrisie, le mensonge.

Elle l'était, par le sens profond et fidèle de la race d'où découle dans son cœur cette admirable haine de l'étranger ennemi et envahisseur, et plus encore des traîtres auxquels elle donne ce nom significatif : « Les faux Français. »

Incarnation de notre race, elle l'était par cette sûreté de jugement qui lui fait rejeter d'emblée toute exagération, railler la sottise, cribler le ridicule, saisir, en s'en amusant, les aspects comiques des hommes et des choses.

Demandons-le à l'un de ses juges de Poitiers, messire de Séguin. Limousin de Limoges, il prononçait à la limousine. « Quelle langue, donc, parlaient vos voix ? » demande-t-il. « Meilleure que la vôtre », répond-elle.

Elle était de la race encore par le sentiment exquis de son honneur de femme qui lui donna de traverser les mille dangers de la vie des camps et les dangers pires de sa longue captivité, sans que ni douceur ni violence portassent la plus légère atteinte à l'ombrageuse pureté d'une âme qui put s'envoler enfin, du bûcher au ciel, sous la forme d'une colombe.

Elle l'était par cette intuition idéale de la supériorité des valeurs spirituelles sur les autres, qui lui fit jeter, à Rouen, ce cri magnifique : « J'aimais quarante fois mieux ma bannière que mon épée. »

Elle l'était par son esprit chevaleresque et sa magnanimité. Un jour, un Français, indigne de la race, ayant frappé et blessé à mort un prisonnier anglais, Jeanne frémit d'indignation, elle saute à bas de son cheval, et, relevant l'infortuné, elle appuie sa tête sanglante sur son sein pendant qu'un aumônier administre au mourant les derniers sacrements, scène sublime où le viatique du mourant empruntait pour autel la poitrine palpitante d'une vierge, illuminant de son pur regard l'agonie d'un ennemi !

Incarnation de la race, elle l'était par cette grâce riante et gentille qui la rendait irrésistible et dont la trace est visible aux multiples dépositions des témoins de son procès où revient continuellement ce trait : Tout le monde l'aimait.

Ah ! oui, elle était bien l'incarnation de cette race de charme et d'énergie qui paraît, aux beaux jours, comme un lac paisible et lumineux, s'égayant de mille reflets légers, de mille parfums discrets, et alors le calme de la surface fait

oublier la profondeur; mais qu'un grand souffle passe, et le beau lac se creuse, la vague molle s'enfle, le fond s'agite peu à peu en de larges remous et soudain, arrachée de l'abîme, c'est la lame puissante qui se soulève, retombe et déferle irrésistible, brisant tous les obstacles.

Elle l'était, enfin, par cette faculté de vibrer et de s'émouvoir sous le souffle, de tous le plus sublime et le plus fort, le souffle de Dieu; elle l'était par la vertu de croire.

Ah! certes, elle a foi dans le bon droit, dans la justice, dans les destinées de la France; mais, si elle croit à toutes ces grandes choses, elle y croit en Dieu. Sa vue des choses, telle qu'elle résulte de toutes ses paroles et de tous ses actes, est celle-ci : le Roi de France a pour lui le droit, mais parce que Dieu, maître de tous les royaumes, lui a donné, « en commande », la France. La France vivra, mais parce que Dieu veut la France libre et forte en vue du rôle qu'il lui destine au milieu du monde. Jeanne sauvera la France, mais parce que Dieu a choisi Jeanne et qu'elle amène ainsi « meilleur secours qu'il n'en est jamais venu à général ou ville quelconque : celui du Roi du Ciel ».

Rappelez-vous la fameuse missive de la Pucelle au duc de Bedford, soi-disant régent du royaume de France : Jeanne est là tout entière avec son haut courage et sa modération coutumière, surtout avec la splendide assurance qui lui vient d'une puissance surnaturelle : sa foi en Dieu. L'écrivain anglais qui nous la donnait naguère, comme le type le plus expressif du héros français aux yeux de l'étranger, devait avoir relu la lettre à Bedford.

Et cette foi, elle la proclame jusqu'au dernier de ses instants, sous les morsures du feu. On l'a vue monter seule, sans aide, sur son haut bûcher, comme jadis à l'assaut des

Tourelles, et là, devant ses bourreaux et ses juges, devant la foule et devant l'Histoire, elle jette ces paroles testamentaires : « Non, mes voix ne m'ont pas trompée! »

**

Telle est Jeanne d'Arc, type de femme unique au monde. L'histoire de France n'a connu qu'une fois cette merveille. L'histoire d'aucun autre peuple n'en connaît pas de semblable; ni les Grecs, ni les Romains, ni l'Espagne, ni la Grande-Bretagne, c'est-à-dire les plus nobles des peuples, n'engendrèrent jamais une héroïne de cette taille. Quant au peuple dont l'histoire est divine, Israël, ses femmes les plus illustres, Judith, Esther, Débora, pâlisent ou s'effacent dans le rayonnement de la Pucelle.

Et, dès lors, par quelle étrange aberration avons-nous pu laisser sommeiller cette gloire durant tant de siècles? De nos jours, le vainqueur de la grande guerre est à peine entré dans la mort que, sur sa dépouille encore chaude, le chef du Gouvernement définit exactement, exalte magnifiquement sa gloire propre de « soldat français, de soldat chrétien », et la France entière communie, en frémissant, dans cet hommage parfait. Avant que Jeanne n'obtienne la même justice, cinq siècles à peu près auront passé. Il faut, Messieurs, pour soulager notre conscience et notre cœur, que nous rendions raison d'une iniquité si flagrante qu'elle arrachait à Voltaire lui-même cette protestation : « On fit mourir celle qui, ayant sauvé son roi, aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. » Ces autels, elle les a aujourd'hui, mais pourquoi donc les a-t-elle attendus si longtemps? C'est ce qui me reste à vous dire, et ce sera la deuxième partie de ce discours.



Heureusement, les raisons ne manquent point qui expliquent l'apparente indifférence de la France, et, ajoutons-le, de cette ville de Rouen qui, à un titre plus profond que toutes les autres, sans excepter Orléans, se devrait d'honorer la sainte mémoire de la Pucelle martyre.

Lorsque nous appelons Jeanne d'Arc « libératrice de la Patrie », prenons-nous toujours bien conscience, Messieurs, de l'anachronisme que nous commettons là? La Patrie française et, en conséquence, le sentiment national français, sont des réalités qui, sous leur forme actuelle, n'existaient pas au XV^e siècle. L'œuvre de la formation de la France, entreprise par ses rois, était encore en cours et ne devait guère se trouver achevée que deux siècles plus tard; les forces obscures ou claires qui travaillaient la masse dans ce sens n'y avaient pas encore amené à l'état vivant ce que nous appelons aujourd'hui la conscience nationale. Dire, comme le faisait naguère, avec une certaine légèreté, un brillant critique, que le patriotisme était alors inexistant est, certes, un peu excessif, et Jeanne suffirait à elle seule à faire justice d'une vue aussi sommaire des choses par des mots comme ceux-ci, qui trahissent une si exacte conscience de la solidarité de race et de la distinction des patries. « Je n'ai jamais pu voir couler le sang français sans frémir »; ou encore dans la lettre à Bedford: « Duc de Bedford, si vous faites raison à la Pucelle, les Anglais pourront venir en sa compagnie et accomplir, unis aux Français, les plus belles choses qui furent encore faites par la chrétienté. » Et ce nom de « faux Français », donné par elle aux Bourguignons, dit la même chose, éloquemment...

Il reste cependant que le sentiment français était loin, dans

l'ensemble, d'être constitué au XV^e siècle, et que la victoire de Jeanne sur les envahisseurs du sol de France ne pouvait être perçue au même sens que la victoire de la Marne, comme la libération de la Patrie.

Et si nous ajoutons à cela que ce grand événement fut imparfaitement connu, que les revers qui atteignirent Jeanne aussitôt après le sacre de Charles VII, obscurcirent l'éclat de son premier et essentiel triomphe, que sa fin, déshonorée par la condamnation d'un tribunal ecclésiastique, jeta le doute en bien des esprits sur la valeur réelle de la Sainte Lorraine, sans qu'une réhabilitation tardive pût effacer rapidement et complètement l'impression fâcheuse de 1431, nous comprendrons plus aisément que le XV^e siècle n'ait pu entourer la mémoire de Jeanne d'une lumière d'apothéose.

N'omettons pas enfin les raisons politiques qui intervinrent alors. Jeanne d'Arc était un signe de contradiction. Or, il s'agissait de faire la paix entre les partis. Parler d'elle, en France, c'était donc réveiller les querelles qui s'éteignaient entre Armagnacs et Bourguignons. Rome elle-même, en face des Turcs menaçant l'Europe, avait intérêt à grouper pour la prochaine croisade les princes chrétiens et, dans ce but, il convenait de ménager l'Angleterre. Dès lors, quand Rome eut prononcé la réhabilitation, Rome comprit que le silence s'imposait pour un plus grand bien, dût la glorification de Jeanne en souffrir.

**

Les XVI^e et XVII^e siècles voient se consolider l'unité française, dont le signe et la cause sont l'affermissement croissant de la puissance et de l'autorité royales. L'esprit de communauté se développe parallèlement, dans les classes élevées

surtout, mais aussi dans les couches populaires. Cependant, pour comprendre que la gloire de Jeanne ne put bénéficier de cet accroissement du patriotisme français, prenons garde au caractère même de ce patriotisme. La Royauté en est à ce point la cause et le lien, que c'est elle qui en absorbe le meilleur. La France se personnifie dans le Roi, et toutes les gloires particulières se doivent subordonner à celle du Roi, qui les meut et les conditionne. Le Roi est le « Soleil » de la France : tout gravite autour de lui, comme tout reçoit de lui la vie et le mouvement. Jeanne ne pouvait être, en tout état de cause, qu'un bon et loyal serviteur du Roi, dans la pensée patriotique des Français de l'époque. Un trait que je trouve dans Anatole France, jette une lumière singulière sur ce point. En 1609, dans un collège de Paris, la Pucelle avait été le sujet d'exercices littéraires où on ne l'avait guère ménagée. Un homme de robe, Jean Hordal, qui se glorifiait d'être de la famille de Jeanne, protesta, mais au nom de la dignité royale : « Je m'étonne grandement, dit-il, qu'en France, on tolère que, publiquement, déclamations se fassent contre l'honneur de la France, du Roi Charles VII et de son Conseil. »

Le patriotisme revêt tout naturellement, vous l'entendez, la forme du loyalisme, et nous pouvons croire que c'était bien sa forme commune à cette époque de notre histoire.

La mémoire de Jeanne se heurtait, au même temps, à un obstacle d'une autre nature ; l'esprit critique et l'esprit sceptique, sous l'influence de la Renaissance et de la Réforme, prenaient partout force et vigueur. Dans la joie superbe des premiers affranchissements, on méprisait hautement la simplicité des âges précédents. Une réaction, naturellement excessive, se produisit contre les exagérations naïves de la foi du moyen âge. Tout l'appareil merveilleux de l'histoire

fut jeté à bas comme vaine construction de l'ignorance. Or, le merveilleux coulait à pleins bords dans l'histoire de Jeanne. Les Voix, les Saintes, Monseigneur saint Michel, l'épée de Fierbois, les révélations et les prophéties, les miracles et les prodiges, bref, tout ce qu'on reléguait désormais dans le domaine des superstitions et des légendes. Les protestants s'en gaussaient, les savants les dédaignaient, les catholiques, intimidés, s'ingéniaient aux concessions prudentes, aux distinctions subtiles. Edmond Richer, dans une vie apologétique de Jeanne, dédaignait les apparitions des Saints; plus tard, Jean de Launay, docteur en théologie, s'inscrivait en faux contre l'existence même de sainte Catherine. Le croira-t-on? Bossuet, dans son *Histoire de France à l'usage du Dauphin*, passe les Saints sous silence, il ne parle pas des voix. A peine parle-t-il de Jeanne elle-même. Son histoire est traitée par Bossuet, comme un épisode providentiel de l'histoire de la monarchie française. Concluons que tous ces éléments contribuaient à former une atmosphère peu favorable aux grands mouvements d'enthousiasme et ne nous étonnons pas que, de ces deux siècles de trouble et de confusion sorte enfin, comme l'apogée misérable du mépris de Jeanne, le XVIII^e siècle, avec Voltaire et son infâme poème de *la Pucelle d'Orléans*.

Cà et là cependant quelques protestations, et, parmi les plus énergiques, celle de Gaspard de Toustain-Richebourg, membre de l'Académie de Rouen. Vous restez fidèles, Messieurs, à vos traditions.

*
**

Et c'est la Révolution, la crise suprême d'un peuple intoxiqué qui, pour ne pas mourir, recourt d'instinct aux remèdes héroïques de la saignée et du changement de régime.

La Révolution, naturellement, ignorera Jeanne, la Sainte au service des rois. Cette époque, malgré ses aberrations, ses crimes, eût pu comprendre tout au moins le patriotisme de Jeanne d'Arc; elle préféra fermer les yeux. Mais ce régime de violence est court, *violenta non durans*, et voici enfin, pour Jeanne d'Arc, l'heure de la justice.

Avec le XIX^e siècle, le patriotisme français prend cette forme dernière du sentiment national : le sens de la solidarité de race, d'intérêts, de destinée, le sens d'une collectivité désormais unifiée par le travail des siècles, dans un cadre géographique naturel. En même temps, l'esprit critique revient peu à peu de ses excès et, rendu plus sage par mille déconvenues, apprend à nuancer ses arrêts.

L'histoire de Jeanne d'Arc va se faire : la vue claire de ce qu'elle fut pour la France va s'imposer. De là se dégagera l'impression d'une gloire très pure et d'un service immense rendu à la patrie. L'admiration, la reconnaissance suivront d'elles-mêmes.

Ici, rendons hommage, Messieurs, à cette lignée admirable d'historiens du XIX^e et du XX^e siècle, auxquels nous devons cette seconde et définitive réhabilitation de la Pucelle de France.

Le premier Consul donna le branle à tout ce grand mouvement, non seulement en rétablissant, en l'an XI, les fêtes de la Pucelle, mais surtout en rattachant la sublime aventure de Jeanne et au génie propre de la France et à la cause sacrée de la Nation. « L'illustre Jeanne d'Arc, dit-il, montre qu'il n'est pas de miracle que le génie français ne puisse produire dans les circonstances où l'indépendance nationale est menacée. »

On dirait que Bonaparte livre là, aux chercheurs du siècle qui s'ouvre, l'énoncé de la thèse qu'ils auront à éclairer, à prouver, à établir enfin, jusqu'à ce que Jeanne soit définitivement reconnue, célébrée, aimée comme la grande héroïne nationale et la figure la plus pure de la France.

Et les travailleurs de l'histoire se mettent à l'œuvre. On serait infini s'il fallait rappeler en détail tous les travaux qui, depuis la *Vie patriotique de Jeanne d'Arc*, de Lebrun des Charmettes (1817), jusqu'à la *Vie de Jeanne d'Arc*, par Marie Gasquet, parue hier, ont mis en lumière tout ce qui touche à l'incomparable héroïne, ses origines, sa vocation, son caractère, sa vie intérieure et sa vie mystique, ses exploits guerriers, son procès, son supplice et sa réhabilitation. La littérature de Jeanne d'Arc, si pauvre jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, est devenue d'une richesse splendide par les travaux des Quicherat, des Wallon et des Marius Sepet, des Fabre et des Siméon de Luce, des Hanotaux et de cent auteurs contemporains à qui l'héroïne inspire, d'année en année, des ouvrages très divers de ton et de valeur; si bien que les lenteurs de la glorification dont nous avons indiqué les causes, plutôt externes, durant quatre siècles, ont cessé enfin.

Les artistes eux-mêmes ne restent pas en arrière; l'iconographie de Jeanne d'Arc, nulle au siècle qui suivit sa mort, remplirait aujourd'hui un vaste musée de peinture, et un autre de sculpture, où les chefs-d'œuvre ne manqueraient pas.

La musique a été plus lente à s'éveiller, et nous attendons pour 1931 le grand poème symphonique à la gloire de la Pucelle, qui ferait écho aux beaux oratorios de Charles Lenepveu, de MM. Chanoine-Davranches et Paul Paray, nos concitoyens.

Peu à peu, donc, au cours du siècle passé, la gloire de

Jeanne se dégageait des brumes et montait dans le ciel pur ; peu à peu, sous son rayonnement, le cœur de la France s'échauffait et vibrait.

Le grand élan fut enfin donné par notre désastre de 1870 et notre victoire de 1918.

« Après la guerre de 1870, écrit Anatole France, sous l'influence de l'esprit patriotique exalté par la défaite, le culte de la Pucelle redouble de ferveur. Les lettres et les arts achevèrent la transfiguration de Jeanne. » Ce que cet auteur, qui a si perfidement défigurée la Pucelle (mais le châ-timent fut admirable puisque l'œuvre d'Anatole France nous valut la belle réfutation de l'historien anglais, André Lang, *la Pucelle de France*), ce qu'Anatole France appelle transfiguration, vous entendez bien ce que c'est, c'est la perception de plus en plus claire par l'âme française du génie et de l'œuvre de cette fille de France.

Aussi, dès 1884, deux cent cinquante parlementaires ratifient le vœu exprimé par Joseph Fabre en ces termes : « La République française devrait décider qu'il y aura annuellement un jour où la fête de l'héroïne sera célébrée par toute la France. La Nation a déjà sa fête de la liberté, elle aurait sa fête du patriotisme. »

Le projet de loi, agréé par le Sénat, ne devait être repris et rendu effectif par un vote des députés de la Chambre bleu horizon qu'en 1920 ; il avait fallu pour le réveiller une autre terrible guerre. Il avait fallu que nos soldats livrassent, en 1915, leurs rudes combats, dans cette vallée de l'Aisne, de Soissons à Vailly et jusqu'au plateau de Craonne, là, où jadis, Jeanne d'Arc avait triomphalement promené sa bannière, pour qu'elle apparût comme la vivante image de l'énergie et de la confiance que l'on se devait d'honorer à jamais.

De son côté, l'Eglise de France, l'Eglise d'Orléans surtout dans la personne du cardinal Touchet, l'Eglise de Rouen, par l'organe de ses archevêques, associant au caractère merveilleux de la mission de la Pucelle la sainteté personnelle de cette Fille de Dieu, comme elle aimait à s'appeler elle-même, ne cessaient de promouvoir sa cause de béatification et de canonisation, et, le 16 mai 1920, Rome, enfin, fit entendre sa grande voix qui porte jusqu'aux extrémités du monde et dans la Basilique de Saint-Pierre, aux dernières minutes d'une cérémonie inoubliable, on vit apparaître sur la toile d'un maître, dans la gloire du Bernin, la figure de sainte Jeanne d'Arc éclairée de mille feux. Je l'ai vue, à travers mes larmes, elle paraissait descendre du ciel pendant que les cloches de la Ville Eternelle annonçaient la grande nouvelle de sa canonisation. C'était la glorification suprême qui dépasse toutes les autres et qui, en ces lieux célèbres, faisait pâlir la gloire même des vieux triomphateurs romains.

Et désormais, tandis que, sous nos yeux, la grande journée demandée par Fabre se lève tous les ans sur la France qui, d'un cœur unanime, célèbre la mémoire de la Libératrice, l'Eglise lui chante ses hymnes triomphales en implorant sa protection.

Cette année du cinquième centenaire de la délivrance voit, me semble-t-il, se généraliser et courir par toute la France le frisson d'enthousiasme. Ce rappel ingénieux et splendide de la chevauchée de Jeanne, station par station, stations du chemin de la gloire qui va de Domrémy à Orléans, puis à Reims; stations du chemin de la croix partant de Reims pour aboutir à notre place du Vieux-Marché, est une de ces inspirations où l'on reconnaît qu'enfin le cœur

d'un pays s'est ému jusqu'en ses fibres profondes et qu'il lui plaît de hausser un de ses enfants aux cimes les plus élevées de l'honneur.

*
**

Cependant, Messieurs, une constatation reste à faire, fût-elle pénible. Lorsqu'on parcourt les étapes de cette réhabilitation séculaire, en se plaçant à notre point de vue de Rouennais, certes, les occasions sont fréquentes de baisser la tête en rougissant, et de battre sa coulpe, en murmurant avec Jeanne en route vers la place du Vieux-Marché : Ah! Rouen! Rouen! Ah! Rouen! comment au jour où le dernier Anglais a quitté le sol de Normandie, vingt-cinq ans après le supplice de la Pucelle, comment la mémoire ne t'est-elle pas revenue de la parole qu'elle avait dite à ses juges : « Je sais que les Anglais seront tous boutés hors de France, tous, excepté ceux qui y mourront, je le sais par révélation aussi clairement que je vous vois... Ecrivez-le afin que quand ce sera advenu on ait mémoire que je l'ai dit. » Comment, dans les multiples actions de grâces par quoi tu célébras ta délivrance, la pensée de Jeanne, au lieu d'envahir et de transporter ton cœur, demeura-t-elle étrangère à ta joie? Et pourtant la grande injustice venait d'être effacée par Rome, et, le 7 juillet 1456, l'archevêque de Reims avait lu solennellement la formule de réhabilitation dans la grande Salle du Palais archiépiscopal de Rouen.

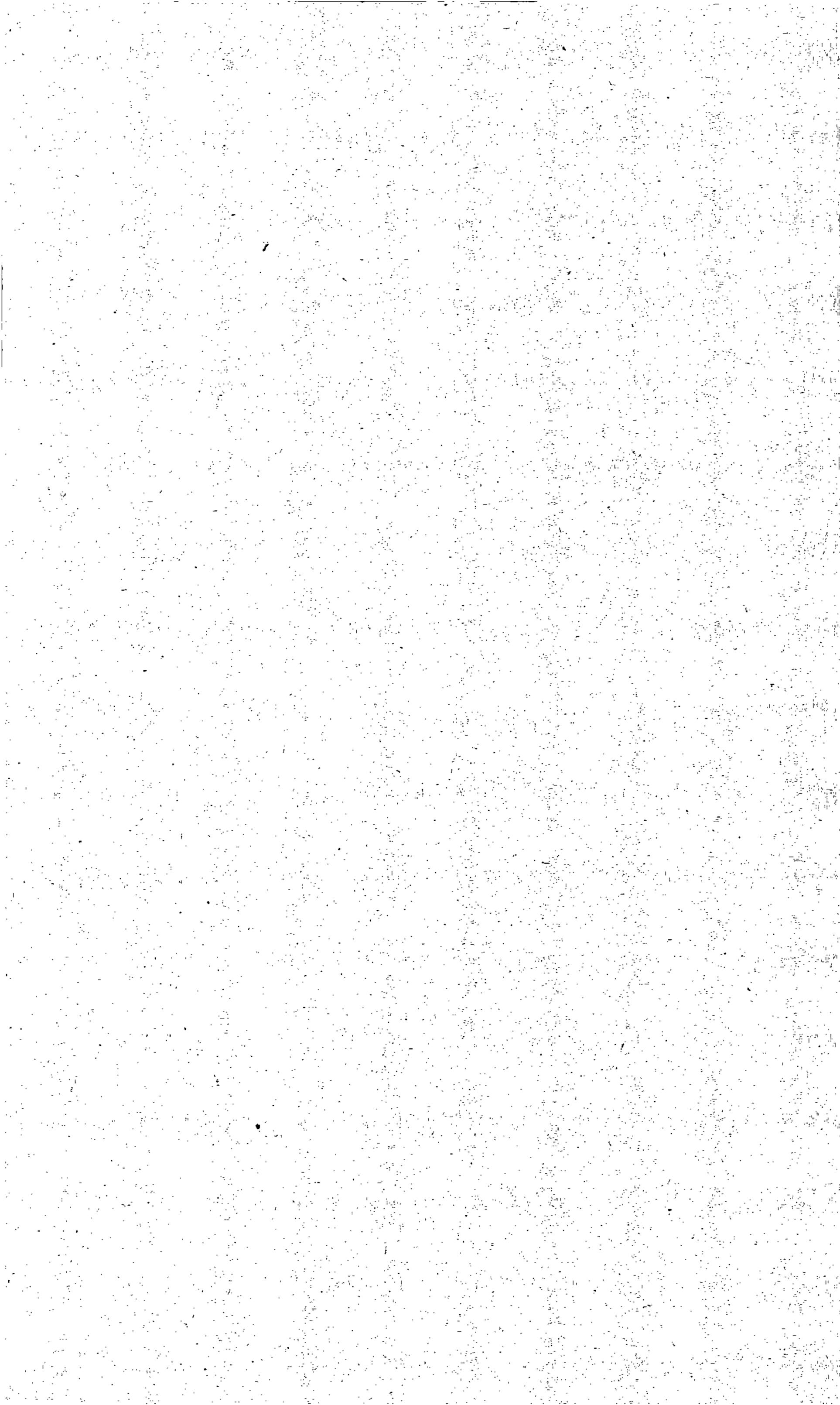
Comment le plus illustre et le plus pieux de tes poètes a-t-il pu passer chaque jour, durant tant d'années, à l'endroit même du martyre de la Pucelle, sans que jamais la sainte ardeur qui lui inspira *Polyeucte* n'allumât son génie au souvenir de sainte Jeanne d'Arc! Ah! Rouen, comment as-tu

pu, durant des siècles, à l'étranger surpris qui demandait : « Où est-elle morte la glorieuse ? » répondre : « C'est là », en montrant un marbre sans gloire, dans un lieu trivial ?

Ah ! Rouen ! Mais n'insistons pas, Messieurs, à côté de ces défaillances, il y a heureusement de consolants témoignages de la gratitude et de la piété rouennaises à l'égard de la noble Héroïne, et je voudrais pouvoir vous les dire tous à la suite de notre éminent compatriote et collègue, Albert Sarrazin, qui, pieusement, les a groupés, siècle par siècle, aux derniers chapitres de sa belle étude sur *Jeanne d'Arc et la Normandie*.

Mais il est temps que j'impose une fin à ce trop long discours. La France entière glorifie Jeanne d'Arc après l'avoir trop oubliée, n'avons-nous pas, nous Rouennais, les plus hautes raisons de nous associer à cette glorification, sinon de la dépasser ? Donc, que la flamme sacrée s'allume en nos cœurs. Et pour circonscrire ma pensée autour d'un objectif particulier, je dirai : La glorification de Jeanne d'Arc au Vieux-Marché est en voie de réalisation, mais cette réalisation n'apparaît encore que partielle. Là où Jeanne est morte, là où elle a couronné par son martyre sa mission providentielle, là où elle a demandé des prières et des messes, là où ses yeux se sont attachés sur la croix processionnelle de l'église Saint-Sauveur, là où ses lèvres ont exhalé, avec le dernier soupir le nom divin inscrit sur sa bannière : « Jésus, Jésus », il faut à sa mémoire un signe religieux, et je vois déjà sur cette place où un évêque qui n'était pas nôtre fit brûler la pauvre enfant martyre, un autre évêque, bien nôtre, celui-là, ouvrir les portes d'un sanctuaire aux pèlerins et aux fervents de sainte Jeanne d'Arc.

Rouennais, en avant pour cette noble entreprise !



RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LE CHANOINE LESERGEANT

Par M^{me} COLETTE YVER.

MONSIEUR L'ARCHIPRÊTRE,

Notre Compagnie a voulu que, ce soir, la robe fût à l'honneur et que ceux qui, comme vous et moi la représentons à des titres bien différents, soutinssent les frais d'une réunion où l'on voit une faible femme ouvrir les portes de la plus vénérable Académie de province à l'éminent pasteur de l'église métropolitaine de Normandie.

C'est une chose inattendue, et qui donne à notre Compagnie deux fois centenaire un cachet bien moderne, un cachet dont la fantaisie m'eût peut-être effrayée, Messieurs, si elle n'avait été couverte par l'autorité de votre unanimité sympathique et précieuse.

Laissez-moi donc vous remercier de cette liberté que vous avez prise avec vos traditions toutes masculines, puisque cette liberté me donne aujourd'hui la joie de prononcer devant nos concitoyens l'éloge du Prêtre si honoré à Rouen, et que je n'ai jamais appelé, dans le fond de mon cœur, que « mon curé ».

Ce titre de curé, Monsieur, n'est-il pas de tous celui que vous affectionnez davantage. On sait que nul autre, même parmi les plus hauts, ne vous eût séduit. Trop de liens vous

attachaient à votre cathédrale fleurie. Mais ces pierres qui la composent, taillées par un art religieux magnifique, n'étaient que l'image des âmes qui édifiaient autour de vous, à Rouen, la splendide architecture spirituelle qui est votre paroisse. Que dis-je ! Cette architecture spirituelle débordait largement la délimitation urbaine de votre paroisse et s'étendait à toute la ville. Le Curé d'une cathédrale, n'est-il pas un peu le curé de tout le monde ?

Et, pour tout dire, on n'a point en vain passé la plus grande partie de sa vie sacerdotale sous les voûtes d'une église qui compte parmi les trois ou quatre merveilles de la France et dont on sent le gardien sacré.

Qui a vu, comme vous, Monsieur, la cathédrale à l'heure où le soleil impétueux du matin se précipite à travers les vitraux pour irradier les premières messes ; à l'heure où la lumière méridienne tombe en nappe diaprée sur les dalles, parmi la futaie des colonnes ; quand l'astre semble se mirer dans la rosace diamantaire du portail ; ou bien, lorsque le soir, la cité des ogives, agrandie par l'obscurité, s'emplit du mystère nocturne et que tinte, derrière le chœur, la sonnette des bénédictions, oui, qui a suivi comme vous toutes les phases de cette vie mystique des pierres ne peut plus s'en arracher.

C'est ainsi, Monsieur, que vous êtes demeuré attaché à cette cathédrale, qui vous tient de plus près au cœur que le manteau ne vous tient aux épaules, attaché aussi à cette ville de Rouen où vous goûtez les joies d'une sorte d'amitié collective, et où, comme nous le verrons tout à l'heure, quand eut sonné le tocsin de la grande épreuve, vous avez su vous rendre indispensable.



L'Académie de Rouen, qui se prévaut déjà de compter parmi ses membres des princes de l'Église, — et des plus distingués, — a désiré, cette fois, l'honneur d'y admettre un Archiprêtre et de consacrer, en vous ouvrant ses portes, Monsieur, ce magistère moral, religieux et social que vous tenez dans notre capitale normande et qui vous est si particulier.

Ce n'est donc pas seulement le talent de la parole, cet art discret et charmant des homélies dépensé par vous depuis tant d'années à la Cathédrale, dans toutes les circonstances de la vie liturgique ou sociale, qui constitua vos titres, ces titres que, dans votre grande modestie, vous déniâtes un jour devant moi. Ce n'est pas non plus exclusivement cette éloquence éclatante que les malheurs publics tirèrent tant de fois de votre modération, de votre mesure habituelle et qui résonna sous les voûtes de la cathédrale en des accents tels qu'elle fondit, comme le feu liquéfie le métal, les cœurs des Rouennais et que leur argent coula comme un fleuve vers les détresses accumulées dans notre ville.

Et ce n'est peut-être pas non plus, Monsieur, ce talent que nul à Rouen ne méconnaîtra en vous, cet art qui vous a constitué parmi vos concitoyens une renommée indiscutable, — et ils s'y connaissent, — ce don que vous possédez de persuader les riches et de les dépouiller au profit des pauvres.

Je me souviens, d'ailleurs, qu'après la guerre, lorsque fut terminée la formidable quête que vous fîtes cinq années durant, comme je le raconterai tout à l'heure, et que, dans un élan, vous publiâtes votre reconnaissance envers la géné-

rosité rouennaise, vous n'achevâtes pas ce morceau oratoire, qui menaçait de fermer vos sources, sans vous hâter d'ajouter :

Mais l'Écriture dit cependant « qu'il faut bien se garder de fouler aux pieds le tison à demi consumé, d'éteindre la mèche qui fume encore ». Qui sait, si, plus tard, pour les œuvres d'après guerre, il ne faudra pas tout rallumer ?

Cette précaution à elle seule était un programme. Elle témoigne hautement de vos talents d'aumônier. Est-ce, Monsieur, ce talent qu'a sanctionné en vous le choix de l'Académie !

Pas uniquement, non plus, me semble-t-il.

Est-ce tout simplement, ainsi que vous venez de nous le dire, votre piété envers Jeanne d'Arc, dont vous êtes le dévot chevalier, et cette inspiration qui vous pousse si fort à hâter dans notre ville la glorification de cette Fille de Dieu ?

Pour beau que soit ce titre, Monsieur, vous en possédez encore d'autres.

Est-ce l'érudition dont nous venons de goûter le fruit généreux dans cette psychologie de l'Histoire que vous avez faite ici ce soir ? Grâce à votre leçon inoubliable, nous savons aujourd'hui le pourquoi de ce que l'on pourrait appeler : le Mystère de l'Oubli de Jeanne d'Arc à travers les siècles. Porteur de vérité, vous n'avez pas hésité à faire peser sur chacun le poids de ses fautes, que ce fussent gens d'Église, d'épée, de robe, de lettres, le Roi, Bossuet, Corneille, ces lumières, qui eussent dû se faire flammes du souvenir, ont été marquées par vous du signe de l'ingratitude. Et c'est notre époque, dont on dit tant de mal, mais où s'accomplit néanmoins tant de bien, qui a été glorifiée par vous pour avoir dans une montée d'enthousiasme, dans une ascension splendide que les autres siècles n'ont pas connue, offert son cœur sceptique à la jeune fille idéale.

Là, Monsieur, vous avez été l'historien probe, véridique, dont rien ne peut tenir la langue, donnant à chacun selon ses œuvres, proclamant cette vérité qu'il a cherchée comme un diamant dans l'obscur fatras des documents.

Est-ce l'historien que nous fêtons en vous ?

Ah ! Monsieur, assurément nous louons votre méthode, votre loyauté, votre psychologie et votre science de la nation de France ; et quand vous siégerez parmi nous, désormais, nous nous souviendrons de tout ce que vous savez et nous vous en demanderons parfois, à notre tour, l'aumône dans une communication académique du vendredi. Mais, encore un coup, ce n'est pas à vos talents d'historien uniquement que nous rendîmes hommage en vous choisissant.

L'élection que nous célébrons ce soir, si j'en veux chercher les raisons, marque je crois tous ces mérites rassemblés en un seul esprit, mais surtout ce qui en découle : cette singulière autorité que vous possédez, Monsieur, sur notre ville, autorité toute spirituelle et discrète, faite de la confiance que vous inspirez, de l'influence que vous exercez, d'une puissance mystérieuse qu'on vous reconnaît. C'est ce magistère moral, religieux et social dont je parlais en commençant.

*
**

On l'a reconnu tout d'un coup, ce magistère, en août 1914, quand l'angoisse de l'invasion eut étreint Rouen, et que vous commençâtes, Monsieur, dans l'ombre de votre grande cathédrale, ces allocutions pastorales — oui, pastorales vraiment — de la messe de midi ou des réunions au crépuscule, qui étaient les paroles du bon berger à son troupeau rassemblé autour de lui et qui dit, et qui répète, et qui ne se lasse pas de redire : « Ne craignez point ! »

Admirable rapport de l'homme aux autres hommes, dont l'arithmétique, dans l'expression de ses mesures, ne nous donne qu'une image. Véritablement, Mesdames et Messieurs, nous n'existons pas en nous-mêmes, mais dans notre relativité avec nos frères. Et l'homme n'est pas une unité absolue, autonome, mais l'être en lui ne s'exprime que par le double chiffre d'un rapport entre lui et les autres unités humaines. Plus je vais, plus je vois clairement cette vérité.

Voici un prêtre qui parle dans une église silencieuse, et une cité frémissant d'anxiété, assise à ses pieds, qui l'écoute. Je ne fais pas allusion ni à ces grands discours où le curé de la Cathédrale eut des accents d'éloquence merveilleuse, à chaque éclatement de catastrophe, pour faire jaillir l'eau du rocher, c'est-à-dire l'or, sauveur des pauvres, mais de ces homélies paroissiales des dimanches de guerre qui durèrent quatre années et où sa parole paternelle, sa sagesse sereine, son espérance infrangible galvanisèrent ses ouailles.

Des esprits inquiets sont là : les uns pessimistes, doutant de nos armes ; les autres croyant à la ruine financière du pays. Il y a les mères sans nouvelles de leurs soldats enfants ; il y a les épouses, les fiancées ignorant si l'objet de leur tendresse n'est pas dans cet instant massacré sur les champs de bataille. Il y a les impatients qui commencent à refuser le crédit du temps à nos troupes. Il y a les faibles. Il y a les enragés. Il y a les révoltés, puis ceux qui succombent. Et soudain un fluide passe. Une électricité les pénètre. Ce qui faisait la confiance du berger se répand dans le troupeau ; ses raisons d'espérer deviennent celles des brebis pantelantes. Les merveilleux échanges humains s'accomplissent. Quand l'assistance se disperse, l'enthousiasme sacré du patriotisme — le vôtre, Monsieur, — a relevé tous les fronts.

De concert avec un autre de mes amis, cruellement regretté celui-là et que je ne puis m'empêcher de nommer dans cette circonstance, M. Joseph Lafond, directeur du *Journal de Rouen*, vous avez par votre autorité sauvé de la mort, adopté, nourri parmi la population rouennaise, cette enfant lumineuse dont Charles Péguy disait dans *le Mystère de la Charité de Jeanne d'Arc* : « l'Espérance est une petite fille. »

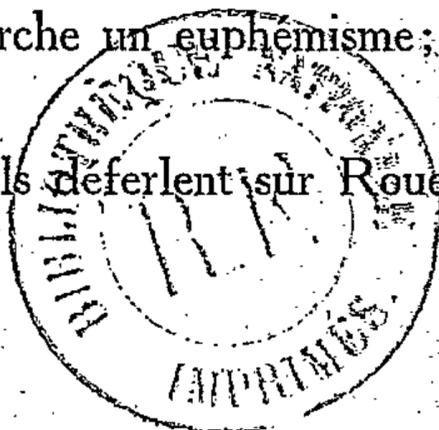
**

Je m'excuse de devoir parler de la guerre. Il y a des esprits, paraît-il, à qui ce souvenir fait de la peine. Point de ce côté-ci de la frontière, mais de l'autre (c'est le Rhin, bien entendu, que je veux dire). Et nous devons éviter, nous dit-on, de réveiller en eux, par nos incoercibles réminiscences, fût-ce l'ombre d'un remords. Plût à Dieu que nous pussions dire : « La guerre n'a jamais été. » Mais elle fut, hélas ! et qu'on me permette au moins de rappeler les choses inefables qui fleurirent sur son charnier, compensations de la Providence.

Du premier jour de la guerre, Monsieur, c'en était fait, vous aviez conquis cette houlette mystérieuse, sacerdotale et laïque en même temps, qui permit que désormais, à chaque inquiétude, à chaque nécessité inopinée, les yeux troublés des Rouennais se tournassent vers vous. En donnant au terme sa plus haute puissance, vous avez été un Pasteur.

En fait d'invasion, Rouen ne connut, Dieu merci, que les irruptions pacifiques et dolentes des pauvres réfugiés, victimes des, de... je cherche un euphémisme ; disons : de méchants voisins.

Dès la fin d'août, ils déferlent sur Rouen, gens du nord



de la France, et, après Charleroi, gens de Belgique, frères plus émouvants parce que frères d'élection. La ville tressaille de pitié. Mais qui groupera les mouvements de compassion, les désirs généreux, les bonnes volontés éparses qui souhaitent de recevoir de leur mieux ces épaves des dévastations initiales et ne savent à quoi se résoudre. Il y fallait un chef. Ce fut vous, Monsieur. Il y fallait un trésorier. Ce fut vous encore.

Un de ces soirs-là, à la cathédrale, vous montez en chaire. Il y a là une foule venue s'abattre aux pieds de Dieu. Ce sont vos paroissiens et bien d'autres Rouennais encore. Et vous lancez une sorte d'ordre du jour, le premier, qui affirmait votre commandement moral. Il s'agissait d'obtenir des secours matériels. Vous les demandez avec un accent tel que, dès le lendemain, aux classes Sainte-Marie, centre que vous indiquez, des centaines de lits sont apportés, des vêtements, des chaussures, du linge, des vivres. « Trois salles en furent emplies, dit la chronique, du parquet au plafond: » L'on voyait des gens arriver, se dépouiller sur place de leur manteau et le laisser sur le monceau de la générosité fraternelle.

A votre parole, Monsieur, ils avaient tous compris la sublimité de l'acte belge. S'ils avaient pu jeter leur cœur avec leurs vêtements, ils l'auraient fait.

Puis, va naître aussitôt la Permanence, sorte de foyer ardent que vous avez attisé près de cinq années, et d'où partit toute la chaleur qui se répandit ensuite sur les innombrables naufragés de la guerre que Rouen sauva.

« Rien de plus familial, a-t-on écrit, que ce milieu de la Permanence qui ne connut jamais la sécheresse administrative. Rien de plus vivant que cette ruche où tout le monde s'empresse et travaille avec cœur. »

C'est là que passeront à peu près tous les réfugiés belges et français qui séjournèrent à Rouen. C'est là que vous avez créé une œuvre multiforme aux ramifications toujours croissantes, une œuvre plastique s'adaptant à chaque nécessité nouvelle, un organisme vital. C'est là que l'on connut vos dons d'improvisation, d'initiative et d'administration. C'est là, enfin, que, pour alimenter des fondations si coûteuses, vous avez attiré les sommes qui correspondraient à deux millions de francs-papier d'aujourd'hui. Et quand l'argent manquait ou qu'une calamité nouvelle amenait à Rouen des hordes en détresse, vous montiez en chaire, à la Cathédrale, et là, rassemblant à vos pieds une assistance aux nerfs déjà tendus, vous preniez la parole; l'émotion où vous étiez vous-même vous emportait, et alors que vous ne songiez qu'à incliner à la charité fraternelle vos auditeurs frémissants, votre sermon s'élevait et atteignait les sommets de l'éloquence, sans même que vous y prissiez garde. Tel ce dimanche dont beaucoup ici gardent dans leur cœur l'écho pathétique, où, à la messe de midi, vous annonçâtes l'arrivée de douze cents petits enfants belges qu'il fallait loger et nourrir.

*
**

Laissez-moi, Monsieur, dresser un tableau rapide des œuvres accomplies par cette Permanence.

Le Refuge Saint-Eloi qui reçut 28.550 réfugiés, infirmes, vieillards, suspects.

L'Abri Saint-Eloi qui hébergea 4.755 permissionnaires des pays envahis.

L'Abri Saint-Albert qui reçut les enfants belges en partance pour les colonies de vacances.

Le vestiaire de M^{me} Quitard, rue de la Grosse-Horloge, où 28.755 réfugiés belges et français reçurent des vêtements, et celui de M. et M^{me} Lizet, rue d'Elbeuf, qui servit 24.000 personnes.

Les réfectoires Sainte-Marie, Saint-Romain, Saint-Nicolas, Ferrère et Jeanne-d'Arc qui servirent au prix de 50 centimes d'abord, ensuite 1 fr. 25, 1.200.286 repas aux réfugiés.

Le Tricot du Soldat belge, à l'ouvroir Notre-Dame, où travaillaient femmes du monde et ouvrières rétribuées, qui envoya au front plus de 20.000 objets de lainage.

Dans cet ouvroir, vous pûtes obtenir de l'Intendance française le raccommodage et la confection des effets militaires pour les ouvrières réfugiées, qui reçurent de ce fait 15.000 fr. de salaire.

Et lorsqu'à la période si tragique du printemps 1918 se produisit l'afflux des évacués de la Somme, c'est encore vous, Monsieur, qui obtenez de la Croix-Rouge américaine le don de ces fameux baraquements de la gare du Nord, où furent reçus 32.700 réfugiés, et dont l'organisation, pendant les derniers mois de la tourmente, fut un modèle d'ordre et de fonctionnement.



Vos collaborateurs, dont beaucoup sont ici, peuvent témoigner avec moi de cet ordre extraordinaire que vous imprimâtes à ce vaste mouvement de charité. La Permanence était une machine onctueuse, sans frottements, sans rudesse, parce que son animateur portait en son esprit l'autorité tranquille et clairvoyante. Cette autorité, à peine la ressentait les ou-

vriers de l'entreprise, tant elle était peu marquée. Mais elle fut unique et ferme jusqu'au bout.

Organisateur de grande classe, animateur puissant, trésorier habile, conducteur d'âmes, vous avez exercé sur vos concitoyens une influence qui, avec le recul de dix années, nous apparaît immense dans son absolue discrétion.

C'est ce magistère mystérieux, qui ne prenait point sa source dans vos fonctions, mais dans votre caractère, Monsieur, que nous avons voulu honorer en vous. Ou pour mieux dire, c'est lui que nous accueillons avec ferveur dans notre Compagnie, dont il sera l'honneur insigne et le grand profit.



LE PARLEMENT DE NORMANDIE

ET

L'UNITÉ DE LÉGISLATION

Par M. G. DE BEAUREPAIRE

Tel qu'il est formulé, le sujet de cette étude serait très vaste et comporterait de longues recherches auxquelles je n'ai pu me livrer que de façon très incomplète. Aussi, me sera-t-il permis de restreindre la question en la limitant aux derniers siècles de la monarchie, et plus spécialement à la fin de l'ancien régime.

Pendant cette période, les Normands se sont-ils montrés jalousement attachés à leurs institutions soit publiques, soit privées? Quel rôle a pu jouer le Parlement de Normandie?

Que les Normands aient tenu de tout temps à la reconnaissance officielle de leurs privilèges, on n'en saurait douter, et je ne puis, à cet égard, que me référer à l'étude très complète consacrée à la *Charte aux Normands* par M. P. Le Verdier, lors du Congrès du Millénaire normand.

Avant que ne fût opérée la célèbre réforme de notre Coutume en 1583-1585, avant même que la Charte ne fût solennellement incorporée au droit de la province, nous voyons la Ville déléguer, en août 1571, un membre du Bureau qui devait se joindre aux membres du Parlement, « afin que les

libertés du païs et chartre normande d'icellui ayent cours comme ils ont eu de tout temps et ancienneté » (1).

Aux Etats de Normandie de mars 1579, les députés demandent qu'il « plaise à Sa Majesté enjoindre de rechef aux commissaires par elle députés pour rédiger par escript les coustumes de ce païs de Normandye, de procéder promptement et toutes choses cessantes à l'exécution de leur dite commission affin que le pays se puisse ressentir du fruit qui en pourra venir » (2).

Mais, au mois de novembre, ils insistent à nouveau pour que soient respectées les libertés provinciales et demandent au Roi de « vouloir maintenir les habitans dudict pays en leurs anciennes libertez, et franchises suyvant la Chartre normande, à laquelle ils supplient n'estre aucunement desrogé par lettres qui émanent du grand sceau » (3).

Dans le cahier de novembre 1581, nous retrouvons le même vœu « que les commissaires députez par S. M. pour la rédaction de la coustume de cette province procéderont le plus promptement que faire ce pourra à ce qui reste pour l'exécution de ladite commission et se transporteront pour cest effect sur les lieux dans l'année prochaine ».

Tel était également l'avis exprimé par le Premier Président à l'ouverture de ces Etats :

« Le debvoir, disait-il, de ceux à quy le Roy a donné charge de *rédiger la Coustume en loy certaine et inviolable* du consentement des trois Estatz; la nonchalance, incuriosité et plus tost négligence de la part de ceux à qui les gens des

(1) Ch. DE BEAUREPAIRE, *Cahiers des Etats de Normandie sous le règne de Charles IX*, p. 179.

(2) *Cahiers des Etats*., sous le règne de Henri III, I, p. 36.

(3) *Ibid.*, p. 76.

trois Estatz en ont donné la charge de la poursuite, m'ont donné occasion de vous remonstrer ces inconvéniens afin d'y pourveoir selon que l'affaire le requiert et mérite » (1).

Sans insister davantage, sans relever toutes les mentions relatives à la question, on voit que les Etats se préoccupent fréquemment de la rédaction ou plutôt de la réformation de la Coutume.

Consentie par les États en juillet 1583, cette nouvelle rédaction fut homologuée par le Roi le 7 octobre 1585, suivant la réquisition du procureur des États, « sans approbation toutefois du contenu en un certain nombre d'articles ».

Dans les notes du Premier Président Groulart, nous voyons que le Roi avait envoyé une Commission pour faire lire en l'Assemblée des Etats le cahier de la réformation de la Coutume. « Pour ce faire, fust donné ung jour de prolongation qui fust le mercredi, dernier dudit moys, et en la salle archiépiscopale en fust faite la lecture et ordonnâmes qu'elle seroit insérée à la fin dudit cahier » (2).

Notre vieille Coutume provinciale est maintenant réformée. Est-ce à dire qu'elle ne pouvait plus subir de modification? Non pas. C'est ainsi qu'en 1600, les Etats de Normandie estiment qu'il y a lieu de modifier le titre des décrets; mais d'autres modifications ayant été demandées, les députés furent d'avis de remettre le surplus. « Les commissaires, de leur côté, trouvèrent que la proposition était juste et raisonnable et que ce n'estoit chose qu'il fallut précipiter » (3).

(1) *Cahiers des Etats... sous le règne de Henri III*, I, pp. 154 et 435. — Cf. p. 132.

(2) *Ibid.*, II, p. 302.

(3) *Cahiers des Etats... sous le règne de Henri IV*, I, p. 305. Cf. *ibid.*, pp. 292 et 294.

En 1617, les Etats demandent la réformation de la Coutume en ce qui concerne le retrait lignager. On leur répondra alors « que le Roy ne veult rien innover en ladite coutume. » (1).

Quoi qu'il en soit de ces modifications de détail, on peut dire, d'une façon générale, que la fixation officielle du texte supprimait l'incertitude des Coutumes. Or, comme on l'a fait remarquer avec juste raison, une fois rédigée ou réformée, la Coutume devenait une véritable loi, mais cette rédaction laissait subsister un autre inconvénient. Non seulement, elle maintenait le morcellement territorial des Coutumes; elle aggravait même ce défaut. En fixant le nouveau texte des Coutumes on leur enlevait en quelque sorte la faculté de s'unifier à l'époque même où l'unification politique aurait dû donner et donnait au droit national une tendance à l'unité. Nous verrons que le Parlement, loin de favoriser le mouvement, s'y opposa par tous les moyens.

Cette opposition du Parlement aux actes du pouvoir royal, elle se fait jour à chaque instant, encore qu'elle soit non pas déguisée, mais accompagnée par l'expression de la fidélité et du dévouement le plus absolu.

Si les Etats de Normandie se plaignent de la multiplicité des édits et des entrepreneurs d'édits, si nous les voyons protester vivement contre l'un des plus célèbres : l'édit de Nantes, de son côté le Parlement de Rouen prolongera pendant des années une opposition dont l'habileté d'Henri IV ne pourra avoir raison et qui ne cédera que devant la volonté formelle du pouvoir royal.

Rappelons-nous que l'édit de Nantes est du 13 avril 1598.

(1) *Cahiers des Etats... sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, I, pp. 167 et 168.

En 1599, il était non pas enregistré, mais transcrit sur les registres du Parlement et encore avec quelles restrictions, avec quelle mauvaise grâce ce premier résultat avait-il été obtenu!

Après mille incidents, sur lesquels je ne puis insister, au mois de mai 1609, Henri IV envoyait à Rouen le maréchal de Fervaques, lieutenant général pour le Roy au Gouvernement de Normandie, et le maître des requêtes Vignier pour intimer au Parlement l'ordre exprès d'enregistrer purement et simplement l'édit de 1598.

Les registres secrets du Parlement nous apprennent que le 20 mai 1609, M. le Maréchal, s'étant assis sur le carreau de velours violet qui lui avait été préparé, les Chambres de la Cour furent assemblées.

« Par M. le Premier Président (de Faucon de Ris) a été proposé que outre ce qu'il avoit fait entendre à la Compagnie de la volonté du Roy pour la vérification pure et simple de son Edit de Nantes, dont la délibération avoit esté le jour d'hier parachevée, il avoit estimé estre encore de son debvoir de représenter de rechef les *commandements exprès qu'il en avoit receus par plusieurs lettres, tant de S. M. que de Mgr le Chancelier qu'il avoit communiquées à MM. les autres présidents, par lesquelles ledit seigneur Chancelier exhorte de disposer la Court d'obéir à la volonté de S. M. et passer à la vérification dudit édit comme il a esté fait aux autres parlements, et qu'en ce elle feroit ung agréable service à S. M. et par mesme moien, chose utile pour le bien et repos de ceste compaignie; autrement que sa dicte M^{te} seroit contrainte y pourvoir par quelque voye extraordinaire; qu'il prioit considérer, qu'encor que les motifz des modifications soient très considérables, et l'intention de la compaignie bonne et sainte et plaine de zèle au service du Roy et bien public,*

le Roy néanmoins se pourra offenser *qu'on résiste par tant de fois* à sa volonté fondée sur des considérations encor plus importantes, lesquelles il n'est pas *utile qu'il communique à ung chacun*; qu'il tend à mesme but que la compagnie, mais a plus de congnoissance du mal et des remèdes. C'est prudence aux magistratz de n'irriter point les bons princes par une coutumace opiniastre et se souvenir que « *obsequio mitigantur imperia* ». Cet édit est ung traité général qui ne concerne ceste province seule, mais tout le royaulme, sur lequel S. M. a déclaré si expressément sa volonté qu'il ne nous reste seulement que de luy faire entendre nos très humbles remonstrances, lesquelles nous debvons espérer qu'il prendra d'aussi bonne part pour rendre contente la cour de ce qu'elle désire de luy, *comme nous debvons craindre que notre fermeté luy donne sujet de recourir aux moiens qu'elle a en main pour se faire obeyr.*

« Après laquelle proposition, M. le Mareschal de Farvasques a pareillement réitéré le commandement qu'il avoit fait entendre avoir reçu de S. M. de représenter à la Court sa volonté, et, où elle ne se disposerait d'y obéir et passer à la vérification de sondit édict, que *sa dicte Ma^{te} y pourverroit absolument.* »

Malgré des ordres aussi formels, l'arrêt du Parlement, dont nous ne donnons que des extraits, se termine ainsi :

« Et sur le tout délibéré, est passé et arrêté qu'il sera différé à procéder à la vérification dudict édit jusque après le jugement de l'instance du procureur des Estats pendante au Conseil privé » (1).

(1) Arch. de la Seine-Inf., *Registres secrets du Parlement et Cahiers des Etats...* sous le règne de Henri IV, II, p. 321.

Le Parlement, on le voit, ne voulait pas encore s'incliner, et ce n'est qu'à la date du 5 août 1609, c'est-à-dire après onze années d'opposition, qu'il se résigna enfin à ordonner l'enregistrement et exécution entière de l'édit de Nantes. Mais, dira-t-on peut-être, l'édit de Nantes, s'il intéressait l'état des personnes, avait surtout un caractère politique, un but pacificateur. Il n'est donc pas étonnant qu'au lendemain de la Ligue des tendances contraires aient pu s'affirmer parfois violemment. Peut-on dire qu'il y ait là une opposition aux tentatives de codification de la Monarchie? En tout cas, je crois qu'en se jetant dans une opposition à peu près systématique, le premier corps judiciaire de la province cachait mal son dépit de voir la puissance royale s'affirmer, trouvant qu'elle empiétait sur ses attributions traditionnelles.

Cette idée de l'unification de la législation n'était pas nouvelle. Cette réforme avait été réclamée plusieurs fois par les Etats généraux et certaines tentatives pourraient être signalées. Sous le règne de Louis XIV, la volonté royale devient plus exigeante et grâce à Colbert apparaissent de grandes ordonnances qui sont de véritables codes.

Nous citerons tout d'abord l'ordonnance d'avril 1667, appelée parfois Code Louis. Si elle réglait la procédure civile, il faut bien reconnaître qu'elle commençait par restreindre le droit de remontrance. En vertu des premiers articles, toute ordonnance royale que le monarque aurait fait lire en sa présence ou fait porter au Parlement par gens porteurs de ses ordres exprès, devait être *enregistrée et exécutée sur l'heure*. Quant aux ordonnances envoyées en la forme ordinaire, le droit de remontrance était limité à six semaines pour les Parlements de province, après quoi il faudrait obéir. A Rouen, le duc de Montausier, gouverneur de Normandie,

et l'intendant La Galissonnière avaient été commis pour apporter au Parlement l'ordonnance de 1667. Le rapporteur avait eu l'ordre de n'en lire que l'intitulé, le premier article, et la lettre d'adresse au Parlement. Le duc de Montausier et La Galissonnière, en leur qualité de porteurs d'ordre, avaient signifié qu'on n'en souffrirait pas davantage. Le Président Bigot de Monville se contenta de déclarer « qu'un commandement si exprès ne pouvait être suivi que par la submission du Parlement. En cette occasion, comme en toute autre, il donnera au Roy des marques de son obéissance. D'ailleurs, ajoutait-il, S. M. l'a dit dans l'article 3 de l'ordonnance, elle trouvera bon que les cours souveraines puissent en tout temps lui représenter ce que cette ordonnance elle-même pourroit contenir de contraire à l'utilité et commodité publique » (1). Ainsi fut promulguée près d'ici l'ordonnance dont les premières dispositions avaient pour but de réduire au silence les Parlements.

Lorsque fut adressée aux Cours souveraines, l'ordonnance criminelle de 1670, nos conseillers n'hésitèrent pas à tenter de nouvelles remontrances. L'ordonnance fut adressée par le Parlement à toutes les juridictions du ressort, mais avec des variantes qui n'étaient pas sans importance. L'arrêt qui les contenait ajoutait que « S. M. serait suppliée de les avoir agréables ».

C'était manquer aux règles qui présidaient au droit de remontrances, tout devant se passer entre le Parlement et la Couronne. Aussi le Garde des Sceaux écrivait-il : « Le Roy a témoigné n'estre pas content que le Parlement ait employé

(1) Arch. de la Seine-Inf., *Registres secrets du Parlement*, 26 août 1667, et FLOQUET, *Histoire du Parlement de Normandie*, V, p. 563.

ses dernières remontrances sur l'ordonnance criminelle dans l'arrêt d'enregistrement de l'ordonnance et S. M. a veu là une contravention à l'ordonnance de 1667. »

Une fois encore, le Parlement dut s'incliner devant une autorité qui entendait être libre et absolue, et il envoya dans toutes les juridictions du ressort un nouvel arrêt d'enregistrement pur et simple avec injonction de suivre en tous points la nouvelle ordonnance criminelle « sans s'arrêter, pour le présent à ce que la Compagnie avoit jugé bon d'estre représenté au Roy, jusques à ce que, par S. M. en eut été autrement ordonné » (1).

Une nouvelle déclaration allait bientôt réduire à rien le droit de remontrances.

Parlant de l'ordonnance de 1667, qui renfermait déjà ce droit dans des bornes plus étroites, d'Aguesseau, étudiant *l'Origine et l'usage des remontrances* (2), ajoute :

« Le Parlement... eut de la peine à se soumettre à un joug que ses pères n'avaient pu porter; mais sa résistance fut vaine; l'exil d'une partie de ses membres, et encore plus un ascendant auquel l'Europe entière ne pouvait résister le réduisirent enfin à une entière obéissance. Il perdit cependant le mérite d'une soumission trop tardive, et l'on ne se souvint que de sa première contradiction. Un ministre, respectable d'ailleurs, mais assez jaloux de l'autorité du roi et peut-être de la sienne pour regarder la moindre résistance comme une révolte, voulut, suivant ce qu'on a dit de Louis XI, mettre totalement le roi hors de page, et rompre jusqu'à ces faibles liens, qui

(1) *Reg. sec.*, 18 déc. 1670 et 7 janvier 1671, et FLOQUET, *ibid.*, V, p. 574.

(2) *Œuvres choisies de d'Aguesseau, chancelier de France*, Paris, 1819, tome V, p. 451.

pouvaient encore embarrasser plutôt qu'arrêter l'autorité du roi.

« C'est ce qui fut exécuté par la déclaration du 24 février 1673, par laquelle les Parlemens furent réduits à ne pouvoir faire éclater leur zèle par leurs remontrances, qu'après avoir prouvé leur soumission par l'enregistrement pur et simple des lois qui leur seraient adressées.

« Il serait inutile de parler ici des célèbres remontrances que le Parlement de Paris fit en cette occasion, et qui furent regardées alors comme le dernier cri de la liberté mourante.

« En effet, continue d'Aguesseau, depuis cette déclaration, les remontrances furent non seulement différées mais par là même abolies. On n'en trouve plus aucun exemple jusqu'à la mort du feu roi; et pendant le reste de son règne, c'est-à-dire pendant quarante-deux ans, l'enregistrement de tous les édits et de toutes les déclarations était devenu tellement de style, que les conseillers au Parlement ne prenaient pas même la peine d'opiner sur ce sujet. »

La déclaration de 1673 fut portée au Parlement de Rouen par le marquis de Beuvron, lieutenant général du roi, et par l'intendant de Creil qui la firent enregistrer en leur présence. Le Premier Président Pellot, voulant témoigner au moins quelque regret de la liberté ravie, s'exprima dans les termes suivants :

« La Compagnie souhaiteroit que le roy voulût bien lui laisser la liberté des suffrages, comme ont fait ses prédécesseurs et comme firent les empereurs romains dans le sénat; que ce pouvoir absolu, contenu dans ces mots : *sic volo, sic jubeo*, ne fût employé que comme le bouclier de Minerve, dans les grandes nécessités. Nous voyons avec peine apporter des édits, sans avoir le pouvoir d'en délibérer; que l'on tienne

un conseil, sans pouvoir le donner; que l'on ferme la bouche des plus sages et des plus fidèles, et que les mouvements des cœurs véritablement royaux soient réduits à se renfermer dans un silence forcé. Il est triste que ce qui se fait ne soit plus qu'une image de délibération. Quoi que l'on puisse faire pour rendre les lois durables, il faut non seulement qu'elles soient imposées, mais encore *qu'elles soient agréées par un suffrage public* » (1).

Dans son *Instruction sur l'étude et les exercices qui peuvent préparer aux fonctions d'avocat du Roi*, d'Aguesseau rappelle comment le Premier Président de Lamoignon, associant à ses travaux l'avocat Auzanet, « méditait le vaste et difficile dessein de réduire toutes les coutumes à une seule loi générale ».

Le travail de Lamoignon devait être d'une grande utilité au chancelier de Louis XV qui, dans trois ordonnances célèbres, allait réglementer des matières importantes du droit civil.

Mais avant de rechercher quel accueil le Parlement de Rouen allait réserver à ces premières codifications, il nous faut rappeler qu'à la mort de Louis XIV s'était produit un événement des plus importants. Le chancelier d'Aguesseau (2) le raconte lui-même en ces termes :

« Comme le changement de gouvernement donne toujours de nouvelles espérances et fait renaître les audacieuses prétentions, surtout lorsqu'à la force du gouvernement le plus absolu succède la faiblesse d'une minorité, à peine le feu roi eut-il les yeux fermés que le Parlement chercha à rentrer dans

(1) *Reg. sec.*, mai 1673, et FLOQUET, *ibid.*, V, p. 582.

(2) *Œuvres choisies de d'Aguesseau*, t. V, p. 452.

ses droits. Et M. le duc d'Orléans qui voulait alors le gagner entièrement, lui jeta, presque à la tête, dès les premiers jours de la régence, une déclaration qui rétablissait l'ancien usage des remontrances avant l'enregistrement. Mais ce prince s'en repentit bientôt.

«Les remontrances du Parlement devinrent si fréquentes et si importunes qu'il chercha à s'en affranchir, ou du moins à en restreindre la liberté par la déclaration qu'il fit publier dans le fameux lit de justice qui fut tenu au Louvre le 26 août 1718; mais, ajoute d'Aguesseau, ce fut un coup de foudre, qui fit plus de peur que de mal et dont l'effet ne dura presque qu'autant que le bruit qu'il avait fait.

« Le Parlement regarda cette nouvelle loi comme non avenue... La loi de 1718 est tombée tellement dans l'oubli, pour ne pas dire dans le mépris, qu'on n'a pas osé en parler dans tous les mouvements qui sont arrivés au Parlement; en sorte que cette compagnie est actuellement dans la pleine possession de faire des remontrances suivant l'ancien usage, avant que de procéder à l'enregistrement des édits et déclarations qui lui sont adressés. »

Heureux d'avoir recouvré l'ancien droit de faire des remontrances, le Parlement de Normandie ne manqua pas de remercier le Roi de sa déclaration de 1715, ajoutant : « Votre Majesté a signalé le commencement de son auguste règne en rendant à ses Parlements le droit de faire des remontrances. Le Parlement de Normandie peut l'assurer qu'il ne s'en servira jamais que pour la conservation des intérêts de S. M. et pour le bien de ses sujets » (1).

Des sentiments exprimés à la réalisation, que de changements!

(1) FLOQUET, *ibid.*, t. VI, p. 200.

Nous ne saurions nous attarder sur l'enregistrement de tous les édits, mais je crois que l'on peut résumer d'un mot en disant que désormais tout acte du pouvoir royal est aussitôt l'objet de remontrances; aussi quelle volumineuse collection pourrait être faite de ces placards portant à tous les coins de la province les réclamations, les plaintes, les doléances, les protestations de notre Parlement provincial!

Nous remarquerons cependant combien s'affirmait dans ces remontrances le désir de sauvegarder de toute atteinte les institutions de la province.

« Sire, disait le Parlement, les *lois municipales* et les coutumes particulières de la province... vont être renversées... Tous vos sujets vous demandent grâce; ce peuple, qui parle par notre bouche, ce peuple si soumis aux volontés de son roi, espère que Votre Majesté voudra bien *ne pas donner atteinte aux lois municipales de la province, et avoir égard aux attentions particulières que les rois, vos prédécesseurs, ont toujours eues pour elles* » (1).

C'était l'époque où d'Aguesseau pouvait écrire à son fils aîné : « Les Normands sont accoutumés à respecter leur coutume comme l'Évangile; et un changement de religion serait peut-être plus aisé à introduire en Normandie qu'un changement de jurisprudence » (2).

Le chancelier avait d'ailleurs pu s'en convaincre à propos de l'ordonnance sur les donations (3), dont un certain nombre de dispositions parurent contraires aux principes de la Coutume.

(1) *Reg. sec.*, 10, 13 juillet 1724, et FLOQUET, t. VI, p. 205.

(2) Lettre du 3 mai 1731.

(3) Cf. REGNAULT, *les Ordonnances du Chancelier Daguesseau*, I. *Donations*, 1731, p. 618.

« Sire, disait le Parlement de Rouen, les lois établies pour servir de règle à la conduite des hommes sont moins respectables par leur antiquité que par leur sagesse. Si l'esprit des enfants n'est pas convaincu de l'équité des usages de leurs pères, on les voit, renonçant volontiers aux préjugés de la naissance, quitter des sentiers mal tracés, pour embrasser des routes nouvelles qui les conduisent à la justice. *Mais sont-ils, au contraire, fortement persuadés que les maximes anciennes sont bonnes, sages et exactement méditées, alors le respect, qui seul les assujétissait d'abord, devient, dans la suite, un attachement à ces maximes dont il n'est plus possible de les dégager. Telle est la coutume de Normandie... accrue et réformée dans une longue suite de rois, vos augustes prédécesseurs. Elle est aujourd'hui, par leurs soins, dans cet état de perfection qui lui a mérité le titre glorieux de sage coutume. Les peuples qui y sont soumis pourraient-ils n'y être pas constamment attachés? Jaloux, Sire, de cette richesse unique on verra dans tous les temps, ces fidèles sujets prodiguer leurs vies et leurs fortunes pour le service de V. M. Rien ne leur coûtera pour prouver leur obéissance et leur zèle. Mais la plus légère atteinte à cette loi municipale jette les cœurs dans la plus profonde consternation.* »

Après avoir relevé les incompatibilités entre l'ordonnance de février 1731 et la Coutume de Normandie, le Parlement, poursuivant ses remontrances, ajoutait : « ...Si la seule matière des donations renverse déjà une infinité de dispositions de notre loi municipale, que n'avons-nous pas à craindre pour elle, quand V. M. qui se propose de faire travailler à un nouveau corps de lois pour tout son royaume fera traiter des matières encore plus considérables que celle des donations?...

« Sire, l'uniformité des lois est un projet aussi difficile, dans le vaste royaume soumis à V. M., que seroit celui de réunir tous les esprits des juges dans une unanime conformité de décisions. Chaque pays, sous les lois qui lui sont propres, jouit d'une précieuse et parfaite tranquillité. Ces différentes lois tendent toutes, par des voies différentes, à faire rendre par tous les peuples un hommage uniformé au souverain. Elles méritent donc la protection de ce même souverain... Prosterné au pied du trône de V. M., c'est au nom de votre province de Normandie, que votre Parlement de Rouen vous supplie de lui conserver sa loi municipale... Cette loi rédigée avec la dernière exactitude, en présence et du consentement des trois Etats de la province, est parvenue au point qu'on n'a plus rien à désirer, pour elle, que sa conservation... » (1).

Au mois de juillet 1731, d'Aguesseau adressait au Président du Parlement une lettre (2) dont nous nous contenterons de citer les principaux passages :

« Du 22 juillet 1731.

« Les remontrances en forme que le parlement de Normandie a jugé à propos de faire au roi, sur l'ordonnance du mois de février dernier, qui regardé les donations, ont paru peu convenables à Sa Majesté, après la précaution qu'elle a bien voulu prendre, de demander à tous les parlements de son royaume, des mémoires sur tous les points qui devaient être réglés par cette loi, précaution qui se trouverait avoir été bien inutile, s'ils pouvaient encore, après cela, faire des remontrances, qui se réduisent à traiter de nouveau une partie des

(1) *Reg. sec.*, 23. avril 1731, et FLOQUET, *ibid.*, VI, p. 208.

(2) *Œuvres choisies de d'Aguesseau*, Paris, 1819, t. VI, p. 121.

mêmes points, ou à y ajouter quelques réflexions qu'il n'a tenu qu'à chaque parlement de proposer et de faire valoir dans son avis.

« C'était alors le temps de représenter tout ce qui pouvait servir à appuyer les sentiments de votre compagnie et elle n'a pas manqué de le faire. Mais lorsque tous les avis ont été pleinement discutés, et que le roi a préféré, entre les différentes jurisprudences, celle qui lui a paru la plus avantageuse à tous ses sujets, *des remontrances ne peuvent servir qu'à prouver encore plus la nécessité de la loi qui a été faite, et il serait impossible d'en tirer aucune autre conséquence.* Tous les autres parlemens et les conseils supérieurs ont reçu la nouvelle loi, non seulement avec déférence, mais avec une entière satisfaction. Ceux mêmes qui, par attachement pour le droit écrit, avaient cru devoir d'abord faire des représentations sur des articles que votre compagnie approuve, ont suivi l'exemple des autres cours; la loi est publiée à présent dans toute l'étendue du royaume, elle ne l'aurait jamais pu être, s'il avait fallu attendre, pour la publier, que les suffrages de tous les parlemens eussent été entièrement uniformes.

« *Le roi m'ordonne donc de vous faire savoir que Sa Majesté ne peut plus admettre aucun changement dans une ordonnance qui a été rendue avec des précautions dont on n'a peut-être jamais vu d'exemple, et que son intention est que le parlement de Normandie procède incessamment à l'enregistrement de cette loi, avec le respect et la soumission qui sont dus à ses volontés.*

« Jusqu'ici je vous ai parlé au nom de Sa Majesté, à qui il ne conviendrait pas d'entrer dans un plus grand détail; mais la considération singulière que j'ai pour votre compagnie me porte à aller plus loin en mon nom, et à lui donner

des éclaircissemens, dont je vois par ses remontrances qu'elle peut avoir besoin, pour entrer parfaitement dans l'esprit des articles de l'ordonnance du mois de février qui lui ont paru susceptibles de quelque difficulté.

« Le seul préambule de la nouvelle ordonnance suffisait pour *dissiper les alarmes de votre compagnie sur la conservation de la Coutume de Normandie*, puisqu'il est marqué expressément qu'il ne s'agit de rétablir l'uniformité que dans les différentes matières de jurisprudence où l'on observe les mêmes lois. Ce dessein est donc bien différent de celui de réduire toutes les coutumes en une seule; et, *si sa majesté se porte très volontiers à conserver à chaque province sa loi municipale, celle qui s'observe en Normandie mérite, sans doute, une considération particulière.*

« Mais il faut observer, en premier lieu, que cette loi dont votre compagnie relève l'ancienneté, a éprouvé différentes corrections ou changemens de la part de ceux qui l'ont réformée, que le parlement même, loin de la regarder comme une loi entièrement accomplie, a fait plusieurs arrêtés dans la vue de demander au roi, qu'il lui plût de la porter à une plus grande perfection et que ce travail laisse encore à désirer qu'il y ait sur plusieurs points des règles fixes et certaines, non pour détruire les dispositions essentielles, et qui forment ce qu'on peut appeler la substance de la Coutume, mais au contraire, pour suppléer ce qui peut y manquer et prévenir les doutes qui se sont élevés dans son exécution.

.....

« Les réflexions générales de votre compagnie sur ce travail ne demandent aucune réponse et la manière dont toutes les compagnies du royaume sont entrées dans une vue si utile à la justice, montre assez que, s'il est difficile de réunir

tous les suffrages à un seul avis, il est non-seulement possible, mais avantageux au public, que le législateur fasse une seule loi sur l'examen de tous les avis différens. Il paraît même assez singulier que le parlement de Normandie trouve trop de conformité entre la nouvelle ordonnance et le droit écrit, pendant que les parlemens attachés à ce droit ont prétendu qu'on y avait trop suivi l'esprit du droit coutumier. Des remarques si opposées ne peuvent servir qu'à faire voir combien le roi y a pris un juste milieu entre les extrémités contraires, et avec quelle attention sa majesté s'est attachée à suivre et à renfermer dans leurs véritables bornes ces premiers principes généraux, qui doivent fixer l'une et l'autre jurisprudences sur les questions qui leur sont communes, sans donner aucune atteinte à ce qui est propre aux coutumes de chaque province, et en particulier à celle de Normandie.

« Je ne vois donc rien dans la nouvelle ordonnance dont je vous ai marqué le véritable esprit, soit dans ce qu'elle décide ou dans ce qu'elle ne décide point, qui puisse faire aucune peine à ceux qui sont le plus attachés à votre coutume, et si, après vous avoir expliqué d'abord les intentions et les ordres du roi, je suis entré dans une discussion qui n'était nullement nécessaire, c'est uniquement pour vous donner des marques de la grande attention que j'ai pour tout ce qui vient de la part de votre compagnie.

« Je compte que vous lui ferez part de cette lettre, et je ne doute pas qu'elle ne se conforme à la volonté du roi avec tout le respect que Sa Majesté en doit attendre; vous y contribuerez sûrement plus que personne, par le zèle dont vous êtes rempli pour son service et pour le bien public. Je suis, etc... »

Quatre ans plus tard (août 1735), d'Aguesseau publiait l'*ordonnance sur les testaments*.

A la date du 11 avril 1736, nous voyons le Procureur général mettre sur le bureau la « nouvelle ordonnance, laquelle vue, il a esté arrêté qu'elle sera examinée par MM. les Commissaires en la Cour avant que de procéder à l'enregistrement d'icelle suivant l'usage ».

Le 9 juillet, « la Cour, les Chambres assemblées, a ordonné et ordonne que l'ordonnance du mois d'août 1735 sera enregistrée... et exécutée selon sa forme et teneur sans néanmoins que par l'art. 17 de lad. ordonnance il soit dérogé au titre de la Coutume de Normandie concernant les dispositions du tiers en Caux, ny que par l'art. 23, il soit dérogé aud. article 412 concernant le pouvoir donné aux vicaires et pareillement ne sera dérogé par les articles 68-69-70-71 et 72 aux articles de lad. Coutume de Normandie au titre des testaments ».

Comme on le voit, c'était toujours réclamée et affirmée la prépondérance de la Coutume de Normandie sur les dispositions de la loi nouvelle. Mêmes remontrances du Parlement, mêmes protestations du chancelier.

A la date du 5 août 1736 (1), d'Aguesseau écrivait au premier président Camus de Pontcarré :

« Lorsque j'ai lu l'enregistrement dont il a été fait mention au bas des exemplaires de l'ordonnance sur les testaments, qui ont été imprimés à Rouen, j'ai été affligé de n'avoir pas été informé par avance des difficultés que quelques articles de cette ordonnance pourraient souffrir dans votre compagnie. Il m'aurait été bien aisé de lever ces difficultés et d'empêcher

(1) *Œuvres choisies de d'Aguesseau*, t. VI, p. 174.

par là qu'un parlement, qui mérite tant de considération, ne s'engageât dans une démarche qu'il était assez facile de prévoir que le roi ne pourrait approuver; mais la chose s'étant trouvée faite et rendue publique avant que j'en eusse été averti, je me suis trouvé dans une nécessité inévitable d'en rendre compte à Sa Majesté, et il ne lui était plus possible de prendre d'autre parti que celui de lever et de retrancher des réserves ou des modifications aussi contraires à son autorité, que celles qui ont été mises dans l'arrêt d'enregistrement que le parlement a rendu. C'est ce qui a été fait par des lettres patentes qui doivent être envoyées incessamment à M. le Procureur général, pour en requérir l'enregistrement.

« Quoique les motifs des lettres patentes y soient assez expliqués, j'y joindrai cependant quelques réflexions particulières pour vous faire encore mieux sentir combien il était impossible de fermer les yeux sur ce qui s'est passé au parlement de Rouen.

« 1° Il a paru assez singulier qu'en enregistrant une ordonnance générale du roi, on se fût servi de ces termes, « pour être exécutée selon sa forme et teneur, en exécution de l'arrêt de la Cour donné ce jourd'hui, etc. », comme si cette loi tirait toute sa force de l'arrêt d'enregistrement, et que ce fût en vertu de cet arrêt et non par sa propre autorité, qu'elle dût être observée. Il se peut faire qu'on n'y ait pas fait attention au parlement, parce que c'est peut-être un style auquel il est accoutumé, et c'est par cette raison qu'on n'a pas cru nécessaire de relever ces expressions dans les lettres patentes qui ont été expédiées; mais quand même le parlement de Rouen serait en usage de s'expliquer ainsi dans ses arrêts d'enregistrement, ce serait toujours un mauvais style qui doit être réformé au moins pour l'avenir... »

Entrant ensuite dans le détail de toutes les réserves faites par la Cour, le Chancelier les examine successivement pour en démontrer l'inanité, et il termine :

« J'aurais pu sans entrer dans toute cette discussion, m'en tenir à la volonté du roi, qu'il déclare à votre compagnie par ses lettres patentes. Mais comme cette autorité n'est pas moins juste qu'elle est suprême, j'ai été bien aise de m'expliquer plus en détail avec vous sur des matières où toutes sortes de raisons concourent à faire voir que les décisions du roi sont aussi équitables dans le fond qu'inviolables dans la forme, et qu'ainsi *le parlement de Rouen ne saurait s'y conformer trop promptement ni trop exactement*. Je crois d'ailleurs vous donner par là une nouvelle marque de ma considération pour une compagnie que je regarde avec une si grande distinction comme vous le savez parfaitement; vous ne connaissez pas moins les sentimens avec lesquels je suis, etc... »

Comme on peut le remarquer en lisant attentivement la lettre de d'Aguesseau, les prétentions contraires du pouvoir royal et du Parlement étaient nettement formulées. D'un côté, les Parlements estimaient que la loi tirait toute sa force de l'arrêt d'enregistrement; c'était en vertu de cet arrêt et non à raison de son autorité propre que l'ordonnance devait être observée. Pour le pouvoir royal, c'était là une prétention inadmissible, et comme dit d'Aguesseau, feignant de supposer que l'expression de la Cour avait dépassé la pensée des magistrats, « un mauvais style qui doit être réformé ».

La troisième grande ordonnance de d'Aguesseau intéressant le droit civil est du mois d'août 1747.

Elle est consacrée aux *substitutions*.

Le 24 mai 1748 (1), le Chancelier écrivait aux Par-

(1) *Œuvres choisies de d'Aguesseau*, t. VI, p. 270.

lements : « Vous recevrez incessamment une ordonnance du roi sur les substitutions fidéicommissaires, qui est le fruit d'un grand travail et d'une longue méditation :

« Les différentes réponses que j'avais reçues des parlemens et surtout de ceux des pays de droit écrit, aux questions que je leur avais envoyées sur cette matière, donnèrent lieu à une multitude de doutes et de réflexions qui rendirent la rédaction de cette loi aussi difficile qu'elle était importante...

« Vous pouvez assurer votre Compagnie que quelques difficultés qui se présentent à elle, en lisant la nouvelle ordonnance du roi, il est presque impossible d'en imaginer qui n'aient pas été prévues, discutées et résolues avec la plus grande attention, dans le long examen qui a précédé l'expédition de cette loi... »

Comment cette nouvelle ordonnance fut-elle accueillie par le Parlement de Rouen? Les registres secrets du Parlement portent, à la date du 23 juillet 1748, la mention suivante :

« La Cour toutes chambres réunies ordonne que l'ordonnance sur les substitutions sera enregistrée pour être exécutée selon sa forme et teneur dans les provinces dans lesquelles les substitutions ont lieu *sans qu'on puisse induire du présent arrêt d'enregistrement que les substitutions auront lieu dans la province de Normandie.* »

N'était-ce pas déclarer que, malgré l'enregistrement, la nouvelle ordonnance serait lettre morte en Normandie?

Nous en avons fini avec les tentatives de codification, soit de Colbert, soit de d'Aguesseau. Les grandes ordonnances qui intéressent le droit civil et que nous devons à la monarchie sont maintenant rendues. Désormais, les Parlemens, engagés dans les luttes politiques ou les difficultés financières qui agitent le royaume, vont se ranger violemment dans le parti

de l'opposition et rédiger remontrances sur remontrances, qu'il s'agisse d'édits fiscaux ou de questions religieuses, du cadastre ou de leurs attributions et prérogatives.

Que conclure? Que penser devant ce flot de remontrances?

Faut-il y voir les manifestations répétées d'opposants entêtés? On serait bien tenté de le croire, en songeant qu'une série de mesures libérales ayant été proposées par Turgot, le Parlement s'appliqua à discréditer l'un et à faire rejeter les autres. Faut-il, au contraire, en dégager une première impression favorable au Parlement et tout à son honneur? Nous voulons l'admettre aujourd'hui, en y voyant l'affirmation de l'indépendance du magistrat vis-à-vis du pouvoir. L'arrêt très important du Parlement de Rouen du 25 juin 1788, dont nous ne citerons que des extraits, en sera pour nous un éclatant témoignage. Parlant d'attentat contre le roi et la nation, cet arrêt juge les ministres en des termes qu'aujourd'hui même nous aurions peine à concevoir.

« Considérant, dit cet arrêt, que l'on peut, à trop juste titre, imputer ce double attentat aux ministres qui abusant ouvertement de la confiance d'un roy, aussi connu par son amour pour la justice que par le désir sincère de faire le bien de son peuple, ont osé lui suggérer ces projets préparés dans l'ombre du mystère dont il ne convient qu'à des méchants de s'envelopper; projets aussi monstrueux que mal combinés, dont la raison se révolte et dont la liberté s'indigne, ces ordonnances promulguées au même instant et à main armée dans toute la France avec cet appareil effrayant toujours, nécessaire à l'exécution des actes despotiques mais qui ne le fut jamais pour faire recevoir des loix bonnes et sages...;

« Que ladite Cour craindroit de se rendre complice des

ennemis de la stabilité de cet empire si elle cessoit un instant d'espérer que ce principe fondamental de la monarchie françoise, principe consacré comme la loy qui règle la succession au trône par *le long usage et la possession*, écrit presque à chaque page des annales de notre législation et qui défend de reconnaître pour loys les constitutions du prince qui n'auroient pas été consenties. *Lex consensu populi fit et constitutione regis* sera l'écueil indestructible où viendront se briser les efforts de ces mêmes ennemis...

« Que ces *hardis novateurs* ont osé présenter le funeste projet de ramener toutes choses A UN SISTÈME D'UNITÉ qui rejetant sans doute la diversité des rangs, des privilèges, des droits, des capitulations, des provinces et des villes comme il doit rejeter la DIVERSITÉ DES COUTUMES ne laissera plus voir dans toute la France au lieu d'un roi chéri qu'un maître redouté et des esclaves avilis au lieu de sujets fidèles.

« ...Que ces ministres moins aveuglés par le désir de calomnier la magistrature et de la rendre odieuse au seigneur roy se seroient bien gardés de donner en preuve de leur assertion que *l'autorité souveraine* avoit été obligée de se déployer toute entière pour ordonner aux parlements de vérifier la plupart des loys qui ont assuré la prospérité de la nation;

« ...Que des ministres instruits et fidelles, au lieu de prendre pour base de l'ordonnance sur l'administration de la justice, l'assertion hazardée dans le préambule de l'édit de 1551 que les cours souveraines ont été principalement établies pour juger des grandes matières dont il y auroit appel interpellé, auroient seu et représenté que cette assertion étoit démentie par les monuments antérieurs de notre législation; que notamment en Normandie, la Cour de l'Echiquier qui ne fut jamais

démembrée d'aucune autre Cour et dont l'institution se perd dans la nuit de nos temps historiques fut rendue sédentaire à Rouen en 1499 non pour y juger seulement des grandes matières *mais pour que toutes les causes et MATIÈRES CIVILLES ET CRIMINELLES y fussent TRAITÉES, DISCUTÉES ET DÉFINIES EN DERNIER ET SOUVERAIN RESSORT*, que cet ordre de choses n'avoit été établi par Louis XII qu'après avoir mandé, assemblé plusieurs prélats, barons et seigneurs et la plus grande partie des baillis dud. pays avec les gens des trois états d'icelui et à la requête desdits états...

« Considérant enfin que si celui qui tient dans sa main la destinée des empires a marqué cet instant pour être parmi nous l'époque de la destruction de la monarchie il est pour la Cour d'un devoir sacré de périr avec elle et de s'ensevelir sous ses ruines...

« Proteste et persiste dans ses protestations des 5 et 8 mai dernier.

« Arrête en outre qu'il sera écrit le plus incessamment possible au seigneur Roy pour lui dénoncer comme traîtres envers lui et envers l'Etat les ministres auteurs des surprises faites à la religion de S. M. et notamment le s^r de Lamignon, garde des sceaux de France, qui contre son âme et sa conscience, contre la vérité des principes si constamment et si généreusement soutenus par lui-même, avec tout le parlement séant à Paris en 1771, n'a pas rougi de se rendre publiquement et à la face de la nation l'apologiste tant desdits édits, ordonnances et déclarations que de la forme de leur enregistrement et de leur publication. »

Il serait difficile, ce nous semble, d'être plus violent contre les ministres, mais, on peut le remarquer, cet arrêt de juin 1788 renouvelle les prétentions sans cesse affirmées du

Parlement en matière législative. Quelques mois plus tôt, — à propos de la translation du Parlement de Bordeaux à Libourne, — les magistrats normands écrivaient dans leurs remontrances : « Vos parlements, Sire, sont essentiellement des corps délibérans. Votre présence ajoute à leur dignité, mais ne change rien à leurs formes... La loi est au-dessus du souverain. »

Comme l'a fort bien indiqué M. P. Le Verdier dans son *Etude sur la Correspondance du Premier Président de Miromesnil* : « Toute la lutte des Parlements contre le roi reposait sur un double malentendu. Le Parlement voulait une représentation nationale qui pût contenir et contrôler non seulement le pouvoir législatif, mais encore le pouvoir administratif. C'était fort sage. Mais il se croyait investi de ce rôle. C'était son tort. L'autorité royale voulait être absolue, en quoi elle se trompait; elle n'admettait pas l'ingérence du Parlement dans ses actes, en quoi elle avait raison » (1). Nous ajouterons, nous plaçant au point de vue qui nous intéresse, que l'obstacle à la codification — et nous espérons l'avoir démontré — venait surtout de la résistance des Parlements.

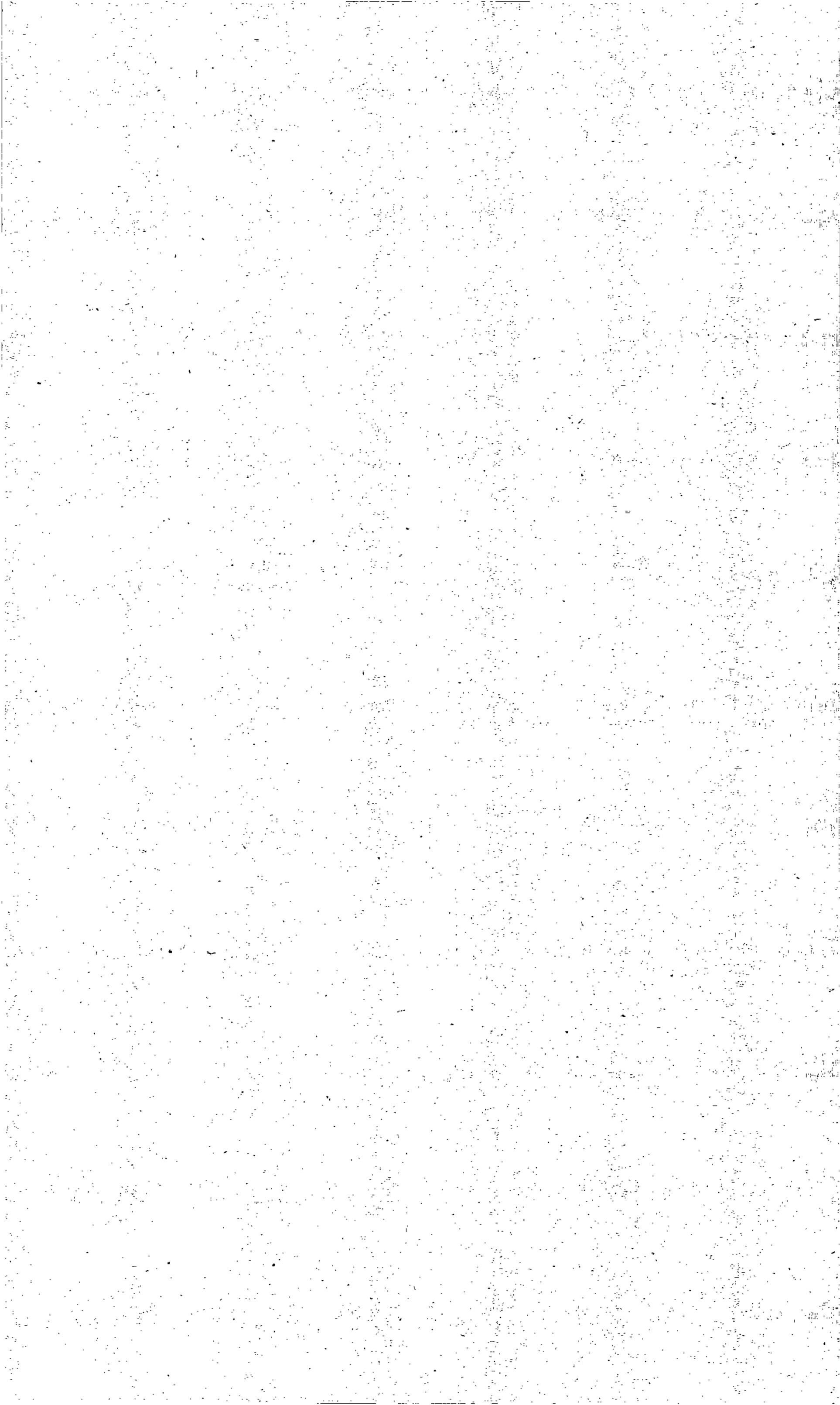
Les provinces tenaient à leurs coutumes comme à des privilèges, les défendaient contre toute modification du pouvoir royal. Le Parlement de Rouen n'allait-il pas jusqu'à dire dans son arrêt de juin 1788 que le « système d'unité rejetant la diversité des coutumes ne laisserait plus voir dans la France que des esclaves avilis »!

Bientôt l'ouragan révolutionnaire allait tout emporter : royauté et ordonnances, parlements et coutumes, et l'unité en

(1) P. LE VERDIER, *Correspondance... de Miromesnil*, t. I, p. XXVII.

matière civile était définitivement proclamée par la loi du 30 ventôse an XII.

En promulguant l'édition définitive du Code civil, la loi de ventôse contenait, dans son article 7, une formule générale d'abrogation de tout le droit antérieur : « A compter du jour où ces lois sont exécutoires, les lois romaines, les ordonnances, les coutumes générales ou locales, les statuts, les règlements cessent d'avoir force de loi générale ou particulière dans les matières qui sont l'objet des dites lois composant le présent Code. »



NOTE

SUR LA

CONVERSION DE LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE

Par M. A. FÉRON

Dans les différentes études qu'il consacre à Anne-Genève de Bourbon, seconde femme du duc de Longueville (1), Victor Cousin emprunte à Villefore et, sans examen, reproduit le fait suivant :

Après sa sortie de Bordeaux (août 1653), et quelques mois passés à Montreuil-Bellay, M^{me} de Longueville obtint de la Cour l'autorisation de se rendre près de sa tante, M^{me} de Montmorency, retirée aux Filles de Sainte-Marie de Moulins. « Peu à peu cette sainte demeure, la vie qu'on y menait, l'exemple et les conversations de sa tante, les lettres de ses bonnes amies les Carmélites de Paris, sans doute aussi les mauvaises nouvelles qui lui arrivaient de tous côtés, produisirent une impression de plus en plus vive sur son esprit et

(1) Entre autres :

Lettres inédites de Madame la Duchesse de Longueville, sœur du Grand Condé. Bibliothèque de l'École des Chartes, 1^{re} série, t. IV (1842), p. 439, note ;

Lettres inédites de Mademoiselle de Vertus à Madame la Marquise de Sablé. Bibl. de l'Ec. des Chartes, 3^e série, t. III (1852), p. 305 ;

Lettres nouvelles de Madame de Longueville. *Revue des Deux Mondes*, août 1851, p. 435.

(nous dit Cousin), le 2 août 1654, au milieu d'une lecture pieuse, elle reçut le coup décisif de la grâce, et fut comme éclairée d'un rayon d'en haut. Elle-même avait raconté ce qu'elle ressentit en ce moment solennel dans un écrit qui a échappé à toutes nos recherches, mais qui a été sous les yeux de Villefore, et dont il donne ce précieux fragment : « Il se
« tira, dit-elle, comme un rideau devant les yeux de mon
« esprit. Tous les charmes de la vérité rassemblés sous un
« seul objet se présentèrent devant moi; la foi, qui avoit
« demeuré comme morte et ensevelie sous mes passions, se
« renouvela. Je me trouvai comme une personne qui, après
« un profond sommeil où elle a songé qu'elle étoit grande,
« heureuse, honorée, estimée de tout le monde, se réveille
« tout d'un coup et se trouve chargée de chaînes, percée de
« plaies, abattue de langueur et renfermée dans une prison
« obscure. » Villefore, reprend Cousin, a pu polir et vraisemblablement affaiblir le style de ce morceau; mais, sauf quelques expressions, tout y appartient manifestement à M^{me} de Longueville » (1). Puis il insiste sur l'importance attachée par M^{me} de Longueville à la date du 2 août qu'effectivement elle ne cessa durant toute sa vie de commémorer comme l'anniversaire d'une « grande grâce ».

Ainsi, quelque chose de comparable à la mystérieuse nuit de Pascal se serait produit pour la Duchesse de Longueville.

Avant d'accepter comme historique un fait de cette importance, ne convient-il pas d'examiner et la valeur du témoignage de Villefore, et si ce fait ne serait pas en contradiction avec quelque autre incontestablement établi?

(1) *Revue des Deux Mondes*, août 1851. — *Lettres nouvelles de Madame de Longueville*, pp. 435-436.

Villefore, né le 24 décembre 1652, avait quatorze ans à la mort de M^{me} de Montmorency, et vingt-six à la mort de M^{me} de Longueville (avril 1679). Ses biographes sont unanimes pour nous dire qu'« il vécut dans la retraite, ne voyant qu'un petit nombre d'amis ». Il n'eut, certes, aucunes relations avec la Duchesse. Ce n'est que dans les dernières années de sa vie, vers 1735, qu'il composa son ouvrage (1) ; lui-même, d'ailleurs, nous indique les sources de sa documentation. Ce sont : les Mémoires du temps : Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, de la Rochefoucauld, de Retz..., etc., plus « quelques Pièces manuscrites bien autorisées, entr'autres les Lettres de Madame de Longueville, dont on m'a, nous dit-il, donné communication. Outre ces Pièces, j'ai recueilli certains détails, que diverses personnes d'une autorité respectable m'ont appris de vive voix, comme les tenant de la première main : ce qui n'est pas surprenant, puisqu'il n'y a pas soixante ans que Madame de Longueville est morte, et que même quelques-uns de ses principaux Officiers domestiques vivoient encore il y a très peu d'années. De plus, Madame la Princesse qui mourut en 1728, et que l'on conviendra sans peine avoir scu touchant Madame de Longueville des particularités très sûres, en a souvent entretenu quelques-uns de mes amis, qui ont bien voulu m'en faire part » (2).

(1) [J. BOURGOIN DE VILLEFORE] *La Vie de Madame la Duchesse de Longueville*, s. l., M. DCC. XXXVIII, 2 t., in-12 (généralement en un vol.).

Une deuxième édition, de 1739, est plus complète, surtout en ce qui touche aux relations de M^{me} de Longueville avec Port-Royal.

(2) VILLEFORE, ouvr. cité, Avertissement.

Villefore ajoute : « On peut, ce me semble, compter sur de pareilles traditions. » On nous permettra d'être un peu plus exigeant. Ces conversations d'amis par lesquelles Villefore est informé des propos de M^{me} la Princesse sur M^{me} de Longueville, ces personnes respectables et anonymes lui apportant « certains détails... comme les tenant de la première main », cela est plutôt suspect d'inexactitude.

Nous ne contestons pas l'absolue bonne foi de Villefore, ses citations des lettres de M^{me} de Longueville quoique « embellies » suivant l'usage de l'époque, tronquées, fréquemment composées de fragments divers juxtaposés, ces citations, dis-je, ne trahissent pas la vérité, et ce n'est pas parce que le fragment incriminé n'a pu être retrouvé par Victor Cousin que nous en contesterons l'authenticité. Ce fragment est certainement authentique; ce n'est que le commentaire Villefore-Cousin qui est faux.

Cette illumination céleste, ce coup irrésistible de la grâce, se serait produit pendant son séjour à Moulins, donc en 1654. M^{me} de Longueville commémorait chaque année, le 2 août, le souvenir de sa conversion; donc, le 2 août 1654 serait la date de cette conversion; et Villefore précise : elle n'avait « encore que trente-quatre ans » (1). Née le 29 août 1619, M^{me} de Longueville était effectivement pour quelques jours encore dans sa trente-quatrième année. Cousin, pour plus de simplicité sans doute, nous dit : « Madame de Longueville avait alors trente-cinq ans » (2).

Or, nous allons voir que cette date, 2 août 1654, ne peut être conservée.

(1) VILLEFORE, ouvrage cité. Ed. de 1738, t. II, p. 75.

(2) *Revue des Deux Mondes*, août 1851, p. 436.

Parmi les lettres de la Duchesse, publiées en 1842 par Cousin dans la Bibliothèque de l'École des Chartes (1), se trouve un lot de lettres et billets non datés, ou plutôt datés sans indication d'année, adressés par M^{me} de Longueville à son confesseur, le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas. A propos de l'une d'elles, dans laquelle il est question de l'évêque d'Aleth, Cousin note : « M. d'Aleth étant mort de la maladie dont il est ici parlé (?) et cette mort étant arrivée en 1677, on peut conjecturer que la plupart des lettres que M^{me} de Longueville écrit au curé de Saint-Jacques sont environ de ce temps-là. » Et, satisfait de cette approximation, il se borne à les reproduire, sous un numéro, dans l'ordre de son manuscrit.

Citons le n^o III.

« De Trie, ce 30 juillet.

« J'ai reçu vos deux lettres de Villeterre et de Pontoise. Je n'y trouve rien de trop que vos remerciements. Je vous dois tout ce que vous avez reçu ici, et vous ne devez me savoir gré que du bon cœur avec lequel on vous l'a rendu. Vos prières me serviront à accomplir vos instructions; je vous les demande donc surtout pour le 2 du mois qui vient. Demandez par elles à Dieu que je ne me rende pas indigne de la grande grâce qu'il m'a faite ce jour-là. Ces années-là me doivent être si précieuses que je ne veux pas que vous en croyiez une de moins; il y en aura donc vingt-trois dimanche. Si je les compte devant les hommes, je ne les compte pas devant Dieu, estimant qu'elles sont bien plus vides en bien que celles qui

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1^{re} série, t. IV (1842), pp. 401-445.

les ont précédées ne l'ont été en mal. Je vous donne le bonjour, et suis toute à vous en N. S. Jésus-Christ. »

Après les mots : « la grande grâce qu'il m'a faite ce jour-là », Cousin indique la note suivante : « Allusion au jour solennel où à Moulins, auprès de sa tante Madame de Montmorency, dans le couvent des Filles de Sainte-Marie et auprès du tombeau de son oncle, elle se décida sérieusement à changer de vie. Voy. Villefore, t. II, p. 2 [dans l'édit. de 1738, t. II, p. 72 et suiv.]. Il a donné quelques lignes de cette lettre. »

Villefore reproduit effectivement le passage caractéristique mais avec une variante; il écrit : « Il y en aura donc 25 dimanche. »

Admettons pour un instant, comme date de la conversion de M^{me} de Longueville, 2 août 1654. D'après Villefore, cela ferait pour date de cette lettre 30 juillet 1679. M^{me} de Longueville étant morte en avril 1679, il y a erreur.

Avec la version Cousin, 1654 plus 23 donnerait pour date 30 juillet 1677. En l'année 1677, le 2 août tombait un lundi. Longueville étant morte en avril 1679, il y a erreur.

Le 2 août tombera un dimanche dans les années à lettre dominicale D — ou bissextiles E D — cela nous reporte aux années 1671 ou 1676. La lettre ne peut être que de l'une de ces deux années. 1671, cela ferait remonter la conversion à une époque antérieure à la Fronde, ce qui est faux; reste donc finalement pour date de cette lettre 30 juillet 1676.

Continuons la recherche dans les lettres publiées par Cousin.

VIII

« De Port-Royal, le 23 juillet.

« ...Pour répondre à ce que vous me demandez de mes communions, je vous dirai que je n'avois pas communié depuis le jour de la Visitation (1), mais je communiai hier (2). Voici deux jours où je le ferois volontiers, s'ils n'étoient pas proches et de celui d'hier, et l'un de l'autre : Sainte Anne (3) et le 2 août, qui est le jour que je regarde comme celui de ma délivrance quoique imparfaitement, comme je vous l'ai expliqué, mais dans lequel j'ai pourtant fait une confession, depuis laquelle Dieu m'a préservée de retomber dans les crimes dont je m'accusai il y a 22 ans vendredi. Je vous prie donc de faire le choix entre ces deux jours, et de me mander lequel je préférerai à l'autre pour y faire la Sainte Communion... »

Et cette autre, qui est incontestablement de la même année.

V

(Extrait)

« De Port-Royal, le 28 juillet.

« ...Comme j'ai dit à N. que j'avois communié le jour de Sainte Madeleine (4), et que j'étois dans le dessein de le

(1) Visitation, 2 juillet.

(2) C'est-à-dire 22 juillet, fête de sainte Madeleine.

(3) Sainte Anne, le 26 juillet, patronne de M^{me} de Longueville (Anne-Geneviève de Bourbon).

(4) Cf. la lettre précédente.

faire vendredi (1), il ne m'a pas pressée de le faire aujourd'hui. S'il n'y avoit pas été, j'aurois communié suivant votre ordre; ce sera donc pour vendredi, s'il plaît à Dieu. J'espère que vous ne m'oublierez pas ce jour-là, ni même aujourd'hui. et que vous demanderez à Dieu avec bien de la ferveur que je sois véritablement sortie de l'Égypte et que je n'y retourne jamais. La maladie de M. d'Aleth me tient dans une peine incroyable... »

C'est à propos de cette mention de l'évêque d'Aleth que Cousin propose la date approximative de 1677.

Ces deux lettres sont de 1675. Il ressort en effet du contexte qu'elles sont toutes deux de la même année, et antérieures d'un an à la lettre n° III de Cousin. De plus, vendredi 2 août cela correspond parfaitement à cette année 1675 (2).

Mais, alors, la conversion de M^{me} de Longueville n'est pas du 2 août 1654.

Elle écrit en juillet 1676 : « Le 2 août, il y aura vingt-trois ans »; en juillet 1675 : « Vendredi, il y aura vingt-deux ans. » Rétrogradant ainsi jusqu'en juillet 1654, à cette date elle aurait écrit : le 2 août prochain, il y aura un an. Notons que M^{me} de Longueville compte scrupuleusement ces années. Le fait capital de sa conversion est donc incontestablement du 2 août 1653.

Mais, ce fait quel est-il? Car il ne peut plus être question du couvent de Moulins, où elle n'arriva qu'en décembre, peut-être même en janvier 1654, ni de la lecture procurée par M^{me} de Montmorency.

(1) Évidemment vendredi 2 août.

(2) L'année 1676 était bissextile, ce qui explique *vendredi* 2 août 1675 et *dimanche* 2 août l'année suivante.

Le 2 août 1653, M^{me} de Longueville, vaincue, sortait de Bordeaux.

Qu'on se souvienne des folles équipées de la triomphatrice de Munster en ces dernières années : la naissance de Charles Paris, puis après l'emprisonnement des princes, les pérégrinations sur la côte normande, Stenay; puis le séjour en Guyenne : Nemours et la rupture avec La Rochefoucauld; un jour, elle apprend que Condé est dans Paris, mais déjà il s'éloigne, le roi rentre à son tour, bientôt suivi de Mazarin. La voici maintenant à Bordeaux, prisonnière pour ainsi dire de « l'Ormée », impuissante à maîtriser les passions qu'elle-même avait soulevées; les mauvaises nouvelles arrivent sans interruption, l'issue de la résistance apparaît fatale. Conti, en secret, traite avec la Cour; elle, écrit à ses chères Carmélites :

« Bordeaux, 5 mai 1653 (1).

« ...il est juste que je sois récompensée, comme je le suis, du siècle que j'ai préféré à Dieu. Je le connois avec remords, mais c'est un remords inutile et comparable par là au remords éternel qui fait la peine des damnés. Au nom de Dieu, ma chère Mère, obtenez de lui cette différence qu'il finisse dans le temps, et qu'il m'en reste assez pour satisfaire, autant que je le pourrai, à sa justice par une pénitence volontaire. Mais, mon Dieu, comme cette pénitence dont je parle est une retraite qui flatte même mon amour-propre, j'ai grand sujet de craindre de n'en obtenir pas la grâce... Ma chère Mère, je

(1) Publiée sans date dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1^{re} série, t. IV, p. 411. — Cousin indique la date 5 mai 1653 dans l'article de la *Revue des Deux Mondes* d'août 1851, p. 429.

n'aurois jamais fait si je voulois dire toutes les pensées qui troublent et accablent mon esprit; ma santé ne me permet pas une si longue et si triste narration; il suffit que je vous dise que mes besoins sont pressants. »

Des remords issus de déceptions humaines, des troubles, c'est-à-dire des réveils de conscience, des aspirations vers la vie pénitente du Carmel, aspirations encore inspirées par l'amour-propre, mais du moins nettement reconnues pour telles. Voilà le début de la conversion de M^{me} de Longueville.

Le 11 juin suivant, elle écrit encore à la mère Agnès des Carmélites :

« De Bordeaux, ce 11 juin 1653 (1).

« Je ne désire rien avec tant d'ardeur présentement que de voir cette guerre-cy finie pour aller me jeter avec vous pour le reste de mes jours. Je ne puis le faire qu'après la paix pour le malheur de ma vie, qui m'a été donnée seulement pour me faire éprouver ce qu'il y a au monde de plus aigre et de plus dur. Ce qui me fait résoudre à ce que je viens de vous dire, c'est que si j'ai eu des attachements au monde, de quelque nature que vous les puissiez imaginer, ils sont rompus et même brisés. Cette nouvelle ne vous sera pas désagréable. Je prétends qu'elle aille jusqu'à la Mère... et à ma sœur Marthe de Jésus; et que pour me donner une sensibilité pour Dieu que je n'ai pas encore, et sans laquelle je ferois pourtant l'action que je vous ai dite, si la paix étoit faite, vous me fassiez la grâce de m'écrire souvent et de me conforter dans l'horreur que j'ai pour le siècle.

« Mandez-moi quels livres vous me conseillez de lire. »

(1) *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1^{re} série, t. IV, p. 410.

Mais, les événements se précipitent. Devançant les projets des princes, l'armée royale résolut de s'emparer de Bourg qui, dominant le cours de la Dordogne et de la Garonne, couvrait à la fois Libourne et Bordeaux. Avant que la défense eût été organisée, on apprit que Bourg avait capitulé. Libourne se rendit quelques jours après. Dans Bordeaux, désormais réduit à ses propres forces, l'impression fut considérable. Dominant les dernières clameurs de l'Ormée, les cris de Vive de Roi et de Paix s'élevèrent irrésistibles.

Mazarin n'était pas homme à poursuivre ses ennemis à outrance. On traita.

M^{me} la Princesse et son fils purent aller rejoindre Condé. Conti se retirerait dans une de ses terres. Quant à M^{me} de Longueville, elle se rendrait à Montreuil-Bellay, et là attendrait les ordres de la Cour.

Le 3 août, les troupes royales entrèrent dans Bordeaux. M^{me} de Longueville en était sortie la veille au soir; « elle étoit, nous dit Mademoiselle, au dernier désespoir ». Tel est le fait que M^{me} de Longueville commémorait encore aux dernières années de sa vie.

Cette date du 2 août, c'est la date de son humiliation suprême, mais libératrice; la date de sa « sortie de l'Égypte ». Pour elle, une vie nouvelle va commencer. Des années s'écouleront qui ne feront qu'imprimer plus profondément le souvenir de la « grande grâce » qui lui fut accordée en ce jour.

Sur les marques sensibles de cette grâce, recueillons la seule précision que nous fournissent les documents: « 2 aoust... jour de ma délivrance...; dans lequel j'ai fait une confession depuis laquelle Dieu m'a préservée de retomber dans les

crimes dont je m'accusais, il y a [de cela] vingt-deux ans » (1).

Ainsi donc, aucun doute n'est possible : sa sortie de Bordeaux, le 2 août 1653, une confession sincère, voilà les faits commémorés par M^{me} de Longueville.

Que devient en ce cas la citation de Villefore ?

Certes, elle perd la majeure partie de son intérêt. Elle était pour Villefore et Cousin le fait principal, elle n'est plus qu'un moment de la conversion progressive de M^{me} de Longueville, qu'un fragment non daté, à propos duquel on ne saurait faire que des hypothèses.

On se souvient, par exemple, que M^{me} de Longueville termine sa lettre du 11 juin 1653 aux Carmélites par cette phrase :

« Mandez-moi quels livres vous me conseillez de lire. »

Dans l'angoisse où elle se trouvait alors, quoi de plus naturel qu'une lecture judicieusement choisie par ses pieuses amies lui ait procuré cette « sensibilité pour Dieu » qu'elle ne possédait pas encore, ait réveillé la foi « ensevelie sous les passions ».

On pourra remarquer d'ailleurs que le fragment est assez dans l'esprit des lettres de cette époque ; avec la foi retrouvée, ce n'est pas la joie qui entre dans l'âme de M^{me} de Longueville. « Je me trouvai, nous dit-elle, comme une personne qui, après un profond sommeil où elle a songé qu'elle étoit grande, heureuse, honorée, estimée de tout le monde, se réveille tout d'un coup et se trouve chargée de chaînes, percée de plaies, abbattue de langueur, et renfermée dans une prison obscure. »

Ce fragment paraît donc être d'une époque voisine, proba-

(1) Lettre du 23 juillet 1675, précitée.

blement antérieure à la sortie de Bordeaux; mais en serait-il postérieur de quelques mois, la lecture à laquelle il fait allusion aurait-elle été procurée à la Duchesse de Longueville par M^{me} de Montmorency, et non par une religieuse du Carmel, il n'en resterait pas moins acquis qu'il n'a aucun rapport avec les faits commémorés le 2 août.



ÉTUDE SUR COROT

Par M. S. MANCHON

MESSIEURS,

Je vais essayer de vous raconter la vie du grand et merveilleux peintre que fut Corot, dont le Musée de Rouen, grâce à un de ses conservateurs, M. Morin, qui avait su deviner cet artiste, possède deux des plus belles toiles, et je voudrais aussi vous faire connaître quel brave et excellent homme fut le père Corot, comme l'appelaient ses contemporains.

Jean-Baptiste-Camille Corot est né à Paris le 26 juillet 1796, son père était Parisien, mais son pays d'origine était un petit village de Bourgogne des environs de Semur; sa mère, née Oberson, était originaire de la Suisse.

Le père de Corot était employé dans des bureaux de la ville à tenir des comptabilités; il appartenait à cette bourgeoisie économe et correcte que les estampes anciennes nous représentent haut cravatée de blanc. Sa mère tenait un magasin très achalandé de modes et de rubans; entourée d'ouvrières habiles, elle créait de nouveaux modèles de chapeaux et de capotes; elle eut une certaine célébrité; Gavarni fit pour elle des gravures de mode; elle avait pour clientes M^{mes} de Colbert, Kellermann, de Fitz-James et Condorcet.

Le jeune Corot, après de petites études primaires à Paris, ayant obtenu une « bourse nationale », fut envoyé à Rouen; il entra au Lycée en avril 1807 et y resta jusqu'au mois de

juin 1812. Il eut pour correspondant un M. Sennegon, qui habitait, 90, rue Beauvoisine. Si les numéros de cette rue n'ont pas été changés, la maison, avec son pignon pointu, existe encore actuellement. Le rez-de-chaussée est occupé par une charcuterie.

Corot ne fit pas des classes brillantes, son nom ne figure pas une fois au palmarès, pas même pour le prix de dessin, alors que le nom de Lavallée-Poussin, qui fut un de ses camarades, y figure souvent.

Le correspondant de Corot était un homme d'humeur rêveuse, un peu mélancolique, qui goûtait la nature. Il prenait son pensionnaire pour compagnon de ses promenades, il allait s'asseoir sur les rives de la Seine, qui devaient être alors si belles, et l'on assistait, dans le silence, au déclin de la lumière et à la fin du jour. Corot aimait à évoquer le souvenir des impressions ressenties alors par son âme d'enfant. Le charme des solitudes, le mystère des heures crépusculaires avaient dès ce temps-là fait éclore dans son jeune cœur la petite fleur de poésie qui s'épanouira plus tard et rayonnera d'un si bel éclat.

De retour à Paris, son père le place chez un négociant en nouveautés, mais cela ne faisait pas son affaire et le fils de l'excellente marchande de modes fut un déplorable employé, les clients se plaignent et le patron se fâche. On en cherche un autre plus accommodant, il entre chez un M. Delalain, dont le drap olive faisait alors fureur, mais le jeune commis ne s'amendé guère, il s'oublie trop souvent, en allant visiter les clients, à regarder par-dessus les ponts les beautés du ciel ou bien les devantures des marchands de tableaux : en somme, c'était un déplorable employé.

Plusieurs années se passèrent ainsi, et il avait vingt-six ans

quand son père, qui ne voyait que les affaires où l'on gagne de l'argent, songea à lui acheter un fonds de commerce; mais Corot, prenant son courage à deux mains, dit à son père qu'il désirait être peintre. Celui-ci ne répondit rien, mais le jour de sa fête, comme le jeune Camille lui parlait encore de ses vellétés artistiques, de son vif désir de faire de la peinture, après bien des réticences, la vocation du jeune homme fut reconnue.

M. et M^{me} Corot venaient de perdre une fille à laquelle on servait une rente de 1.500 livres, ils résolurent de donner cette somme à leur fils, mais le père jura bien haut de ne jamais la dépasser, et il ajouta : « Et maintenant, c'est convenu. Va, fais de la peinture et laisse-nous tranquilles! » Camille n'en demandait pas davantage : « Je vous remercie, dit-il à son père en l'embrassant tout ému, 1.500 livres, c'est tout ce qu'il me faut et vous me rendez bien heureux. »

Et il s'enfuit fou de joie en répétant : « Je suis un peintre, je suis un peintre. »

Vite, il court s'acheter tout le matériel nécessaire pour travailler et il s'installe pour faire son premier tableau en face de la nature, tout près de la maison paternelle, sur la berge de la Seine, à quelques mètres du Pont-Royal, le regard tourné vers cet admirable paysage que forme la Cité. C'est là qu'il fit son premier essai de peinture, et l'étude qu'il en rapporta il la conserva toute sa vie.

Il dit un jour à son ami Dumesnil : « Pendant que je faisais ça, il y a trente-cinq ans, les jeunes filles qui travaillaient chez ma mère étaient curieuses de voir M. Camille dans ses nouvelles fonctions et s'échappaient du magasin pour venir le regarder. Une d'elles, que nous appellerons M^{lle} Rose, accourait plus souvent que ses compagnes. Elle

vit encore, elle est restée fille et me rend visite de temps en temps, elle était encore ici la semaine dernière. Oh! mes amis, quel changement et quelles réflexions il fait naître. Ma peinture n'a pas bougé, elle est toujours jeune, elle donne l'heure et le temps du jour où je l'ai faite; mais M^{lle} Rose et moi, que sommes-nous devenus! »

Malheureusement, tout le monde ne regardait pas le peintre avec le même œil indulgent que M^{lle} Rose, et toute la famille le considérait un peu comme la cigale au milieu des fourmis. Cette impression ne se dissipa même pas lorsque le talent fut venu.

Damoye, un des élèves aimés du maître, racontait cette anecdote : Un jour, à Barbizon, Corot avait alors plus de soixante-dix ans, des amis l'avaient retenu à déjeuner... On se met à table, on attaque un poulet, et l'aile découpée, on la passe au père Corot qui était l'aîné. « Oh! mes amis, fit celui-ci avec son bon sourire de gamin, ne me servez pas le premier et ne me donnez pas l'aile, c'est là un honneur de roi. Depuis que je ne vends plus de drap olive, on me sert toujours le dernier dans ma famille et on ne me donne jamais que le pilon. Donnez-moi le pilon, je vous en prie, ne me faites pas prendre de mauvaises habitudes. » Cela était dit sans morgue et sans regret.

Corot dut peut-être à cette indifférence qu'il rencontrait chez les siens cette jeunesse d'esprit et de cœur qu'il conservera jusqu'à sa mort. Mais revenons aux débuts de Corot dans la peinture.

Il commence d'abord par travailler avec Michallon, qui revenait de Rome; celui-ci lui recommande de regarder avec soin la nature et d'exprimer naïvement sa vision, ce que Corot n'oublia jamais.. Malheureusement, ce peintre, qui

donnait les plus belles espérances, meurt au bout de quelques mois. Michallon avait été l'élève de Victor Bertin. Corot entra dans l'atelier de celui-ci.

Mais avec Victor Bertin, c'était l'art classique, c'était la froideur, servie par une inflexible précision; Corot ne resta pas longtemps à suivre ses leçons.

C'était la nature qui l'attirait, il préférait travailler sur les bords de la Seine, dessiner à droite et à gauche, prendre des croquis des passants, d'animaux du Jardin des Plantes, et, le soir, au théâtre, couvrir de croquis un carnet où il notait les mouvements de chanteurs et de danseuses, qui lui serviront plus tard à mettre dans ses tableaux ces nymphes et ces bergères dont les notes colorées sont si charmantes.

Depuis 1817, M. Corot père possédait une maison de campagne à Ville-d'Avray, une demeure cachée dans la verdure et d'où la vue plongeait sur un petit étang. Lorsque Camille essayait encore de vendre du drap olive, il y passait ses jours de congé. De la fenêtre de sa chambrette, il voyait le ciel, l'eau et les arbres, et ce spectacle, toujours varié par les caprices de la lumière, captivait son œil enchanté. Ces contemplations, ces recueils, qu'on pourrait appeler les méditations poétiques de ce jeune homme, ont dû faire apparaître devant lui les premières visions de ces nymphes et de ces idylles vivantes qui devaient plus tard se montrer dans ses paysages. Les souvenirs de l'enfance et les sensations qu'il avait reçues à Rouen se trouvaient ainsi renouvelées et s'enfonçaient plus profondément dans son cerveau, il leur attribuait une grande puissance sur sa manière de voir et de sentir les spectacles de la nature et sur toute sa destinée d'artiste. Dès qu'il se mit à peindre, il retrouva sans peine, et comme à son insu, les tons propres à rendre ce qui était resté dans

son imagination, cette brume grise, légère, dont l'air est saturé, qui voile à demi les horizons et sert d'enveloppe au ciel de la plupart de ses tableaux.

Corot expliquait lui-même, de cette façon, l'origine de ses goûts, de ses penchants vers les choses poétiques, il y voyait le résultat de ces premières images aux formes indécises dans le détail, déterminées dans les masses, qui l'avaient frappé aux heures de la jeunesse et s'étaient gravées en lui.

Au physique, Corot était un gars vigoureux, grand, bien bâti et solide au travail. Levé dès l'aurore, il grimpait à son atelier et ne quittait son chevalet que lorsque la nuit l'en chassait. Au moral, c'était un fils tendre et docile, qui adorait sa mère, la belle Madame, comme il l'appelait, et qui tremblait quand son père parlait. S'il prenait fantaisie à la maman de faire danser les jolies filles de son magasin, c'était lui le boute-en-train de la bande. Sa gaieté éclatait à tout propos en grosses farces de collégien. Il jouait de tout son cœur et était heureux.

A la fin de 1825, Corot part pour l'Italie, son père lui paie le voyage. Il a pour compagnon de route un Courlandais nommé Behr. Ce Behr joue un rôle capital dans la vie de Corot, c'est lui qui lui met la pipe à la bouche, cette fameuse pipette qui sera son inséparable compagne jusqu'à la fin de sa vie.

Il arrive à Rome, retrouve des élèves de la Villa Médicis, on l'emmène au restaurant della Lepre, au café del Greso, il fait ainsi la connaissance de jeunes peintres déjà célèbres : Léopold-Robert Schnetz, Aligny et aussi Edouard Bertin, le futur directeur du *Journal des Débats*.

On est gai, on rit, on chante. Corot, qui avait une jolie voix de ténor, chante les romances à la mode, on l'applaudit,

on lui fait fête, mais quand il montre sa peinture, c'est une autre affaire, on s'amuse encore, mais c'est à ses dépens. A-t-on jamais vu une naïveté comme celle de ce débutant, qui copie tout bêtement la nature au lieu de la travestir d'après les formules des maîtres. Mais Corot est énergique, il le montrera toute sa vie, il résiste bravement à tous les sarcasmes qui l'accablent.

Profitant d'une série de beaux jours, quinze fois de suite il retourne à la même place pour faire cette délicieuse étude du Colisée, qui est maintenant au Louvre. Il poursuit obstinément sa tâche, mais avec aussi des moments de découragement. Un jour Aligny, prix de Rome de paysage, passant auprès de lui, fut frappé par la justesse de cette étude et, la regardant avec une vive attention, fit part à Corot des qualités de premier ordre qu'il y trouvait. Il félicita l'auteur, qui, au premier moment, crut à une plaisanterie, mais Aligny donna à ses éloges une insistance sérieuse et, le soir, quand tous les camarades furent réunis, il répéta tout ce qu'il avait dit à Corot, concluant que c'était un talent qui se révélait et que le jeune homme, resté jusqu'alors dans l'ombre, pourrait bien devenir leur maître à tous.

A partir de ce moment, la situation de Corot changea; les louanges d'Aligny avaient fait miracle et l'auteur de la belle étude du Colisée fut considéré comme un artiste de valeur et d'avenir.

Corot fut profondément touché de l'approbation d'Aligny, de celui qui, le premier, avait découvert les germes de son talent et lui avait fait entendre des paroles fortifiantes.

Le souvenir d'Aligny était resté si vivant dans son cœur qu'en 1874, lorsque l'inhumation de son ancien camarade de Rome eut lieu au cimetière Montparnasse, il ne manqua pas

de s'y rendre. C'était en hiver, le matin, à 8 heures, il faisait à peine jour, la neige tombait, tout contribuait à augmenter la tristesse de la cérémonie. M^{me} Aligny voyant Corot qui grelottait vint à lui et le pria de s'en aller, mais il ne voulut pas y consentir et le soir, dans son atelier, il disait à son ami Dumesnil : « Ah ! il fait meilleur à présent que ce matin au cimetière, mais c'était pour moi un devoir, une dette sacrée. » On ne pouvait pas exprimer d'une façon plus délicate et plus simple, qu'un demi-siècle écoulé lui laissait une mémoire fidèle et n'avait pas affaibli sa reconnaissance.

Pendant son premier voyage en Italie, Corot séjourna principalement à Rome et à Naples; c'est alors qu'il fit ces études d'un dessin très aigu, mais d'une finesse de ton charmante.

Il revint en France en 1827 et exposa pour la première fois et jusqu'en 1875, il ne cessera pas d'envoyer à tous les Salons.

Les deux toiles, qui étaient placées entre celles de Bomington et de Constable, ne furent guère remarquées.

On parle alors de le marier et on lui prête une charmante réponse à la sollicitude paternelle qui redoutait pour lui la solitude : « Je n'étais pas seul tout à l'heure dans cet atelier, fait-il. Dans la pièce à côté, se cache une jolie fille, qui entre et sort à mon gré. C'est la folie, mon invisible compagne, dont la jeunesse est éternelle et dont la fidélité ne se lasse pas. » Il ne se maria jamais.

Certes, Corot a pour amie une muse enivrante, mais le sang-froid de la raison commande à son ivresse poétique. Dans son art, la réflexion ne perd jamais ses droits.

Corot repartit bientôt pour l'Italie, mais il resta dans le nord et n'alla pas à Rome. Il rapporta des vues du Tyrol et de Venise.

Il expose toujours au Salon, mais, pendant quinze ans, les tableaux reçus ne le furent que par charité et étaient placés dans les coins les plus obscurs. « Hélas! disait-il, je suis dans les catacombes. » Cela l'attristait, non pour lui, mais pour sa famille qui demeurait sourde au concert d'éloges qui commençait à s'élever.

Français, qui était l'élève de Corot, ayant fait une lithographie d'après un de ses tableaux, Corot en porta une épreuve à son père qui, l'ayant trouvée fort belle, dit à son fils d'inviter son élève à dîner. Au jour dit, M. Corot père, ayant placé Français à côté de lui, lui dit : « Monsieur Français, j'ai à vous féliciter sur votre grand talent, vous avez fait une œuvre superbe; mais Camille, qu'en pensez-vous? Croyez-vous qu'il fera jamais quelque chose? » et toute la soirée la conversation roula sur le même sujet : sarcasmes au maître dont on traitait les œuvres de croûtes, éloges à l'élève qui auraient pu faire croire à une scie si l'esprit à la fois simple et cordial de ces braves gens n'eût été connu de Français.

En 1835, des critiques reprochent à Corot sa touche lourde et mate, que la souplesse, l'humidité, le charme de la nature lui sont étrangers, et c'est ce qui fera sa gloire.

Castagnany dit de lui : « Nulle vérité dans son invention, nulle variété dans ses tons et dans ses lignes, sa composition est uniforme, sa couleur invraisemblable, son dessin faux et perpétuellement lâché. »

Et un autre : « M. Corot n'a jamais pu dessiner et sa palette n'a jamais connu (le dirai-je) que la nuance merde oie. Ses arbres se perdent dans des masses informes, ses terrains sont de la cendre et ses personnages, habillés ou nus, n'appartiennent que bien peu à l'espèce humaine. »

Enfin, en 1836, Alfred de Musset, qui fit le « Salon »

dans la *Revue des Deux Mondes*, dit quelques mots élogieux sur les toiles de Corot; ce fut son premier succès en face du public, et le peintre répondit à ce bien petit éloge en faisant un tableau, qu'il a intitulé *l'Etoile du Soir*, l'une de ses compositions les plus délicieuses et tout à fait digne des vers de Musset :

Pâle étoile du soir, messagère lointaine,
Dont le front sort brillant des voiles du couchant,
De ton palais d'azur, au sein du firmament,
Que regardes-tu dans la plaine?

Un peu plus tard, en 1839, un autre poète, Théophile Gautier, qui fait aussi la critique du Salon, remarque un *Soir* de Corot et écrit ces beaux vers :

Mais voici que le soir du haut des monts descend :
L'ombre devient plus grise et va s'élargissant;
Le ciel vert a des tons de citron et d'orange,
Le couchant s'amincit et va plier sa frange,
La cigale se tait et l'on n'entend de bruit
Que le soupir de l'eau qui se divise et fuit.
Sur le monde assoupi, les heures taciturnes
Tordent leurs cheveux bruns, mouillés de pleurs nocturnes,
A peine reste-t-il assez de jour pour voir,
Corot, ton nom modeste écrit dans un coin noir.

En 1842, Corot fait son troisième et dernier voyage en Italie.

En 1843, un de ses envois est encore refusé, mais l'Etat, comme compensation, lui commande le *Baptême du Christ*, pour l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, une de ses œuvres les plus importantes.

Delacroix, dans son journal, juge ainsi ce tableau et son auteur :

« Corot est un véritable artiste. Il faut voir un peintre chez

lui pour avoir une idée de son mérite. Son grand *Baptême du Christ* est plein de beautés naïves. Ses arbres sont superbes. Je lui ai parlé de ce que j'avais à faire pour la bibliothèque du Palais-Bourbon. Il m'a dit d'aller un peu au-devant de moi et en me livrant à ce qui me viendrait. C'est ainsi qu'il a fait la plupart du temps. Il n'admet pas qu'on puisse faire beau en se donnant des peines infinies. Titien, Raphaël, Rubens ont fait facilement. Ils ne faisaient, à la vérité, que ce qu'ils savaient bien. Nonobstant cette facilité, il y a toutefois le travail indispensable. Corot creuse beaucoup sur un objet; les idées lui viennent et il ajoute, en travaillant, c'est la bonne manière. »

En 1846, Corot n'a qu'un tableau au Salon, deux autres ayant été refusés. La *Forêt de Fontainebleau* lui valut cependant la croix de la Légion d'honneur.

A la lecture de cette nouvelle, son père n'en croit pas ses yeux. Camille chevalier de la Légion d'honneur! A son étonnement s'ajoute un restant de dépit. Il était si loin de penser que l'on pût décorer son fils que, tout d'abord, il s'était figuré que la croix était pour lui-même. Lorsqu'il fut convaincu que le Gouvernement daignait regarder d'un œil bienveillant la carrière d'un peintre qui, à cinquante ans, ne gagnait pas de quoi payer ses couleurs : « Mon fils, dit-il au nouveau chevalier, un homme décoré a des devoirs envers la société. J'espère que tu les comprendras. Ta mise négligée ne sied pas à quelqu'un qui porte un ruban à sa boutonnière », et, se tournant vers sa femme, il lui dit : « Il faudra que nous augmentions un peu Camille. »

L'année suivante, un M. Datilleux, d'Arras, qui deviendra un de ses meilleurs amis, écrit à Corot pour lui demander

ses prix, et celui-ci, en remerciant M. Datilleux pour sa demande, lui donne le prix de 200 francs pour une étude d'après nature ou une composition.

La vente ayant eu lieu, Corot dit à un de ses amis : « J'ai enfin vendu un tableau et je le regrette, car il manquera à la collection complète. »

Corot avait près de soixante ans lorsque la faveur du public commença à se manifester et à venir au devant de son labeur infatigable.

Alphonse Karr nous explique la raison de la longue indifférence dont ont souffert les œuvres du maître : « Corot, nous dit-il, était complice de l'obscurité dans laquelle restait son talent. Corot vivait de ses petites rentes et ne faisait pas un pas pour vendre un tableau. Corot peignait pour peindre, comme peint le soleil, comme chantent les oiseaux, comme s'épanouissent les fleurs. Jamais il ne modifiait sa manière pour se rapprocher d'une manière momentanément à la mode qui lui aurait procuré des acheteurs. »

Corot aimait assez à raconter l'histoire de ses tableaux. Au Salon de 1851, il était mal placé, tout le monde passait sans s'arrêter; Corot, voyant que personne ne faisait attention à son paysage, eut la fantaisie d'aller le regarder, pensant, à part lui, que les hommes sont comme les mouches, dès qu'il en vient une sur un plat, les autres accourent tout de suite. Ma présence, disait-il, appellera peut-être celle des passants. En effet, un jeune couple s'approcha du tableau, et le monsieur dit : « Ça n'est pas mal, il me semble, il y a quelque chose là dedans. » Mais sa femme, qui avait l'air très doux, le tirant par le bras, répondit : « C'est affreux, allons-nous-en. » « Et moi, c'est Corot qui parle, d'ajouter en dedans : Es-tu content d'avoir voulu entendre l'opinion du

public? Tant pis pour toi. » Eh! bien, ce même tableau, après être resté plusieurs années sans tenter personne, trouva un audacieux qui le prit pour 700 francs. Plus tard, en vente publique, il fut payé 12.000 francs, et l'acquéreur était si heureux qu'il donna une fête pour son inauguration; Corot y fut convié et nous dit : « C'était pourtant la même chose qu'autrefois, quand on n'en voulait pas; à présent, je fais encore de même, seulement, on y est venu et il n'a fallu pour cela que quarante ans de travail. Ça n'est pas moi qui ai changé, mais bien la constance de mes principes qui a triomphé et je nage dans le bonheur. »

Cette constance, il la prêchait sans cesse à ses élèves; du reste, sa devise était : « Constance et conscience. »

Corot ne cessait pas de travailler, cherchant toujours à se perfectionner. A quelqu'un qui lui disait : « Vous connaissez votre affaire et n'avez pas besoin d'étudier davantage », il répondit : « Mais pas de ça, Lisette! on a toujours à apprendre. »

Pour se reposer du paysage, Corot peignait des figures qui, pendant longtemps, n'ont pas été appréciées et qui atteignent aujourd'hui des prix énormes. A quelqu'un qui lui demandait s'il en avait fait beaucoup : « Dix à quinze par an, répondit Corot, mettons dix pour ne pas exagérer, pendant cinquante ans, vous voyez ce que cela fait. »

Corot a eu peu de rapports avec l'Administration des Beaux-Arts. Comme il ne demandait rien, de 1848 à 1860, on ne lui a rien acheté; au Salon de 1860, on s'était informé du prix d'un tableau représentant des baigneuses, il fixa le prix de 8.000 francs et n'entendit plus parler de rien.

« Si j'ai demandé 8.000 francs, disait-il, ce n'est pas tant pour l'argent qu'à cause du succès de mon tableau, parce

que le prix constate officiellement la valeur qu'on attache aux choses d'art. Or, comme on payait 12.000 francs l'œuvre d'une grande dame riche, il me semblait que mon chiffre était acceptable, en raison de l'accueil que mon tableau a trouvé auprès du public. Mais non, ils m'oublient, et je n'irai pas les fatiguer de mes plaintes. J'ai plus qu'il ne faut à mes besoins, seulement le procédé n'est pas gentil. Ah! quand une fois on a dans son antichambre un garçon de bureau avec une casquette galonnée, il paraît qu'on ne comprend plus rien à l'amabilité et que ça change tout de suite les hommes. »

Corot aimait la musique avec passion, et un mot de lui-même dira de quelle façon il associait dans sa pensée cet art à la peinture. Un jour qu'il se promenait avec son ami Duménil dans la campagne, « le pays, nous dit ce dernier, était beau, de grandes lignes encadraient une vallée, au fond on voyait la mer, et le ciel à demi-voilé était d'un ton gris et fin, Corot s'étant arrêté pour regarder l'ensemble du paysage, après s'être recueilli un instant, s'écria : « Quelle « harmonie, quelle grandeur! C'est beau comme du Gluck. »

Il suivait fidèlement les concerts du Conservatoire et ne laissait jamais échapper l'occasion d'entendre de la bonne musique.

Cet amour de la musique lui a inspiré une de ses plus belles toiles : *Orphée ramenant Eurydice des Enfers*, et l'on peut reconnaître dans le personnage d'Orphée les traits de M^{me} Pauline Viardot.

Par contre, il lisait peu; il achetait des livres, mais c'était pour distraire ses modèles. Quant à lui, la lecture de *Polyeucte* lui suffisait, et vingt ans après avoir commencé la lecture de la tragédie, il s'écriait : « Cette année, pourtant, il faut que

je l'achève. » Il ne lisait jamais les journaux, ne se tenant au courant de rien.

Il s'exclama un jour, avec sa réserve prudente : « Il paraît que M. Victor Hugo est un homme fameux en littérature. »

Il y avait cependant deux livres qui ne quittaient pas son chevet : le *Manuel d'Epictète* et *l'Imitation de Jésus-Christ*, dont il parlait avec une admiration sans bornes, disant : « C'est mon bréviaire. »

Barye, le grand sculpteur, pensant à faire entrer son vieil ami à l'Institut, demanda un jour à M. Dumesnil s'il avait jamais pensé à poser sa candidature. Celui-ci rapporta cette conversation à Corot, qui lui répondit : « Toute distinction qu'il faut solliciter ne me tente pas ; si l'on veut m'en donner, on sait bien où me trouver, mais pour des démarches, je n'en suis pas, et montrant son chevalet : Tout mon bonheur est là, j'ai suivi ma voie sans broncher, sans changer, et longtemps sans succès, il est venu tard, c'est une compensation à la jeunesse envolée et je suis le plus heureux homme du monde. Pourtant, je suis bien heureux de connaître l'opinion de Barye, parce que, d'un homme comme lui, ça vaut quelque chose. »

La peinture avait cependant une rivale dans le cœur de Corot ; il dit un jour à son ami Robant : « Je viendrais à perdre la santé, je serais cloué dans mon lit sans pouvoir toucher un pinceau : faire du bien à autrui serait ma consolation. La charité est chose encore plus belle que le talent. D'ailleurs, l'une profite à l'autre ; si vous avez bon cœur, cela se verra dans vos œuvres. » Sa figure s'épanouissait quand, après avoir obligé un solliciteur, il se remettait au travail. Il reprenait sa palette en disant : « Nous allons faire

de belles choses à présent, nous allons épater les populations. »

Corot continue à exposer tous les ans au Salon; nous voici à l'Exposition universelle de 1867, Corot n'est pas du jury et on lui décerne une médaille de deuxième classe, comme en 1855, alors que Cabanel, Gérôme, Meissonier avaient des grands prix et Jules Breton, Daubigny, Français, son élève, J.-F. Millet, Pils, une première médaille.

L'Empereur corrigea, dans une certaine mesure, l'aveuglement du jury, en lui donnant la Croix d'officier de la Légion d'honneur.

Et le brave homme de s'écrier : « Il faut tâcher de faire de bons tableaux, afin de montrer qu'on n'a pas volé cela. »

En 1868, Corot envoie au Salon deux toiles dont une, *Un Matin à Ville-d'Avray*, fut acquise par le Musée de Rouen.

A partir de cette époque, Corot devient populaire; on voit à toutes les vitrines des marchands ses toiles, sur lesquelles se réalisèrent des profits d'autant plus élevés que l'artiste défendait mal ses prix.

Il continue à travailler comme un jeune homme; mais la guerre de 1870 arrive, il refuse de quitter Paris, où il passe tout le siège. « Je me suis réfugié dans la peinture, disait-il, sans cela, je crois que je serais devenu fou. »

Il travaille et fait argent de tout pour venir en aide aux misères du siège. Il parcourt les ambulances, les hôpitaux, vide ses mains et ses poches. Il donne une forte somme pour faire des canons; la guerre finie, il envoie 10.000 francs pour la libération du territoire. Mais cette somme n'ayant pas été acceptée, la souscription n'ayant pas eu lieu, il l'abandonne pour les pauvres du X^e arrondissement. Dans une causerie,

pendant la guerre, il s'écriait : « N'est-il pas inouï de penser qu'il y a des hommes qui seraient fiers de détruire le Louvre et de mettre à sa place des canons, des cadavres et du pétrole ? Comparez cette haine sauvage avec l'art qui, au fond, est l'amour. »

Nombreuses sont les preuves de sa bonté. Daumier, Daumier dont les œuvres atteignent maintenant des prix fabuleux, était tombé dans une misère noire et allait être expulsé de sa petite maison de Valmondois. Corot l'apprend, achète la maison pour son ami, lui envoie les titres de propriété et sur un petit bout de papier écrit : « Cette fois, je défie bien ton propriétaire de te mettre à la porte. »

Daumier lui répondit : « Tu es le seul homme que j'estime assez pour en accepter quelque chose sans rougir. »

Un confrère vient un matin pour lui emprunter 5.000 francs, Corot, souffrant ce jour-là et de mauvaise humeur, lui répond qu'il n'a pas la somme. Puis, tourmenté par ce refus, il s'habille, court chez l'emprunteur, et s'écrie : « Pardonne-moi, je ne suis qu'une canaille, je t'ai dit tantôt que je n'avais pas les 5.000 francs, j'ai menti. Tiens les voilà. »

Un modèle italien se présente un jour chez lui avec deux croûtes qu'il offre de lui vendre afin d'avoir la somme nécessaire pour rapatrier sa femme. « Qu'est-ce qu'il te faut ? », dit Corot. « Mille francs. » Corot donne la somme et transforme de son pinceau magique les deux infamies doublées d'horreur dont il fait cadeau à l'Italien.

Peu de temps avant sa mort, il vend un certain nombre de tableaux, et, sur le paiement, confie au marchand une liasse de dix billets de 1.000 francs. « Gardez ceci, dit-il, quand je n'y serai plus, vous donnerez pendant dix ans une pension de 1.000 francs à la femme de mon ami Millet. » Car le

grand Millet venait de mourir en laissant sa femme dans la misère.

On pourrait citer des centaines de cas où le bon cœur de Corot fut mis à contribution; il avait un tiroir spécial où les billets bleus étaient préparés par paquets qu'il distribuait bien facilement, car on abusait de sa bonté.

La Commune suit la guerre, et Corot quitte Paris pour aller à Arras, chez la veuve de son ami Dutilleux; il travaille toujours avec acharnement et revient à Paris en juillet 1871.

Il continue à exposer comme autrefois, fait un voyage dans le Midi et, en 1872, vient à Rouen avec son ami Robant, qui nous dit toute la joie du peintre à la vue des lieux où s'est passée une partie de son enfance. Il va avec lui revoir le Lycée, il lui montre, dans la cour, la place où on le mettait au piquet; c'est derrière un contrefort d'une vieille muraille, il essaye de s'y cacher, mais son embonpoint ne lui permet pas de se dissimuler tout à fait. « Oh! fait-il en riant, dans ce temps-là, on ne voyait pas le bedon. »

En traversant une classe, il voit un tableau noir et, prenant de la craie, dessine une fleur; ayant été invité à signer, il met deux C dos à dos, ce qui fait un X, et dit: « Voici comment je signe sur un tableau de mathématiques. »

En parcourant les environs de la ville, son plaisir est mêlé de fâcheuses déceptions; il cherche vainement certains endroits sauvages où, enfant, il cueillait des noisettes et des champignons; la ville a déjà dévoré la campagne.

Malheureusement, Corot vieillissait rapidement; au Salon de 1874, il fut question de lui décerner la Médaille d'honneur, mais elle fut donnée à Gérôme. « On est vraiment effaré, dit Gustave Geffroy, devant une telle hostilité contre

Corot, chargé d'années, d'œuvres et de gloire, un des plus grands artistes qui aient jamais traduit d'une manière si libre, spontanée, surprenante de nouveauté et de charme, la poésie des paysages et la beauté des figures féminines. Quel parti pris ou quel aveuglement! »

Corot éprouva un grand chagrin de ne pas recevoir cette récompense à laquelle il croyait si naïvement. Ses amis, ses admirateurs furent peinés comme lui et décidèrent d'organiser une souscription pour lui offrir une médaille d'or.

Un banquet eut lieu au Grand-Hôtel; M. Marcotte, qui le présidait, en remettant l'écrin à Corot, prononça ses simples mots :

« Messieurs, il n'y aura pas discours, il faudrait trop dire sur l'homme et sur l'artiste, cette médaille parlera pour nous. »

Corot, ayant ouvert l'écrin, lui ceci :

A COROT

ses confrères et ses admirateurs

Juin 1874

et répondit simplement : « On est très heureux de se sentir aimé comme ça. »

Hélas! le maître était bien changé; ses traits creusés annonçaient la souffrance, il n'avait plus sa physionomie d'autrefois et était gravement atteint.

Il prépara encore son Salon, allant à son atelier, mais ne pouvant plus peindre, il aimait à se trouver encore au milieu de ses souvenirs, car ses études couvraient les murs depuis le parquet jusqu'au plafond.

Bientôt, il dut rester couché. Corot n'avait plus d'illusion sur son état, il le voyait d'une façon très nette et en parla à Français lorsqu'il le reçut pour la dernière fois.

Il était déjà très faible et par instants cessait de parler pour prendre un peu de repos. Voyant cela, Français lui demanda s'il devait se retirer, craignant que sa présence ne fût une cause de fatigue, mais Corot lui répondit : « Reste, mon enfant, tu me fais plaisir, tu me fais du bien », et il l'entretint de sa fin prochaine et de la peine qu'il avait à se résigner à ce passage inévitable : « Me voilà presque arrivé à la résignation, lui dit-il, mais ce n'est pas facile et voilà longtemps que j'y travaille. Pourtant, je n'ai pas à me plaindre de mon sort, bien au contraire : j'ai eu la santé pendant soixante-dix-huit ans, l'amour de la nature, de la peinture et du travail. Ma famille se composait de braves gens, j'ai eu de bons amis et crois n'avoir fait de mal à personne. Mon lot, dans la vie, a été excellent et loin d'adresser aucun reproche à la destinée, je ne puis que la remercier.

« Il faut partir, je le sais, et ne veux pas y croire ; malgré moi, je conserve encore un peu d'espérance », et cherchant à sourire, à reprendre le langage familier d'autrefois, il ajouta : « par moments, je voudrais me rapprocher de la soupe grasse que j'aimais bien, et s'il y avait pas mal de choux dans l'assiette, ce serait parfait. »

Après le départ de son ami, de l'élève qu'il a peut-être le plus aimé, Corot, qui avait retenu ses larmes, en lui disant adieu, pleura longtemps. Il sentait qu'il ne devait plus le revoir.

En effet, la faiblesse augmentant, les médecins défendirent les visites.

C'est alors qu'il pria un de ses amis de prévenir M. le Curé de Coubron, avec lequel il entretenait de bonnes relations, qu'il désirait le voir : « Mon père est mort ainsi, je veux faire comme mon père. » Ce sont les termes dont il

s'est servi, et quand le curé de Coubron le quitta, il s'écria : « Quel homme ! Quel homme ! Je n'en ai jamais vu de pareil. »

« Ce qu'on peut affirmer, ajoute M. Dumesnil, c'est que dans le cours de toute sa vie honnête, Corot a eu le culte du bien en même temps que du beau ; selon le précepte de l'Évangile, il a été bon, doux, charitable. Que faut-il de plus ? »

Corot mourut le 23 février 1875.

Pendant ses derniers moments, sa pensée était encore remplie par les choses de son art, ses doigts étaient disposés comme s'ils tenaient un pinceau et il a dit à un de ses amis, quelques instants avant de s'éteindre : « Vois-tu comme c'est beau. Je n'ai jamais vu d'aussi admirables paysages. »

Les obsèques eurent lieu le 25 février ; une foule énorme, qui peut se chiffrer par des milliers de personnes, suivit le char couvert de fleurs, et, mieux que par des discours, l'oraison funèbre de Corot fut faite par une femme du peuple.

C'était sur le chemin de la maison du Faubourg-Poissonnière, à l'église Saint-Laurent. Comme quelqu'un demandait qui l'on enterrait, une femme répondit : « Je ne sais pas son nom, mais c'était un homme de bien. »

Un homme de bien ! Quelle meilleure parole pour résumer l'œuvre et la vie du grand artiste que fut Corot.

Et, je terminerai, Messieurs, cette étude, bien incomplète, sur la vie de ce grand peintre, en vous citant cette belle page de M. Gustave Geffroy, qui résume bien tout son art : « En contemplant ces champs, ces bois, ces eaux, ces ciels, tous ces refuges admirables où se passa la vie de Corot et qu'il offre à ceux qui veulent, comme lui, comprendre et aimer la beauté éternelle des choses, on devine alors l'émotion qui

l'animait, puisque ce morceau de toile peinte garde le frisson de cette minute qui l'a ému et ébloui, puisque le feuillage, l'herbe, l'eau, les nuées, ont encore gardé le tremblement de cette main d'artiste, le reflet de lumière qui brillait en ses yeux attentifs. Il n'était pas l'esclave d'une manière, pendant ces instants de joie et de plénitude. Il n'était pas appliqué et prudent, il s'abandonnait ! Cela ne l'empêchait en rien d'être armé de sa science, qui fut grande, malgré les restrictions et les critiques d'écrivains.

« La science était en lui, comme malgré lui, servait son ivresse. C'est alors qu'il riait de tout son rire, qu'il chantait toutes ses chansons, qu'il parlait tout seul dans la campagne, comme un grand enfant à la fois malicieux et exalté.

« Vous pouvez vous livrer à lui lorsqu'il connaît cette joie, cette béatitude, cet enthousiasme. Il vous donnera à entrevoir les grands espaces de lumière de l'univers. Il vous fera connaître ce qu'il y a de beauté résumée à la place où vous êtes. Son exquis génie local a pénétré au profond toutes les choses qui l'entourent.

« Il est le peintre nuancé, délicieux de la campagne que nous habitons. Des étangs de Ville-d'Avray aux lisières des bois de l'Artois, il parcourt, au matin et au soir, les paysages délicats et beaux du septentrion de la France. Il sait tous les sentiers, tous les chemins, toutes les routes. Il contourne les basses collines, il rôde autour des forêts, s'avance aux clairières. Partout où il y a une source qui éclaire de son cristal la terre brune et la sombre verdure, il vient regarder et noter le reflet du ciel. Il passe les heures du matin à voir se décroiser les voiles de brume au-dessus de l'étang familial et de l'étroite rivière. Il discerne la fine trame du givre. Il s'extasie des derniers rayons du soleil qui traînent sur l'eau

de la vapeur argentée qui monte des rivières et des étangs. Enfin, il s'envole en plein ciel, haut et droit comme l'alouette, à laquelle il s'est comparé, et là, sa joie de la limpidité, de la profondeur est véritablement splendide. Tous les ciels qu'il a peints ont la légèreté, l'étendue en tous sens, ils sont faits d'une matière impalpable comme l'air lui-même.

« Regardez encore, à travers ses sûres harmonies, et vous verrez apparaître çà et là la prescience d'une fine, subtile analyse de la lumière. Historiquement, l'œuvre de Corot, qui tient à la peinture du passé par ses débuts, annonce par des nuances, par toute une richesse cachée qui se trahit, les richesses hardies et les trouvailles heureuses de l'avenir. »



DEUX PIÈCES DE VERS LATINS

A LA MÉMOIRE

DE MGR DE LOMÉNIE DE BRIENNE

Soixante-quinzième évêque de Coutances

Par M. le Dr RENÉ LE CLERC

Membre correspondant

En dépouillant les actes de catholicité de la commune de Linverville, au diocèse de Coutances, j'ai découvert deux pièces de vers latins imprimées, dues à M. Guillaume de Guéroult, curé de la dite paroisse, et consacrées à la mémoire de Mgr de Loménie de Brienne.

La première pièce, qui constitue une épitaphe, est de traduction facile. La seconde, que j'ai soumise à la collaboration du Père Martin de l'Oratoire, supérieur de l'Institution libre d'Agneaux, ne peut se rendre qu'en interprétant la pensée de l'auteur, qui s'adresse aux talents poétiques du prélat, talents que d'ailleurs il avait fait prévoir dans la première pièce.

Esquisser à grands traits la vie de Mgr de Loménie, c'est voir si l'on trouve quelque détail qui confirme en l'expliquant l'hommage d'un poète aux mânes de ce fils de Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne et de Montbron, seigneur de la Ville-aux-Cleres, et de Louise de Béon, Charles-François de Loménie, abbé de Saint-Germain-d'Auxerre, de Saint-Eloi de Noyon et de Saint-Cyprien de

Poitiers, naquit à Paris en 1638. Succédant à Eustache Le Clerc de Lesseville, il fut nommé évêque de Coutances le 5 décembre 1666. Préconisé le 12 décembre 1667, il fut sacré le 19 février 1668 dans l'église des Carmélites de Saint-Denis, fondée par sa famille, et fit son entrée dans sa ville épiscopale le 28 octobre suivant. D'après la *Gallia*, sa mort arriva le 7 avril 1720.

Champion très déclaré des doctrines gallicanes, il affirma ses convictions dans l'Assemblée de Gaillon, convoquée pour recevoir les bulles d'Innocent XII qui condamnaient les vingt-trois propositions du livre des *Maximes* de Fénelon.

Dans son ouvrage, *l'Histoire du Diocèse de Coutances*, l'abbé Lecanu nous dit que, sévère pour lui-même, il l'était non moins pour son clergé chez lequel il exigeait une discipline très serrée.

Il possédait un grand talent oratoire, servi par une voix puissante. Charitable, savant et modeste, il a été plus estimé qu'aimé, à cause de son rigorisme.

Aucune allusion n'est faite à sa verve poétique.

MANIBUS
REVERENDISSIMI IN CHRISTO PATRIS
DOMINI D.
CAROLI FRANCISCI
DE LOMÉNIÉ DE BRIENNE
CONSTANTIENSIS EPISCOPI,
VARIO CARMINE NOBILITATIS
EPICEDION

Caroli fletus dare cur sepulchro?
Exulet luctus, dolor absit omnis;
Morte nam vivit, Tumuli reclusus
Carolus urnâ.

Morte quis vitam tribui putaret?
 Illa sed vitam tribuit sepulto :
 Qui leget vatem modulosve vatis
 Noverit istud.

Carolum Parcæ rapuere, Cleri
 Gallici lumen, decus et Decanum;
 Multa qui fulsit meritis, nec umquam
 Degener Ædi (1).

Audit ut Phœbus, stupet ecce, mortem :
 Nil agis, nil mors Inimica, dixit;
 Vivat, et dixit, sine fine præsul
 Auspice Phœbo.

Illico Phœbus melior refundit
 Mortuos vitam Lomeni per artus,
 Soepe quos puris Helicon placentos (2).
 Eluit undis.

Noster hinc felix sibi Mysteria vivit,
 Semper et vivet, cineri superstes;
 Qui suo vixit, suus esto Phœbus
 Præmia Phœbo.

Nonne per mortem datur ergo vita?
 Vita nunc si quæ fuerit Briennio,
 Vivat et si quid teneat Briennus
 Munere mortis.

CHANT FUNÈBRE

aux Mânes de Ch.-Fr. de Loménie de Brienne.

Pourquoi verser des pleurs sur le sépulcre de Charles? Banni soit le deuil, au loin toute douleur, car, grâce à sa mort, il vit, bien qu'enfermé dans le tombeau.

La mort! Qui penserait qu'elle donne la vie? Et cependant c'est elle qui l'a donnée à celui qui est enseveli. En lisant le poète et ses vers harmonieux, on pourra s'en convaincre.

Les Parques ont ravi Charles, lumière, honneur et doyen de

(1) Il faut : *Ædis*.

(2) Il faut : *Placentes* ou *Placatos*.

l'Eglise gallicane, qui brilla grandement par ses mérites, et jamais ne dégénéra de ses ancêtres.

Dès que Phœbus entend parler de mort, voici qu'il s'arrête interdit : « Tu n'as rien à faire ici, rien, ô mort ennemie », dit-il. « Qu'il vive sans fin, ajoute-t-il, ce Prélat, sous les auspices de Phœbus. »

Sur-le-champ, Phœbus infuse de nouveau la vie dans les membres morts de Loménie que souvent l'Hélicon se plut à baigner dans ses ondes pures.

De là vient que notre poète inspiré jouit de la vie et du bonheur, et toujours vivra survivant à sa cendre. Pour celui qui vit, grâce au Phœbus qu'il porte en soi, que ce Phœbus soit sa récompense !

N'est-il pas vrai que la mort donne la vie ? Qu'il vive donc maintenant, Brienne, de la vie qui peut être en lui et des avantages qu'il peut retirer de la mort !

PIIS MANIBUS
ILLUSTRISSIMI ECCLESIAE PRINCIPIS
DOMINI D.
CAROLI FRANCISCI
DE LOMÉNIE DE BRIENNE.
EPISCOPI CONSTANTIENSIS
TUMULUS LITTERARIUS

Hic jacet exacto felici Carolus ævo,
Sexdecies et plus natus Olympiadas.
Lomenii taceo gentem, et fulgentia gentis
Stemmata; Lomenii laus aliundè mihi est.
Sit domus Illustris, sit et olli nobilis ortus,
Nobilior meritis Præsul hic emeritus :
Nam morum probitas, nam mentis vivida virtus,
Casibus in cunctis exhibuere parem.
Nobilior meritis, vicii qui purus et osor,
Coelitus acceptas utilis auxit opes.
Nobilior meritis, vitam qui præsule dignam
Vivit ut afflictis Pauperibusque parens.
Soli non Urbi, toti sed gratior Orbi,
Gratior et Musis, Relligionis amans;
Officii rectique tenax, virtutibus alter,
Quem sibi, Salesius, gratia considerat.

Lustra fere undœcies tenuit moderamen ovilis,
 Perdidit et nullas de grege Pastor oves.
 Post ter sexcentos minus octoginta, Briennus
 Annos, ad nonas fletus Aprilis obit :
 Non obit, hos sacros Tumulo licet exuat artus ;
 Ast abit ad superas venerat unde, Domos.
 Lector siste gradum, Cineres aspergito lymphis,
 Sit sua Francisco, sit sua parta quies.

Mærens posuit Guillemus de Gueroult
 à Livervilla Pastor. 1720.

TRADUCTION DE L'ÉPITAPHE

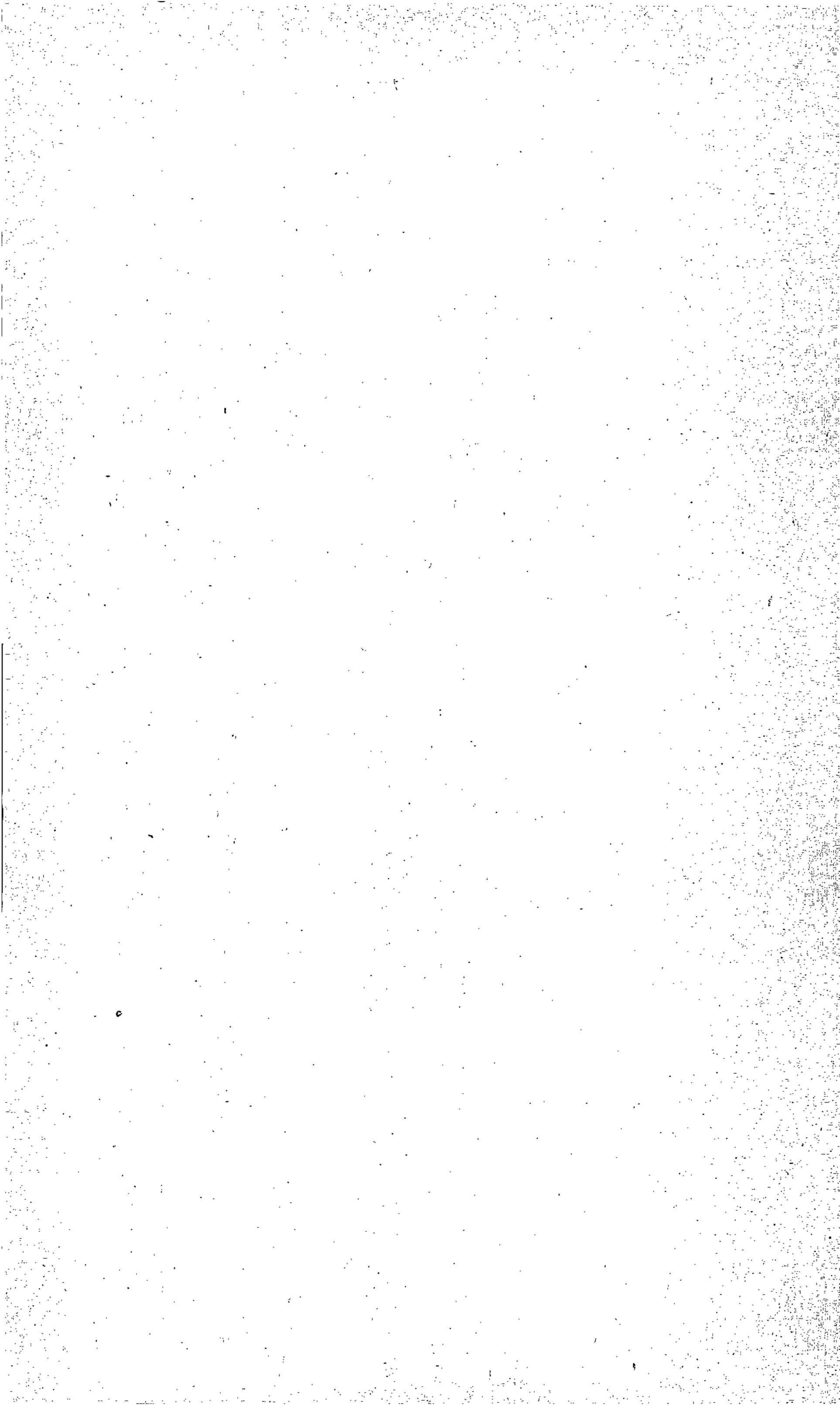
Ci gît, après avoir achevé heureusement sa vie, Charles, âgé de seize olympiades et plus. Je ne parlerai pas de la famille de Loménie et de ses titres éclatants ; pour moi, la gloire de Loménie a une autre source. Que sa maison soit illustré, que son origine soit noble ! Plus noble est notre Evêque à la fin de sa carrière. En effet, ses vertus morales, la vigueur de son esprit l'ont montré toujours à la hauteur des circonstances. Plus noble il est par ses mérites, celui qui, d'une pureté ennemie du vice, accrut par la pratique les dons qu'il avait reçus du ciel. Plus noble par ses mérites, celui qui mena une vie digne d'un Evêque, en tant que père des affligés et des pauvres. Ce n'est pas seulement dans sa ville, mais dans le monde entier qu'il est en grande faveur, non moins agréable aux Muses, attaché à la Religion, ferme tenant du devoir et du droit, second François de Sales par ses vertus dont la grâce avait posé en lui le fondement. Pendant à peu près onze lustres, il conserva la garde du bercail, et, berger du troupeau, il ne perdit aucune de ses brebis.

Trois fois six cents ans, moins quatre-vingts s'étaient écoulés, lorsqu'aux nones d'avril [1720] Brienne mourut pleuré de tous.

Toutefois, il n'est pas mort, bien qu'en ce tombeau il ait laissé la dépouille de ses membres sacrés ; il est remonté vers les demeures supérieures d'où il était venu.

Arrête-toi, lecteur ! Mouille ses cendres de tes pleurs !

Qu'à François soit et demeure le repos qu'il a gagné !



INDICES DE L'ACTION DES FINNOIS DANS L'ANCIENNE NORVÈGE

ANTÉRIEUREMENT A L'AN MILLE

RELEVÉS DANS LES « SAGAS » HISTORIQUES

DE SNORRE STURLASON

Par M. RENÉ BOUGOURD

Membre correspondant

On ne trouvera, dans cette simple note — et son titre le fait assez prévoir — qu'une hypothèse suggérée par de trop rares remarques, et voici pourquoi : faute de temps et de documents divers, ma plume ne s'est alimentée qu'à l'encrier du vénérable compilateur des anciens skalds, aussi le plus grand d'entre eux : Snorre Sturlason ; puis les indices relevés chez lui sont peu nombreux et dénués de commentaires, deux inconvénients qui n'existaient pas pour ce vénérable chroniqueur : parlant à ses compatriotes et contemporains, il n'avait rien à prouver, comme je désirerais pouvoir le faire tant de siècles après lui.

Autre cause — très symptomatique déjà — de cette pauvreté des présomptions relevées : l'influence finnoise en question apparaît, transparait plutôt occulte en même temps que pernicieuse (ce qui se tient), comme un virus cheminant sournoisement ; d'où son peu de manifestations.

Par contre, en cette brève étude ainsi trop circonscrite, regrettablement incomplète, et non décisive, j'ai ceci pour moi : en vrai chroniqueur, Snorre pose des faits et non de simples

allégations, faits dont les deux pères d'adoption successifs de ce précoce orphelin avaient personnellement connu les acteurs ou ceux qui les virent à l'œuvre. Les indices ici présentés ont donc assez de valeur, sont assez caractéristiques aussi pour que j'aie pu les classer en trois groupes distincts : La Sorcellerie, les Skies, les Eglises de bois.

Autre restriction, enfin : tout ceci ne concerne que les purs Finnois occupant ou plus exactement parcourant en nomades, pasteurs de rennes, les régions littorales de la Norvège septentrionale, dénommée d'ailleurs, et jusqu'à nos jours, où ces gens n'ont guère évolué : Le Finnmark, car pour les raisons — obstacles — spécifiés plus haut, je n'ai effectué nulle recherche corollaire chez leurs cousins les Finlandais mieux fixés de la Baltique, doués d'une mentalité différente, sans doute évoluée selon le milieu différent, et qu'atteste hautement leur grand poème épique.

Ceci dit très humblement, je passe à mes citations dont un défaut supplémentaire est d'avoir déjà figuré partiellement et sous une autre forme dans l'œuvre d'allure romantique à laquelle je dois le grand honneur d'être admis en votre docte Compagnie. Oui, j'ai pensé qu'il manquait à ces faits, en ce nouveau but, un nouvel effort de classification, de provisoire coordination documentaire, pour susciter, chez d'autres chercheurs mieux armés que moi à divers égards, une étude large et profonde de la thèse dont ce ne sont que les germes.

I. — LA SORCELLERIE. — Harald aux Beaux Cheveux, fondateur de l'unité norvégienne, resta fidèle au Walhall jusqu'au dernier de ses jours. L'une de ses sept épouses successives (dont il eut vingt enfants mâles), fut Snaefrid, la sorcière finnoise, dont il était si féru que, selon la tradition,

il conserva son corps, « continuant à lui prodiguer ses caresses d'époux » jusqu'à l'extrême décomposition, ne cédant finalement qu'aux objurgations de ses fidèles.

Eirik Blodox, son fils préféré, prit pour femme une fille de Viking trouvée par lui, à l'un de ses débarquements, chez les Finnois, « en train d'y étudier la sorcellerie » (disent les textes). Elle fut plus tard, une fois prématurément veuve, la terrible « Mère des Rois », c'est-à-dire des acharnés amateurs d'usurpation du trône qu'aucun d'entre eux n'occupa jamais : elle et eux moururent à la peine.

Ces symptômes caractéristiques de la maléfique influence, descendue du Finnmark jusqu'à la famille royale, rendent particulièrement frappante, et même surprenante, la tardive mais draconienne réaction du toujours payen, cependant, Harald aux Beaux Cheveux, allant jusqu'à faire brûler vifs des adeptes norvégiens de la sorcellerie, en leur lieu clandestin de réunion, y compris son autre fils Ragnvald Rettelbeine. Comment ne point voir là, chez ce pourtant non chrétien, le symptôme d'une profonde inquiétude, sociale ou politique plutôt que philosophique, conçue finalement par le chef suprême de la Norvège!

Les *Sagas* de Snorre nous spécifient, à plusieurs reprises, deux des pratiques employées par les sorciers finnois ou leurs adeptes scandinaves : épandage de cendre sur la piste, derrière ses pas, par une troupe en retraite, pour paralyser la poursuite ennemie; puis usage de casaques en peaux de renne, de fabrication finnoise, rendant leurs porteurs invulnérables; à remarquer aussi l'usage d'inscriptions en caractères runiques sur ces casaques et sur des javelots (notamment sur celui qui tua saint Olav), et surtout une telle inscription récemment découverte sur la face intérieure du couvercle d'un sarco-

phage, maudissant et prétendant paralyser, punir, tout violeur de cette sépulture. Or, connaît-on définitivement l'origine des runes, leur voie et leurs agents d'introduction en Scandinavie? Une remarque supplémentaire ferait volontiers attribuer à cette écriture une valeur magique fort ancienne et sans doute très exotique : la vie de Snorre et surtout sa mort tragique nous apprennent qu'il y avait de nombreuses combinaisons fort différentes de ces caractères, à ce point que le très érudit skald lui-même ne put déchiffrer un avis dévoué lui annonçant précisément l'arrivée imminente de ses meurtriers, « parce qu'il ignorait le système ayant servi à grouper ceux en question », dit le texte. Les Finnois ne peuvent-ils donc avoir été les importateurs asiastiques de ces graphismes magiques?

Autre fait très éloquent : les capitaines de navires scandinaves, soit walhalliens, soit parfois chrétiens, engageaient des Finnois pour servir, à leur bord, de conjurateurs contre les tempêtes et les naufrages. Snorre nous montre un de ces navigateurs essayant successivement et concurremment les « sorts » d'un prêtre chrétien, porteur d'une croix « à personnage », puis ceux d'un spécialiste finnois de l'équipage, pour éviter le bris de son navire, dressé par l'ouragan jusque sous les hautes falaises du littoral islandais.

II. — LES SKIES. — Snorre nous parle peu de l'usage des skies, comme s'ils étaient d'un maniement encore peu fréquent de son temps, parmi les Norvégiens du moins. Par contre, la grande maîtrise acquise, selon lui, par certains, dès avant l'an mille, dans les régions septentrionales de la Scandinavie, montre à quel point l'origine en était déjà reculée.

A remarquer l'exploit de ce Bjarmelandais (donc proche

voisin des territoires finnois) : les skies de cet homme, d'ailleurs doué d'une haute et athlétique stature, étaient d'une telle longueur, qu'il rapatria de là-haut, par un hiver rigoureux, deux Norvégiens du sud, en les faisant monter à la file derrière lui, et se tenir par la taille, tous trois ayant un pied sur chaque planchette, et actionnant les deux engins d'un seul et même mouvement rythmé.

Et que dire de ce tueur d'écureuils, dont la chasse avait été, certain jour, si fructueuse, qu'il dut, pour ramener son énorme butin, l'entasser sur ses deux skies accouplés parallèlement et transformés ainsi en traîneau?

Ce subterfuge du chasseur d'écureuils suggère une autre réflexion, assez particulière, de ces deux engins : le skie et le traîneau, l'un doit donc forcément avoir engendré l'autre; à coup sûr, ils ne sont point frères ni nés en même temps, et, presque sans hésiter, je pense que le skie est issu logiquement du traîneau, et voici que, sans avoir aucunement prévu cette seconde conclusion, je m'aperçois de sa logique par rapport aux péripéties de la longue migration elle-même depuis le berceau de la race. Qu'on songe au progrès réalisé, si l'on prend les faits dans cet ordre chronologique : l'homme ainsi transformé en traîneau, agissant par soi-même sans tracteur, l'individu raisonnable et raisonneur identifié merveilleusement avec son véhicule! On voit donc que l'invention en ordre inverse ne serait, au contraire, qu'une déchéance, ce qui ne dénie pas, cependant, une curieuse ingéniosité accidentelle et passagère, opportuniste aussi, au chasseur d'écureuils faisant, ainsi que je l'ai dit, retour sans s'en douter à l'idée originelle ancestrale. Oui, le skie a dû naître du traîneau (peut-être antérieurement au chariot), à une étape présentant, imposant aux migrants une surface géologique spécialement

plane, puis hivernale, à franchir sur neiges particulièrement épaisses et meubles, et peut-être cette étape, mère du skie dont le traîneau serait le père, fut-elle précisément la dernière, celle du passage de la Quille, épine dorsale, à double versant, de la Scandinavie.

III. — LES EGLISES DE BOIS. — Il en reste fort peu : trois, m'a-t-on dit, jadis là-haut ; je possède les photographies des deux moins anciennes, d'un style incontestablement plus civilisé, plus évolué, plus mitigé ; mais j'ai visité la plus antique, celle de Borgund, considérée comme antérieure à l'an mille, conservation quasi miraculeuse, attestant un culte du passé infiniment soigneux chez les Norvégiens d'aujourd'hui ; elle est entièrement goudronnée et s'offre ainsi, comme exprès, à l'incendie ; d'autre part, elle a ainsi duré près de dix siècles.

Or, tout spectateur, fût-il très profane en architecture, ne peut qu'être, au tout premier aspect, ainsi qu'après mûr examen d'ailleurs, frappé d'étonnement, pénétré comme en coup de foudre de cette pensée irrésistible — et combien inattendue — « On dirait une pagode ! »

Peu après vient cette réflexion, surtout au lecteur des *sagas* historiques : que la première église chrétienne de Scandinavie, l'une des nombreuses incendiées par le yarl payen Haakon, dut procéder plus intimement, plus fidèlement, plus instinctivement, plus naïvement, du style des Hoves ancestraux où se célébraient les rites extraordinairement sanglants et sinistres du plus vieux culte walhallien si minutieusement précisé par Snorre, et dont, me semble-t-il, on ne retrouve guère d'analogies chez les anciens Germains : en tout cas, je ne crois point qu'on en ait trouvé pareille et si minu-

tieuse description dans les anciens écrits de la Germanie, de sorte que ce que nous donne là le skald scandinave est peut-être un document tout particulièrement précieux, sinon unique. Quand on l'a lu, dans toute son horreur passionnée, comment ne pas remonter, par la pensée horripilée, jusqu'à certains repaires, encore antérieurs à l'église de Borgund, de la sorcellerie... finnoise, donc asiatique..., comme les pagodes... d'une Asie fort particulière, de toute autre origine et de tout autre point de départ, bien différente à ce double point de vue, du premier berceau de cette race indo-européenne, arienne, dont sortit, d'où vint la race scandinave!

Entre la plus vieille église de bois et la plus récente, l'évolution fut réellement et visiblement chrétienne, mais combien peu le caractère chrétien se manifeste dans la plus antique de celles qui restent, point à beaucoup près la première elle-même, disparue sans laisser la moindre trace..., sauf dans les suivantes; et c'est ainsi que l'imagination « avertie » s'efforce inévitablement de la concevoir, cette mère de toutes les autres, plus archaïque et moins chrétienne que toutes, y compris celle que j'ai contemplée avec un tel étonnement et de telles pensées!

Certes, — pour en revenir aux étapes de la migration — l'édifice russe présente, en sa toiture paysanne, comme un souvenir atténué, très fruste d'ailleurs, de la première patrie; mais en Scandinavie, lieu d'aboutissement de la longue route millénaire, on voit avec surprise un épanouissement nouveau, une frappante renaissance qui « crève les yeux » nullement préparés à un tel phénomène, d'une persuasion à coup sûr nullement préméditée en théorie: « C'est un édifice siamois! », par la complication des lignes angulaires de ces toits superposés en retrait l'un sur l'autre, leurs étagements

décroissants, leurs pignons et leurs arêtes surmontés et terminés par de longues et minces têtes de monstres dardant des langues acérées et recourbées en hameçons... Cela le faîte d'un sanctuaire chrétien! Pourquoi donc et comment? et depuis quand? D'ailleurs, où voudrait-on que les premiers architectes des premiers temples du Krist blanc en Scandinavie eussent pris leurs inspirations, puisqu'ils ne les ont pas prises — c'est tellement visible! — dans l'architecture depuis si longtemps déterminée et caractérisée (tout autrement!) dans une tout autre voie, avec de tout autres origines, des autres nations européennes.

Sans doute, un plus compétent que moi en archéologie religieuse pourrait-il expliquer comme quoi, dans la plupart des pays européens au moins, la première architecture chrétienne dut s'inspirer naïvement d'un style payen antérieurement pratiqué sur place, et souvent encore présent lors de sa première intronisation à elle : n'en fit-elle pas ainsi pour certains personnages plus ou moins mythologiques, vénérés en ces lieux bien avant elle, par un travestissement? N'est-ce pas la croyance, inspirant une sorte de tendresse déjà, au doux Balder, qui facilita celle au doux Jésus, maints Scandinaves allant jusqu'à les confondre?

Ainsi s'expliquerait la différence essentielle entre les monuments chrétiens de la Russie et de la Scandinavie anciennes. Il ne faut pas oublier que les sanctuaires payens existèrent et subsistèrent même longtemps, coexistèrent peut-on dire, à côté des premières églises, en Norvège, et qu'on vit le grand usurpateur payen, je le répète, Haakon Yarl, un instant maître absolu du pays, détruire par le feu toutes les églises déjà nombreuses. Peut-être, en pensant à cela, n'est-il pas exagéré de se demander si certain instinct normand de prudence et

prévoyance, sorte de ruse psychologique, ne présida point à cette forme architecturale des sanctuaires de la nouvelle religion, en partie pour les faire « passer inaperçus » aux yeux de l'ennemi, en partie pour y plus aisément habituer les néophytes et rassurer leur timidité : au début, l'évangélisation en Norvège réussit surtout auprès des femmes, et surtout par tendresse et remords en pensant à la mort de saint Olav tué par leurs hommes.



==== LA CHAPELLE ====

..... VUE PAR
« L'IMAGE SAINT-ROMAIN »

L'HISTOIRE · MERVEILLEUSE · DE · NOTRE-
DAME · DE · GRACE · DE · TOUT · TEMPS ·
VENEREE · PAR · LES · BOURGEOIS · ET ·
MARINS · DE · LA · CITE · D'HONFLEUR ·
EN · NORMANDIE · ET · PAR · LES · PELE-
RINS · ACCOURUS · AUDIT · LIEU



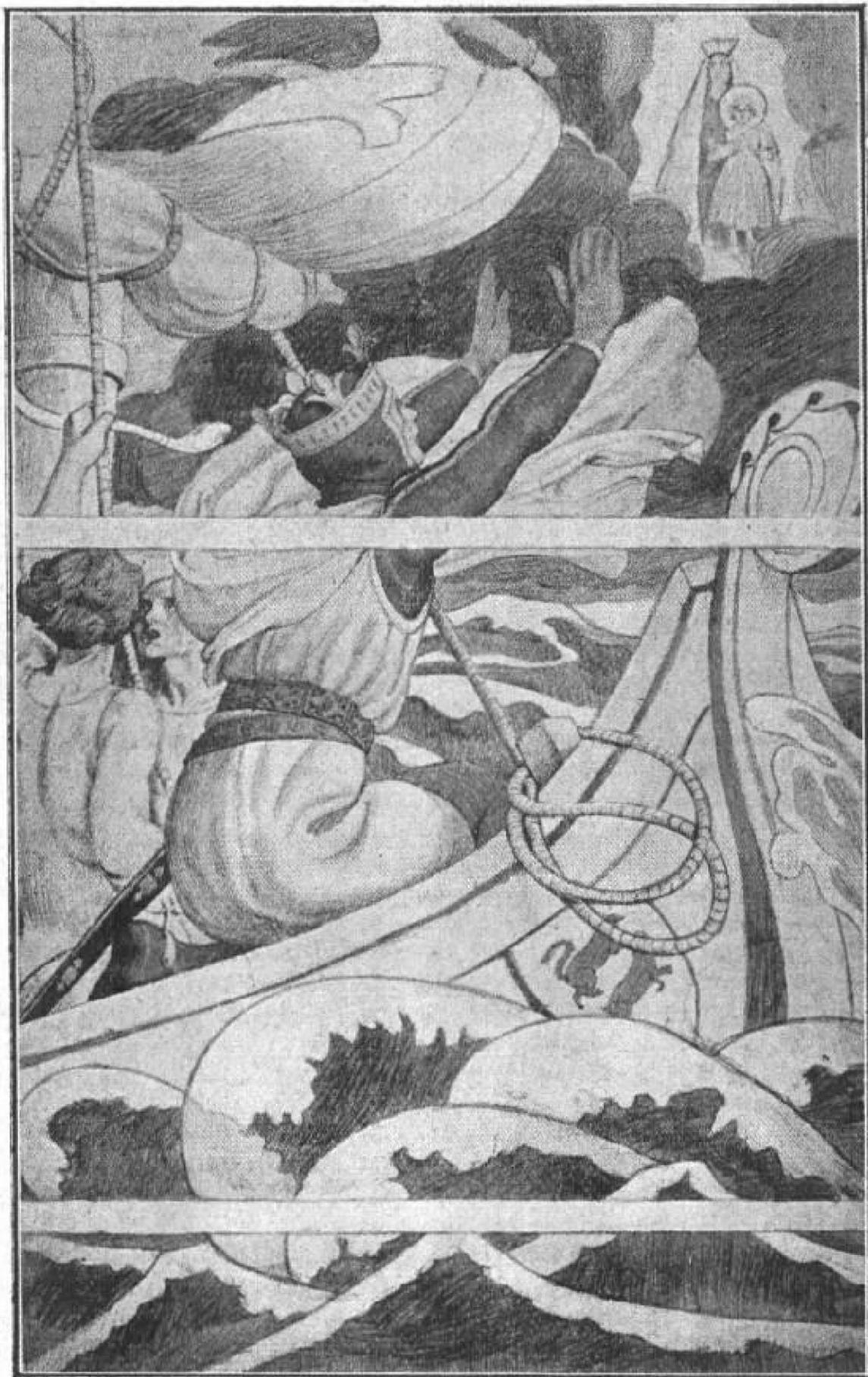
A-HAUT, sur la côte, c'est le domaine réservé de Celle qui, pour les bénir, aime à s'incliner sur les flots.

A l'abri des grands arbres où s'essoufflent vainement, les soirs d'hiver, les voix rauques de l'ouragan, un humble sanctuaire cache son clocher aux lignes sobres et la grâce amusante de son porche arrondi. C'est un simple *Ave Maria* de matelots que le bâtisseur a traduit en murailles et en charpentes dans toute sa naïve pureté.

Là, depuis des siècles, les foules viennent prier...

La petite nef, sœur des autres, plus aventureuses, qui courent la mer, est toute tapissée d'ex-voto. C'est que toute souffrance trouve en ce lieu son baume secret. La flamme des cierges, toujours renouvelée, jette des clartés vacillantes comme les âmes qu'étouffent leurs gaines de chair.

Sous le réseau tenu des filets de plomb les verrières rutilent. Or, voici ce qu'elles content aux cœurs fidèles, en leur langage de lumière.



==== COMMENT, AU XI^e SIÈCLE, UN DUC DE
NORMANDIE FIT VŒU, S'IL ÉCHAPPAIT AU NAU-
FRAGE, D'ÉLEVER UN SANCTUAIRE A LA SAINTE
VIERGE =====

JEAN GAUDIN, Peintre-Verrier
(Carton de CAHARD)

LE VŒU

— XI^e SIÈCLE —

A la proue de la nef affolée, le duc normand est blafard comme l'écume du flot qui glapit au bordage. Certes, ce fut par mauvais conseil qu'il fit choix de cette nuit pour passer la mer afin d'aller châtier l'audace d'un vassal rebelle.

Au-dessus de son front les voiles déchiquetées pendent aux vergues. Le vent halète sur la mâture et dans les cordages. Au loin, par delà le brouillard qui bouche la vue aux vigies, on entend geindre sinistrement les écueils.

Les matelots gisent, comme écrasés, sur leurs bancs de rameurs. Quelques-uns jettent aux lames le vain outrage de leurs blasphèmes. D'autres, avec résignation, croisent les bras en attendant la mort.

Le duc rêve à son beau duché loin duquel il va périr... Tout à coup, il se relève avec un effroi accru. La quille a grincé sur le fond et l'étrave a heurté la roche. Au « Dieu nous aide! Nous périssons! » des hommes a sourdement répondu un long craquement de la charpente.

Alors, se dressant tout contre la proue, le duc, qui ne veut pas s'abandonner, a crié merci vers le ciel :

« Sauvez nos corps, ô Dame d'En-Haut, et sur le sol normand, j'en jure ma foi, j'élèverai un sanctuaire à Votre gloire! »

La nef, alors, grince de nouveau. Une vague plus haute la soulève et l'emporte loin du rocher. Tandis que le brouillard se disperse en lambeaux pâles, la terre, là-bas, se laisse deviner déjà dans la clarté de l'aube nouvelle.



≡ COMMENT, AU PÉRIL DE LEUR VIE, LES PÈLE-
RINS VENAIENT PRIER AU PIED DES RUINES DE
L'ANCIENNE CHAPELLE DISPARUE DANS UN ÉBOU-
LEMENT DE LA COTE ≡≡≡

JEAN GAUDIN, Peintre-Verrier
(Carton de CAHARD)

LES PELERINS

— XVI^e SIÈCLE —

Voici bien des siècles que Madame la Vierge, en son Sanctuaire, donne benoîtement audience à tous, hommes et femmes, s'ils ont bon vouloir. Nul ne gravit la Côte escarpée sans y trouver réconfort pour le corps ou pour l'âme. Les lépreux, là-haut, voient leurs plaies se fermer. Les aveugles, surpris, admirent de leurs yeux dessillés la Mère qui leur tend l'Enfant. Les gueux aux membres tors abandonnent à tout jamais leurs bâtons et leurs écuelles au pied de l'autel où ils ont trouvé la guérison. Tel qui pénètre soucieux en la Chapelle en ressort avec une claire joie sur le visage.

Mais, entre tous, les plus fervents envers Marie sont les braves qui courent l'aventure de mer. Tous sont unanimes à prôner sa bonté et à dire ses Laudes. Elle les aide dans leur labeur, Elle les sauve dans leurs périls. Elle est la bénédiction du Ciel sur la barque du pêcheur et sur la lourde nave du marchand.

Or, voici qu'un jour la malice infernale lance la tempête à l'assaut de la Côte. Le rocher, ébranlé, glisse et roule dans l'abîme. La demeure de Marie chancelle et s'effondre.

Mais un pan de muraille reste debout, où continue de bénir Celle qui est la Source de Grâce. Ce nouveau miracle rassure, aux alentours, les cœurs fidèles. De toutes parts, sans souci des méchefs qui leur pourraient advenir en cet endroit périlleux, continuent d'accourir vers Marie les bons capitaines et pilotes de Normandie.

*



≡ COMMENT LES RR. PP. CAPUCINS PRIRENT
POSSESSION DE LA NOUVELLE CHAPELLE QU'ILS
DESSERVIRENT JUSQU'A LA GRANDE RÉVOLUTION ≡

JEAN GAUDIN, Peintre-Verrier
(Carton de CAHARD)

LA CHAPELLE RESURGIE

— XVII^e SIÈCLE. —

La mer a détruit le sanctuaire qu'avait érigé la piété ducale. Elle a pris sa revanche, semble-t-il, de ses défaites passées et tiré vengeance de Celle qui la privait de ses proies. Mais il est dit de Marie très douce que rien ne prévaudra contre Elle.

La foi normande reste, immuable dans sa séculaire fidélité. Le plateau voisin s'anime de la voix et du geste des travailleurs. Sur l'inculte bruyère que balaie le souffle du large, les gens de métier s'affairent autour de murailles naissantes. Bientôt surgit un toit de chaume dont la mousse, par endroits, atténue l'humble clarté.

Par la ville et dans la campagne vont tendant la main les matelots aux fronts noirs. Bourgeois, artisans, simples compagnons, tous ont à cœur de se montrer aumôniers. Et voici que le clocher, tout neuf, arrondit ses dômes. Le bronze étale sur l'estuaire ses nappes sonores et le peuple d'alentour monte en chantant vers la demeure où se plaît Marie.

Un peu plus loin, vers les flots, un grand Christ étend ses bras comme une digue surnaturelle. C'est en vain que l'Océan soulèvera désormais ses fureurs contre la rive : elles ne pourront plus rien contre Celle qui fut élue avant la création des Anges.

Honfleur vit en paix. Là-haut le clocher minuscule, phare de toute Espérance, continue son guet impassible sur la terre et sur la mer...

*



≡≡≡ COMMENT, SOUS L'ÉPISCOPAT DE M^{GR} LEMON-
NIER, ÉVÊQUE DE BAYEUX ET LISIEUX, LA STATUE
DE NOTRE-DAME DE GRACE FUT SOLENNELLEMENT
COURONNÉE AU NOM DE S. S. LE PAPE PIE X ≡≡≡

JEAN GAUDIN, Peintre-Verrier
(Carton de CAHARD)

MARIE COURONNÉE

— 1913 —

Ave Maria! Sois louée, ô Marie, entre toutes les femmes! Que ton nom soit béni sur les sillons des plaines et sur les houles de l'estuaire! Puisse ta gloire être redite à jamais par les bouches de tes Honfleurais et de tes Normands!

Ave Maria! Dans la ville en liesse où s'est avancée ton image couronnée, tous les regards se sont tournés vers Toi. Comme aux temps lointains de nos ducs, comme aux siècles des ardents pèlerinages, les hommes de notre race t'entourent de leur prodigieux amour!

Ave Maria! De sanctuaire en sanctuaire, les bras robustes des matelots t'ont portée en triomphe, ô Reine! Sous les hautes mitres des évêques et sous le simple béret des pêcheurs, les yeux disaient tous la même inaltérable espérance. Règne sur ce peuple que tu n'as jamais déçu!

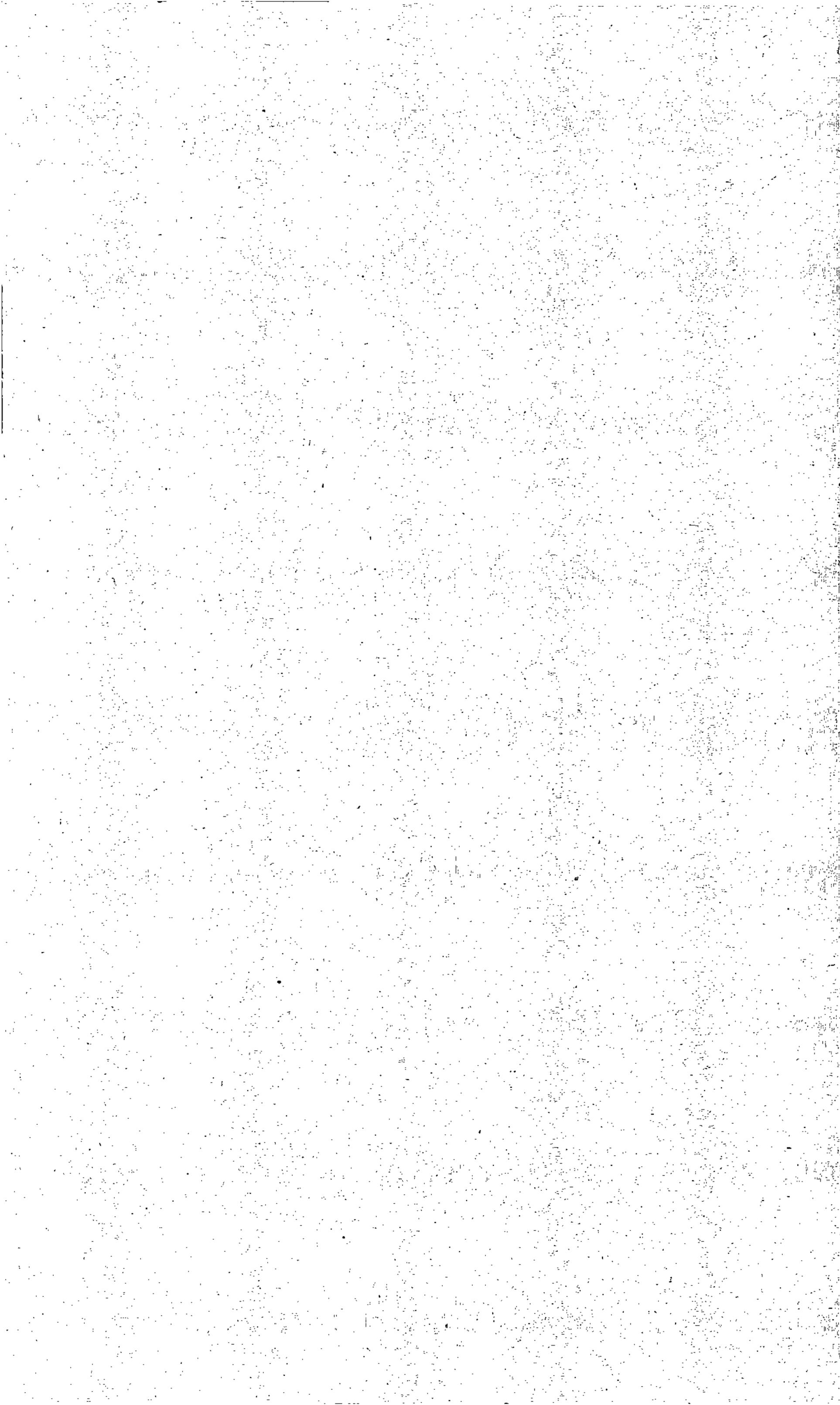
Ave Maria! Maintenant tu es revenue en ton humble église. Ton diadème d'or, plus favorablement que jamais, s'incline vers les inquiets et les souffrants. Ta pitié tremble au murmure secret des douleurs.

Ave Maria! Sois-nous propice, ô tutélaire! Que par Toi s'apaisent le vent et le flot! Que vogue en sûreté vers le port le navire intrépide! Que s'affranchissent les âmes de toute prison charnelle!

Afin que cette Côte soit vraiment et pour toujours celle où règne ta grâce!

Ainsi soit-il!

*



NÉCROLOGIE

M. CHANOINE-DAVRANCHES

Notre confrère, M. Louis-Joseph-Raoul Chanoine, appelé depuis son mariage Chanoine-Davranches, est décédé à Rouen le 30 septembre 1929.

Il était né à Evreux le 7 mars 1840. Après de brillantes études littéraires et juridiques, il fut reçu avocat et entra en 1865 dans la magistrature où il poursuivit toute sa carrière : substitut du Procureur impérial près le Tribunal de première instance de Pont-Audemer (décret du 25 juin 1865) ; procureur impérial près le siège de Dieppe (4 juillet 1868). Il occupait ce dernier poste en 1870 et il sut tenir tête aux Allemands lorsque ceux-ci envahirent cette ville. Il revint à Pont-Audemer le 28 octobre 1873 avec le même titre. Le décret du 14 septembre 1876 le désignait comme substitut du Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Rouen. M. Chanoine-Davranches ne devait plus quitter notre ville. Le 25 novembre 1880, nommé substitut du Procureur général près la Cour d'Appel, il prononçait à l'audience de rentrée du 3 novembre 1882 le discours d'usage sur *la Situation légale, civile et sociale de la Femme française depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*. Avocat général en 1889, il prononça deux autres discours : *Des Conditions légales et de l'Histoire du Délit de Mendicité* (audience de rentrée du 16 octobre 1889) et *le Droit de Chasse. Ses origines et sa nature* (audience du 16 octobre 1895). Un décret du

30 mars 1897 le nommait Conseiller à la même Cour; à peine un an plus tard, le 18 janvier 1898, il était promu Président de Chambre. Il prit sa retraite en 1908. Les services qu'il avait rendus lui firent conférer la présidence honoraire de la Cour et, un peu tardivement, la Croix de la Légion d'honneur.

Ami des lettres et des arts, il avait organisé, avant la dernière guerre, de merveilleuses auditions musicales dans son hôtel de la place de l'Hôtel-de-Ville. Erudit et collectionneur averti, il sut utiliser les documents qu'il avait recueillis pour composer de nombreux articles d'histoire générale ou normande.

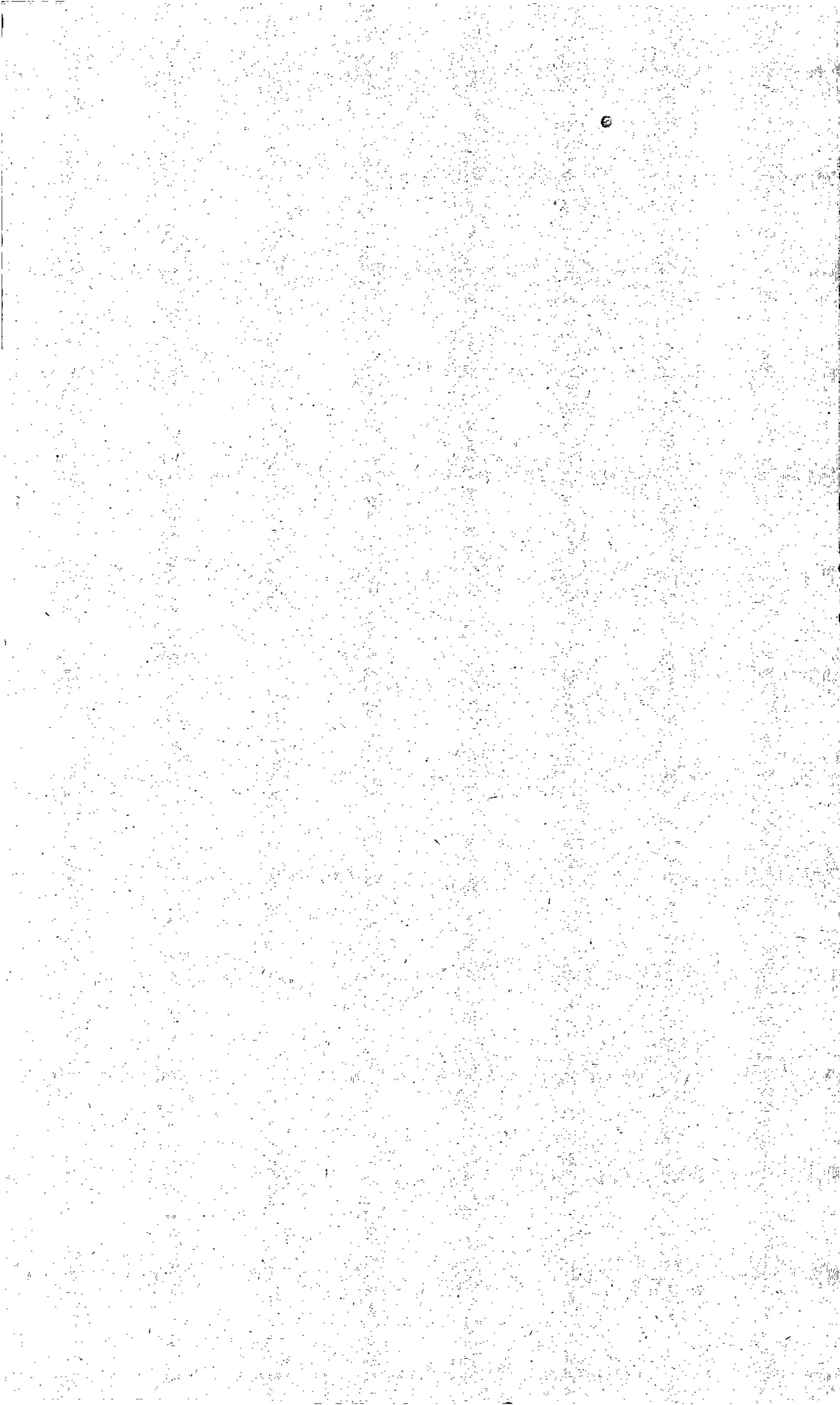
Elu membre résidant de notre Compagnie le 1^{er} mai 1891, il prononçait, le 19 juin, son discours de réception sur *l'Histoire du Jeu de Cartes en Normandie*. Jusqu'à 1919, il fit plusieurs lectures devant ses confrères et leurs recueils annuels ont gardé trace de ses remarquables communications, dont malheureusement son état de santé devait nous priver : *Quelques Charités normandes* (1892); *Henri IV et l'Ambassadeur d'Angleterre à Rouen* (1893); *le Docteur Pelletan et le Cœur du Dauphin* (1896); *Deux Familles de Parlementaires* (1900); *Fêtes à Forges-les-Eaux en 1737* (1903); *la Petite Tour du Temple* (1904); *Catéchismes et Messes* (1909); *Dépenses de la Maison du Roi sous Louis XV* (1909) (l'original manuscrit a été libéralement offert par lui à la Bibliothèque municipale, ainsi d'ailleurs que de curieux documents sur la Révolution à Rouen); *la Ligue et ses Libelles* (1910); *le Maréchal et la Marquise d'Ancre; l'Histoire et les Pamphlets* (1911); *le Clergé et la Révolution; la Liturgie révolutionnaire* (1912); *De l'antique obligation de prier debout* (1919).

Collaborateur assidu de la revue *la Normandie littéraire*, il y avait publié également de nombreux travaux : *Le Parterre à Rouen en 1806* (1894) ; *Deux Jeux de Paume à Rouen* (1896) ; *Projet d'Hôtel de Ville et Vieilles Maisons à Rouen au XVIII^e siècle* (1896) ; *Saint-Etienne-la-Grande-Eglise* (1897) ; *Revenus de l'Abbaye du Bec à la fin du XVIII^e siècle* (1897) ; *la Rue Lécuyer à Rouen* (1897) ; *Un Chansonnier rouennais, Hyacinthe Lelièvre* (1898) ; *le Brigandage dans l'Eure* (1900) ; *la Fessiade aux Orties* (1900) ; *le Parlement de Normandie : sa suppression ; son rappel, 1771-1774* (1902 à 1904) ; *les Dîners de l'Ascension au temps de la levée de la Fierte* (1904) ; *le Sucre et ses variations de prix* (1904) ; *les Princes d'Orléans et leur fortune* (1909) ; *les Almanachs* (1909) ; *Plaisirs d'autrefois* (1911).

Le *Journal de Rouen* a également publié de lui (n^{os} des 6 et 13 juillet 1896) : *La Société du Mont-Gargan*.

Mais en dehors de ces articles dont quelques-uns, tels : *Le Parlement de Normandie, sa suppression, son rappel*, constituent un gros volume, M. Chanoine-Davranches avait encore publié des travaux de longue haleine : *Le Fief d'Avrilly et ses Seigneurs* (1891) ; *Histoire de la Pêche fluviale* (1894) ; *la Vie sociale pendant la première partie de la Révolution : 1789-1798* (1916), travail au sujet duquel il a publié une petite note dans le *Précis des Travaux de l'Académie... de Rouen pendant l'année 1917*, pp. 285-289, et *Notes sur l'Origine et l'Histoire des Jeux* (1917).

A ses obsèques, le 3 octobre 1929, notre président, M. Louis Dubreuil, salua avec émotion sa mémoire et rendit hommage au magistrat intègre, à l'écrivain délicat, à l'artiste distingué et à l'excellent confrère que nous avons perdu.



ACADÉMIE

DES

Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX A DÉCERNER EN 1930

PRIX GOSSIER (BELLES-LETTRES 1930) - 700 fr.

A l'œuvre littéraire que l'Académie en jugera digne.

PRIX BOUCTOT (LETTRES 1930). — 500 francs.

A l'œuvre littéraire en prose que l'Académie en jugera digne.

PRIX HOUZEAU

Un prix de 400 francs à l'auteur du meilleur travail de science pure ou appliquée.

PRIX LA REINTY (1930). — 500 francs.

Sera décerné à un marin de l'ancien pays de Caux reconnu, de préférence parmi les plus âgés, comme le plus méritant par ses services soit à l'Etat, soit au commerce maritime et à la pêche, par des actes de dévouement, par sa conduite et sa moralité.

Concourront aussi pour ce prix, dans la même circonscription, le marin qui aura le plus contribué au progrès et au développement de la pêche maritime et côtière, les femmes également méritantes de marins placées dans des conditions à ne pouvoir pas attendre de pension, par exemple la veuve d'un marin qui aurait péri dans le naufrage d'un navire de commerce et la femme d'un marin qui serait mort ou seulement devenu incapable de continuer sa profession, par suite d'une blessure grave reçue dans l'accomplissement d'un acte de dévouement ou d'une action d'éclat.

Seront admis, à défaut d'autres, à recevoir ce prix, les hommes appartenant aux professions qui concourent à la construction, à l'installation, à l'armement et à la conduite de navires à voiles ou à vapeur; enfin, tous ceux qui contribueront à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de l'ancien pays de Caux.

L'Académie décernera également, dans sa séance publique, les prix annuels suivants :

PRIX EUGÈNE PELLECAT

Deux prix, de 1.000 francs chacun, à deux jeunes gens de Rouen ou du département, jugés avoir le plus de mérite et qu'il est utile d'encourager dans leur carrière.

PRIX BOULET-LEMOINE

Un prix de 1.000 francs, à la « personne de condition pauvre, soit homme, soit femme, originaire du département de la Seine-Inférieure et y demeurant, qui aura donné le plus de preuves de dévouement et de sacrifices pour assister et pour soigner jusqu'à leur mort ses père et mère et le survivant d'eux ».

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 francs à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 francs chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs ».

FONDATION BRAQUEHAIS-VERDREL

En 1930, l'Académie de Rouen distribuera, sur les arrérages de la Fondation Braquehais-Verdrel, cinq prix de 5.000 francs et des allocations de secours d'importance variable.

Ces prix seront accordés à des familles de l'arrondissement de Rouen, de nationalité française, comptant au moins six enfants vivants ou morts pour la France, ayant besoin d'une aide matérielle et jouissant d'une parfaite honnêteté.

FONDATION A. GUÉROULT

Grâce à la générosité de M. Auguste Guérout, compositeur et professeur de musique, l'Académie vient en aide, chaque trimestre, aux artistes musiciens, hommes ou femmes, professeurs ou exécutants (chant, piano, violon ou basse) également recommandables tant par leur talent que par leurs bonnes mœurs et âgés de soixante ans au moins, qui habiteraient Rouen ou la Seine-Inférieure, ou seraient nés dans ce département.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur demande à M. le Secrétaire de l'Académie (Classe des Lettres et Arts), Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô, 40^{bis}.

PRIX À DÉCERNER EN 1931

PRIX BOUCTOT (1931. BEAUX-ARTS : 500 francs)

Sera décerné à une œuvre de peinture, sculpture, architecture ou gravure dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie, et de préférence à une œuvre qui aura figuré soit à une Exposition rouennaise, soit aux Salons de Paris.

PRIX COURTONNE-LENÉPVEU

L'Académie décernera un prix de 1.000 francs à un archéologue, ou à un architecte, ou à un musicien.

PRIX ROUSSELIN-MAYET

Prix de 1.000 francs « à une famille de Rouen, d'au moins cinq enfants, dont les vertus et la situation mériteront d'être spécialement encouragées ».

*PRIX A DÉCERNER EN 1932***PRIX DE LA REINTY**

L'Académie décernera un prix de 500 francs à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence aux communes de ce pays où ont résidé les familles Belain, Diel et Baillardel, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux aujourd'hui connus pour avoir été habités par ces familles, sont, sauf omission : Allouville, Beaunay, Bec-de-Mortagne, Cailleville, près Saint-Valery-en-Caux, Canouville, près Allouville, Crasville-la-Mallet, Dieppe, Ernambusc, près Sainte-Marie-des-Champs, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hameaux, près Gonneville, Limpiville, Miromesnil, près Tourville-sur-Arques, Sainte-Geneviève et Venesville.

PRIX BOUCTOT (1932. SCIENCES : 500 francs)

L'Académie décernera un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur travail original sur une question d'hygiène urbaine applicable à la ville de Rouen.

PRIX HOUZEAU

Un prix de 400 francs à l'auteur du meilleur travail ou ouvrage de science pure ou appliquée.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *franco de port avant le 1^{er} juin* (terme de rigueur) à l'un des Secrétaires de l'Académie, M. RÉGNIER, pour la Classe des Sciences, ou M. le chanoine JOUEN pour la Classe des Lettres et des Arts.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés aux concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.* »

« *Les lauréats des prix Bouclot et Pellecal devront, conformément aux traditions de l'Académie, lui faire hommage d'une de leurs œuvres.* »

Les personnes qui connaîtraient des jeunes gens ou jeunes filles dignes d'encouragement, des actes de dévouement ou de belles actions, susceptibles de concourir pour les prix *Eugène Pellecal, Boulet-Lemoine, Dumanoir, La Reinty et Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40 bis, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1^{er} juin.

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADEMIE

PENDANT L'ANNEE 1929

- CAUCHOIS (André, D^r). — *Démographie de la Seine-Inférieure. Contribution à l'étude comparée de la dépopulation en France. Essai d'une démographie familiale.*
- CHARLIER-TENTSCH (Victor). — *La Vérité sur le Sauvetage de la Bibliothèque et des Archives de Reims; notes d'un témoin, 1914-1918.*
- COURTEN (Clémentina DE). — *Milano Romantica e la Francia della Restaurazione, 1813-1830. . . Bossuet e il suo « Discours sur l'Histoire universelle », Milan (1927).* — « *Rondeaux* » di Clément Marot, Milan (1927). — *Fiamma viva*, Revue, numéros de février-octobre 1928, Milan. — *A proposito del « Voyage autour de ma Chambre », Pavie (1926),* extrait. — *Louis Cons, « l'Auteur de la Farce de Pathelin »,* extrait. — *Aux Jeunes Filles... Lectures agréables et pratiques*, Torino, 1917.
- COUTIL (Léon). — *Les Ruines romaines de Noyers-sur-Andelys (Eure), Villa rustica et théâtre, 1928.* — *Vases sigillés gallo-romains dans le département de l'Eure.*
- DELACOUR (Jean). — *Le Château de Clères et son Parc zoologique.* — *Notes on the Birds of the States of Guarico and apure in Venezuela; 1923,* extrait. — *En Indo-Chine, 1924,* extrait. — *Les Oiseaux des Iles Hawaii, 1928,* extrait. — *Quatrième Expédition en Indo-Chine, 1928,* extrait. — *Notes d'Extrême-Orient, 1928,* extrait. — *Les Oiseaux au Japon, 1926.*
- DELACOUR (Jean) et JABOUILLE (Pierre). — *Short report on the second expedition to french Indo-China (1925-1926),* extrait. — *Recherches ornithologiques dans les provinces du Tran-ninh (Laos), de Thua-Thien et de Kontoum (Annam, 1927).*

- *Faune des Colonies françaises; les Gallinacés et Pigeons de l'Annam*, 1927. — *Troisième Expédition en Indo-Chine*, 1927, extrait. — *On the Birds of Quangtri central Annam; with notes on others from other parts of french Indo-China* (1925).
- DUFAYEL (Suzanne). — *La Procession du Condamné*, Rouen, Dervois, 1929.
- GADÉAU DE KERVILLE (H.) et POULAIN (A.-G.). — *Résultat des Fouilles gallo-romaines effectuées au Camp de Vernonnet, Commune de Vernon, Eure, première partie*.
- HERVAL (René). — *Le Château de Falaise*. Rouen, 1929. — *Falaise, Cité normande*. Rouen et Caen, 1925. — *La Glorieuse Maison du Bellay*. Paris, 1929.
- LANQUETUIT (Marcel). — *Tantum ergo*, solo et chœur. — A) *Intermezzo*; B) *Toccata* (« l'Orgue moderne », 33^e et 36^e livres. — *O Salutaris*, pour soprano ou ténor. — *O Salutaris*, pour chœur, orgue. — *Chœur en l'honneur de Jeanne d'Arc*.
- LE CLERC (D^r). — *Les Vaux de Vire*.
- LIEROY (Charles). — *Paysans normands au XVIII^e siècle*. I. *La Vie rurale*; II. *La Communauté. La Paroisse* (1929). — *Sur les Routes de l'Exil, sept. 1792-mai 1797 (Mémoires de M. l'abbé Pétel* (1929). — *Le Thuit-Simer. Origines à 1789* (1927). — *L'Abbaye du Béc, propriétaire de la Baronnie du Hauzey et les Habitants de Saint-Pierre-du-Boscguerard* (1927). — *Le Thuit-Signol. Origines à 1789* (1928). — *La Haye-du-Theil. Origines à 1789* (1927).
- NICOLLE (Charles). — *Lettre aux Sourds*. — *Discours prononcé à la Distribution des Prix du Lycée Corneille, le 13 juillet 1929*.
- PANEL (D^r). — *Ville de Rouen, Bureau d'Hygiène. Démographie et Statistique médicale* (1928).
- ROBIN (Emmanuel). — *Accusé, lève-toi*. Prix du premier roman, 1929. Paris (1929).
- VIGNES-ROUGES (Jean DES). — *L'Accusateur*, roman.
-

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
TABLEAU DE L'ACADÉMIE EN 1929.....	5
SÉANCE PUBLIQUE (19 décembre) :	
Procès-verbal	7
Rapport sur les prix Pelletat, par M. PAULME.....	9
Rapport sur les prix Octave Rouland, Boulet-Lemoine et Dumanoir, par M. DUBREUIL.....	21
Rapport sur les prix Braquehais-Verdrel et Rous- selin-Mayet, par M. DUBREUIL.....	27
RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1929, par M. le chanoine Jouen, secré- taire de la Classe des Lettres et Arts.....	43
RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 1929.	67
MEMOIRES ET DISCOURS IMPRIMÉS	
<i>Jeanne d'Arc. Les Etapes de sa Glorification</i> , par M. le chanoine LESERGEANT, archiprêtre de la Cathédrale (Discours de réception)	71
Réponse au discours de réception de M. le chanoine Le- sergeant, par M ^{me} Colette YVER.....	91
<i>Le Parlement de Normandie et l'Unité de Législation</i> , par M. G. DE BEAUREPAIRE.....	103
<i>Notes sur la Conversion de la Duchesse de Longueville</i> , par M. A. FÉRON.....	131
<i>Etude sur Corot</i> , par M. MANCHON.....	145
<i>Deux Pièces de Vers latins à la mémoire de Mgr de Loménie de Brienne, soixante-quinzième évêque de Coutances</i> , par M. le D ^r LE CLERC, membre corres- pondant	169
<i>Indices de l'Action des Finnois dans l'ancienne Norvège, antérieurement à l'an mille, relevés dans les Sagas historiques de Snorre Sturlason</i> , par M. René BOU- GOURD, membre correspondant.....	175

<i>L'Histoire merveilleuse de Notre-Dame de Grâce, de tout temps vénérée par les Bourgeois et Marins de la Cité d'Honfleur, en Normandie, et par les Pèlerins accourus audit lieu, par M. René HERVAL.....</i>	185
--	-----

HOMMAGES A NOS MORTS

Nécrologie. <i>M. Chanoine-Darranches.....</i>	195
PRIX A DÉCERNER EN 1930, 1931, 1932.....	199
TABLE BIBLIOGRAPHIQUE DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1929.....	205



